Ministère de la Culture et des Communications

Rapport annuel 1999-2000

LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par le
ministère de la Culture et des Communications.

Cette publication a été produite par
Les Publications du Québec
1500-D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal — 2000
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-551-19358-3
ISSN 1201-3595

© Gouvernement du Québec, 2000

Tous droits réservés pour tous pays.
La reproduction par quelque procédé que ce soit
et la traduction, même partielles, sont interdites
sans l'autorisation des Publications du Québec

100-06426/

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président
Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel du ministère de la Culture et des Communications* pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 2000.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

La ministre de la Culture et des Communications,

Agnès Maltais

Québec, juin 2000

Madame Agnès Maltais
Ministre de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est
1er étage, bloc A
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel du ministère de la Culture et des Communications*, faisant état des activités et des réalisations du Ministère pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2000.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le sous-ministre,

Adélard Guillemette

Québec, juin 2000

Table des matières

Faits saillants 1999-2000 9

Priorités d'action pour l'année 2000-2001 10

Partie I
Le ministère de la Culture et des Communications 13

1. La mission 13

2. Les ressources 13

2.1 Les effectifs 13

2.1.1 Répartition de l'effectif régulier autorisé (ETC) par catégorie d'emploi et par unité administrative, au 31 mars 2000 13

2.1.2 Répartition de l'effectif régulier autorisé (ETC) par région administrative, au 31 mars 2000 14

2.1.3 Répartition du personnel régulier en emploi par catégorie d'emploi et par sexe, au 31 mars 2000 (excluant les postes utilisés principalement pour l'embauche du personnel enseignant occasionnel dans le réseau des conservatoires) 14

2.2 Le budget 15

2.2.1 Ventilation du budget par programme et élément de programme 15

2.2.2 Représentation graphique de la répartition des crédits par programme 16

3. La structure 17

3.1 L'organigramme 46-47

3.2 Les unités administratives • Mandats 17

Secteur de la direction et du soutien ministériels 17

3.2.1 Secrétariat général 17

3.2.2 Direction des communications 17

3.2.3 Direction générale de l'administration 17

3.2.3.1 Direction du personnel et de l'organisation du travail 17

3.2.3.2 Direction des ressources financières et matérielles 18

3.2.3.3 Direction des technologies de l'information 18

3.2.3.4 Direction du soutien à la modernisation de la gestion 18

Secteur des politiques, des sociétés d'État et du développement international 18

3.2.4 Bureaux de la diversité culturelle et des politiques de financement 18

3.2.5 Direction des sociétés d'État 19

3.2.6 Direction du partenariat et de la concertation interministérielle 19

3.2.7 Direction des politiques culturelles et des programmes 19

3.2.8 Direction de l'action stratégique, de la recherche et de la statistique 19

3.2.9 Direction du développement international 19

Secteur de l'action régionale, de la Capitale nationale et de la Métropole 20

3.2.10 Direction de l'architecture, de l'art public et des équipements culturels 20

3.2.11 Direction des projets spéciaux et de la coordination 20

3.2.12 Directions générales de l'action régionale de l'Est et de l'Ouest du Québec 20

3.2.12.1 Directions régionales 21

Secteur des communications et des institutions nationales 21

3.2.13 Direction des médias et des télécommunications 21

3.2.14 Direction du multimédia et des services électroniques 21

3.2.15 Direction générale du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec 22

3.2.16 Direction générale des Archives nationales du Québec 22

3.2.16.1 Directions des centres d'archives de Montréal et de Québec 23

3.2.16.2 Direction du conseil et de l'action régionale 23

3.2.16.3 Direction des systèmes et des technologies de l'information 23

3.2.17 Centre de conservation du Québec 23

Partie II
Bilan des activités 1999-2000 25

1. *Secteur de la direction et du soutien ministériels* 25

1.1 Secrétariat général 25

1.2 Direction des communications 26

1.3 Direction générale de l'administration 27

1.3.1 Direction du personnel et de l'organisation du travail 29

1.3.2 Direction des ressources financières et matérielles **29**

1.3.3 Direction des technologies de l'information **30**

1.3.4 Direction du soutien à la modernisation de la gestion **32**

2. ***Secteur des politiques, des sociétés d'État et du développement international*** **33**

2.1 Bureau de la diversité culturelle **33**

2.2 Bureau des politiques de financement **34**

2.3 Direction des sociétés d'État **34**

2.4 Direction du partenariat et de la concertation interministérielle **35**

2.5 Direction des politiques culturelles et des programmes **36**

2.6 Direction de l'action stratégique, de la recherche et de la statistique **37**

2.7 Direction du développement international **38**

3. ***Secteur de l'action régionale, de la Capitale nationale et de la Métropole*** **39**

3.1 Direction de l'architecture, de l'art public et des équipements culturels **39**

3.2 Direction des projets spéciaux et de la coordination **40**

3.2.1 Projets spéciaux **42**

3.2.2 Coordination des affaires autochtones **42**

3.3 Directions générales de l'action régionale de l'Est et de l'Ouest du Québec **42**

3.3.1 Directions régionales **42**

4. ***Secteur des communications et des institutions nationales*** **70**

4.1 Direction des médias et des télécommunications **70**

4.2 Direction du multimédia et des services électroniques **71**

4.3 Direction générale du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec **72**

4.4 Direction générale des Archives nationales du Québec **74**

Liste des annexes

Annexe I
Liste des organismes et des sociétés d'État ainsi que des membres de leur conseil d'administration (pour la période du 1er avril 1999 au 31 mars 2000) **77**

Annexe II
Liste des lois et des règlements dont l'application relève de la ministre de la Culture et des Communications (au 31 mars 2000) **79**

Annexe III
Liste des programmes de soutien financier du ministère de la Culture et des Communications, nombre de bénéficiaires et sommes versées (au 31 mars 2000) **83**

Annexe IV
Liste des membres des jurys et des comités d'évaluation du Ministère (pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000) **85**

Annexe V
Liste des adresses du ministère de la Culture et des Communications **87**

Faits saillants 1999-2000

L'année 1999-2000 représente une année charnière de plusieurs points de vue : mise en place de nouvelles politiques, redressement du financement des arts et des lettres, rayonnement international, développement régional, positionnement stratégique en matière de communications et modernisation de la gestion.

Mise en place de nouvelles politiques

Pour favoriser l'accessibilité aux lieux culturels, le Ministère a procédé au dévoilement des grandes orientations d'un projet de politique québécoise des institutions muséales. Ce projet a été soumis à la consultation du milieu en vue d'établir les priorités d'action de cette politique dont l'entrée en vigueur se fera au printemps 2000. Des crédits de 10 000 000 $ ont été accordés au Ministère, qui amorcera ainsi le plan d'action assorti à la politique muséale.

Un groupe-conseil, présidé par monsieur Roland Arpin, a été mis sur pied pour proposer, d'ici l'automne 2000, un projet de politique sur le patrimoine culturel qui actualise, à la fois, la notion de patrimoine, la *Loi sur les biens culturels* et les moyens d'action.

En matière de patrimoine, le Ministère a aussi mis au point une politique gouvernementale des concours d'architecture qui devrait être adoptée en l'an 2000.

Le Ministère a procédé au lancement et à la mise en œuvre du programme *Rencontres culture-éducation*. En collaboration avec le ministère de l'Éducation du Québec, il a publié un nouveau répertoire de ressources en la matière, qui a été distribué dans les écoles. Il a également participé activement aux travaux préparatoires du Sommet du Québec et de la jeunesse et a produit, dans ce contexte, un document de réflexion sur le thème de l'ouverture au monde ainsi que trois études sur les pratiques culturelles des jeunes. Neuf mesures ou projets ont également été présentés aux responsables du sommet et quatre d'entre eux donneront lieu à de nouvelles formes de soutien au cours des prochaines années.

La construction de la Grande bibliothèque du Québec a démarré avec le lancement d'un concours international d'architecture.

De concert avec le Conseil québécois des ressources humaines en culture et avec Emploi-Québec, le Ministère a aussi piloté une stratégie québécoise de développement des ressources humaines en culture.

À la suite du rapport sur la consolidation et la rentabilité des librairies, paru en juin 1999, le Comité sur les pratiques commerciales dans le domaine du livre, présidé par monsieur Gérald Larose, a amorcé ses travaux à l'automne 1999 dans le but de trouver des solutions adaptées au marché du Québec. Le rapport de ce comité est attendu au début de l'été 2000.

Par ailleurs, un plan d'action a été élaboré pour favoriser le développement du secteur des métiers d'art, et des crédits de 900 000 $ ont été accordés, en 1999-2000, pour sa réalisation.

Redressement du financement des arts et des lettres

Pour améliorer les conditions socio-économiques des artistes et des créateurs, le gouvernement a accordé au Ministère, en 1999-2000, des crédits exceptionnels de 20 000 000 $, dont 12 000 000 $ au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ). Cette somme s'est ajoutée aux 15 000 000 $ versés au Fonds de consolidation des arts et des lettres. Ces crédits permettront également de soutenir les organismes artistiques qui connaissent un développement extraordinaire à l'étranger et d'encourager le développement d'une solide relève artistique par l'accès à des premières expériences de travail.

La création du Fonds de stabilisation et de consolidation des arts et de la culture du Québec a permis de créer deux nouveaux programmes pour appuyer le développement et la stabilisation financière des organismes œuvrant dans le secteur des arts et de la culture.

Rayonnement international

À l'égard du développement des marchés extérieurs, le Ministère a participé à la mission québécoise en Californie sur l'animation numérique et à la formation au Québec d'une table sectorielle sur l'animation et les effets visuels. Il a joué un rôle majeur dans le déroulement du *Printemps du Québec en France*, au printemps 1999. Trois autres vitrines culturelles québécoises ont été présentées à l'étranger, au cours de l'année : *Orizonte Québec* en Italie, qui s'est déroulée jusqu'en avril 1999, *Quebec a Catalunya* à Barcelone, du 22 février au 6 octobre 1999, et *Québec in Motion* au Royaume-Uni, du 7 mars au 31 mai 2000.

La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) a lancé la Financière des entreprises culturelles (FIDEC), un nouvel outil financier pour soutenir le développement des entreprises, principalement sur les marchés extérieurs.

La défense de la diversité culturelle dans les instances internationales a été l'occasion de définir une position gouvernementale en la matière. Cette position du gouvernement du Québec a été présentée aux divers forums internationaux qui ont eu cours à l'automne 1999, notamment au Sommet de la francophonie à Moncton, à la deuxième réunion du réseau informel des ministres de la Culture à Oaxaca au Mexique, à la Conférence générale de l'Unesco à Paris et au sein du Symposium franco-québécois sur la diversité culturelle.

Développement régional

Poursuivant ses objectifs de partenariat et d'engagement des collectivités locales dans leur développement culturel, le Ministère a renouvelé huit ententes de développement culturel avec des municipalités locales et régionales et conclu une nouvelle entente avec une MRC. Il a également amorcé les discussions relatives au renouvellement de l'entente avec la Ville de Montréal, donnant ainsi suite à l'entente-cadre intervenue, en avril 1999, entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal. De plus, l'élaboration et l'adoption de politiques culturelles municipales se sont accrues de façon importante : soixante-sept politiques sont déjà adoptées, dont huit en 1999, et trente-cinq autres sont en préparation. L'entente entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal a également été renouvelée.

Le Ministère a assuré le suivi des sept ententes spécifiques signées avec les conseils régionaux de développement. Dans ce contexte, deux nouvelles ententes ont été paraphées dans les domaines des arts, de la culture et des communications dans les régions des Laurentides et du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Par ailleurs, une entente de collaboration est intervenue entre le Conservatoire de musique de Chicoutimi et l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC).

Le gouvernement a également poursuivi son intervention dans le domaine du patrimoine religieux en ajoutant 40 000 000 $ aux sommes déjà consenties dans le programme *Soutien à la restauration du patrimoine religieux*.

Dans un souci d'accessibilité aux lieux culturels, une injection supplémentaire de 10 000 000 $ a permis à quelque 400 organismes des domaines de la culture et des communications de se procurer de l'équipement spécialisé ou d'exécuter des travaux de mise aux normes et de restauration.

Enfin, pour affirmer la place de la culture et des communications dans le développement de la Capitale nationale et de la Métropole, le Ministère a réalisé et mis en œuvre un plan d'action, conformément à la politique relative à la Capitale nationale. Une somme de 2 000 000 $ a ainsi été injectée dans le développement culturel de la région de la Capitale-Nationale. De plus, le ministère de la Culture et des Communications a collaboré, avec le ministère de la Métropole, aux travaux visant à définir un cadre d'aménagement de la Métropole pour le secteur culturel.

Positionnement stratégique en matière de communications

Dans le secteur de la production télévisuelle, le gouvernement a accordé à Télé-Québec une somme de 4 000 000 $, en 1999-2000, pour lui permettre d'être actionnaire d'un consortium demandant une licence au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) afin d'exploiter un canal spécialisé en arts.

De plus, le gouvernement du Québec a doublé sa participation au financement de TV5, afin notamment de conforter le rôle de Montréal comme pôle de diffusion de la chaîne dans les trois Amériques.

Modernisation de la gestion

Un plan pluriannuel d'allégement réglementaire a été élaboré et les travaux, en vue de l'implantation du cadre d'unité autonome de services aux Archives nationales du Québec et à la Régie du cinéma, se sont poursuivis.

Le Ministère a adopté un programme de modernisation de sa gestion, en prévision de la mise en œuvre du projet de loi 82 sur l'administration publique. Quatre projets porteurs, impliquant toutes les composantes du Ministère, ont été définis et seront mis en route au printemps 2000.

Enfin, le Ministère a mis en place une structure de veille stratégique et il a participé au Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques, mis en place par le Conseil exécutif.

Priorités d'action pour l'année 2000-2001

Politique muséale

Au cours de l'année 2000-2001, le Ministère parachèvera la politique muséale et il mettra en marche le plan d'action qui l'accompagne avec les nouveaux programmes afférents.

Politique du patrimoine culturel du Québec

Préoccupée par l'urgence de bâtir, aujourd'hui, le patrimoine culturel de demain, la ministre de la Culture et des Communications a mandaté un groupe-conseil, présidé par monsieur Roland Arpin, chargé

de lui proposer, à l'automne 2000, un projet de politique du patrimoine culturel.

Stratégie en tourisme culturel

La dimension culturelle du tourisme est devenue au Québec, comme partout dans le monde, une réalité incontournable. La culture participe ainsi, au même titre que les grands espaces, à définir l'image de marque du Québec. Au cours du prochain exercice financier, le Ministère entend adopter une stratégie visant à encadrer ses interventions en matière de tourisme culturel. Le nouveau plan d'action de la stratégie ministérielle sera l'objet de consultations, notamment auprès de Tourisme Québec et des différents partenaires et intervenants associés au développement du tourisme culturel.

Stratégie québécoise de développement des ressources humaines en culture

Afin de soutenir la création d'emplois et la formation continue dans le secteur culturel, le Ministère entend dévoiler et mettre en œuvre une stratégie de développement des ressources humaines, élaborée par un groupe de travail interministériel, composé de représentants du Conseil québécois des ressources humaines en culture, du ministère de la Solidarité sociale, d'Emploi-Québec et du ministère de la Culture et des Communications.

Grande bibliothèque du Québec

Le projet de la Grande bibliothèque du Québec franchira des étapes importantes en 2000-2001 : le parachèvement du concours d'architecture et le dévoilement du lauréat, l'adoption du plan triennal d'activités et le démarrage des travaux préparatoires à la construction. La Grande bibliothèque poursuivra également ses démarches, avec la Bibliothèque nationale du Québec et la Ville de Montréal, en vue de la signature de protocoles de gestion et de mise en valeur de leurs collections qui constitueront la base de la collection de la Grande bibliothèque du Québec.

Inforoute de la culture

Dans la foulée de la *Politique québécoise de l'autoroute de l'information*, le Ministère a confié au Centre francophone d'informatisation des organisations (CEFRIO) la réalisation d'une étude sur la situation du réseautage des organismes culturels et l'évaluation des principales vitrines de produits artistiques et culturels. Au cours de la prochaine année, le Ministère entend compléter le portrait des organismes culturels, notamment en région, en vue de soutenir des projets structurants pour le développement d'une inforoute de la culture.

Modernisation de la gestion

Dans la démarche d'implantation de la *Loi sur l'administration publique*, le Ministère mettra en œuvre son programme de modernisation de la gestion. Touchant toutes les dimensions de sa mission, cette modernisation se déploiera à travers quatre projets porteurs se rattachant aux quatre orientations du plan stratégique ministériel et visant plus particulièrement la quatrième, soit le renouvellement de l'action ministérielle. Ces projets, auxquels se greffera une série d'activités complémentaires et nécessaires à leur réalisation, toucheront tant le personnel du Ministère que l'organisation proprement dite et sa gestion. Parmi ces projets, mentionnons notamment la transformation des Archives nationales du Québec et de la Régie du cinéma en unités autonomes de services.

Observatoire de la culture et des communications

Le développement du domaine culturel et de plusieurs champs des communications doit s'appuyer sur des informations de qualité, pertinentes et en quantité suffisante. Pour s'assurer de la disponibilité de ces informations et, du même coup, corriger la situation actuelle qui présente des carences à plusieurs égards, le Ministère créera un Observatoire de la culture et des communications dont le mandat sera de réaliser des activités de statistiques, de recherche, de veille et de diffusion, notamment à l'égard du financement de la culture et des communications.

Dossiers majeurs dans les domaines de la culture et des communications

Le Ministère continuera à défendre le principe du respect de la diversité culturelle dans les accords internationaux et poursuivra ses recherches sur cet important dossier. Par ailleurs, il continuera à soutenir le rayonnement de la culture québécoise sur la scène internationale, en participant activement à l'organisation de grands événements culturels internationaux, dont la *Saison du Québec à New York* et l'accueil d'une *Saison de la France au Québec*.

Au cours de l'année qui vient, le Ministère accordera une attention particulière aux jeunes travailleurs de la culture, des médias et des nouvelles technologies. Ainsi, il entend donner suite aux projets qui ont fait l'unanimité lors du Sommet du Québec et de la jeunesse, notamment celui qui permettra l'embauche de jeunes diplômés dans le domaine du multimédia et des technologies de l'information.

Contribution à l'atteinte des objectifs gouvernementaux

Le ministère de la Culture et des Communications s'est doté d'un plan stratégique pour encadrer ses interventions au cours des trois prochaines années. Celles-ci s'articuleront autour de quatre grandes orientations : la démocratisation de la culture et des services de communication; le soutien à la création, à la production et à la diffusion; l'adaptation de l'infrastructure culturelle et des communications; le renouvellement de l'action ministérielle.

Le Ministère contribuera aussi très activement à cet autre objectif gouvernemental qu'est **le développement d'une économie compétitive, d'avant-garde et créatrice d'emplois**. D'ores et déjà, les industries culturelles sont une composante majeure de la « nouvelle économie » qui se met en place. Dans sa planification, le Ministère entend favoriser l'émergence de produits culturels et de communication novateurs, augmenter le volume de production des contenus ou des services de langue française, accroître la part du marché domestique détenue par les entreprises québécoises et élargir la part des marchés étrangers qu'elles détiennent. De plus, le Ministère mettra en place des mesures ou des programmes de soutien à la stabilisation et à la création d'emplois ainsi qu'à la formation et à l'adaptation de la main-d'œuvre dans les secteurs de la culture et des communications.

La volonté du Ministère d'accorder aux jeunes un statut privilégié, dans ses interventions pour la durée de son dernier plan stratégique, s'inscrit dans l'objectif du gouvernement de **faire du Québec une société solidaire et équitable, avec des services adaptés et accessibles**. Le Ministère a déjà prévu dans son plan d'action une série de mesures pour donner suite aux décisions du Sommet du Québec et de la jeunesse.

L'orientation du plan portant sur le renouvellement de l'action ministérielle contribuera à l'objectif gouvernemental d'**un État moderne, branché, flexible, pour de meilleurs services aux citoyens**. En effet, le Ministère entend adapter son organisation aux exigences d'une gestion axée, dorénavant, sur l'atteinte de résultats et la qualité des services aux citoyens.

Partie I
Le ministère de la Culture et des Communications

1. La mission

Le ministère de la Culture et des Communications, en partenariat avec des sociétés d'État et d'autres organismes publics, a pour mission de favoriser au Québec l'affirmation, l'expression et la démocratisation de la culture ainsi que le développement des communications et de contribuer à leur rayonnement à l'étranger. Il le fait dans le respect des valeurs de la société québécoise. Le Ministère et les sociétés d'État remplissent également leur mission en maximisant les retombées sur le plan de la qualité artistique et de l'enrichissement de la collectivité et en suscitant le développement régional, national et international des entreprises et des organismes engagés dans la culture et les communications.

Cette mission est désormais fondée sur l'élargissement de la notion même de culture à diverses formes d'expression, celles des amateurs, des jeunes, des nouveaux arrivants, comme celles qui sont reliées à l'identité nationale, aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, aux sciences ainsi qu'au loisir et au tourisme culturels. Elle intègre également le rayonnement de la culture québécoise à l'étranger et s'appuie sur l'élargissement des formes de partenariat avec les ministères et les organismes gouvernementaux, les instances régionales, municipales et scolaires de même qu'avec les organismes ou les entreprises de la culture et des communications.

2. Les ressources

2.1 Les effectifs

2.1.1 Répartition de l'effectif régulier autorisé (ETC) par catégorie d'emploi et par unité administrative, au 31 mars 2000

Catégorie d'emploi	Bureau des sous-ministres et Secrétariat général	Administration	Communications	Politiques, sociétés d'État et développement international	Action régionale, Capitale nationale et Métropole	Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	Archives nationales du Québec	Centre de conservation du Québec	Médias et télécommunications, Multimédia et services électroniques	Total
Sous-ministre et sous-ministres adjoints	4	0	0	0	0	0	0	0	0	4
Cadres supérieurs	8	6	1	4	15	10	5	1	2	52
Cadres intermédiaires	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Personnel professionnel	7	29	11	38	84	7	37	12	19	244
Personnel enseignant	0	0	0	0	0	67	0	0	0	67
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	11	44	10	13	56	47	63	4	5	253
Ouvriers	0	2	0	0	0	1	3	3	0	9
Total	**30**	**82**	**22**	**55**	**155**	**132**	**108**	**20**	**26**	**630**

2.1.2 Répartition de l'effectif régulier autorisé (ETC) par région administrative, au 31 mars 2000

	EFFECTIFS				
		Unités relevant des sous-ministres adjoints			
Région administrative	Unités relevant du sous-ministre	Action régionale, Capitale nationale et Métropole	Politiques, sociétés d'État et développement international	Communications et institutions nationales	Total ventilé par région
01 - Bas-Saint-Laurent	0	6	0	10	16
02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean	0	6	0	12	18
03 - Québec	133	56	52	154	395
04 - Mauricie – Bois-Francs	0	8	0	15	23
05 - Estrie	0	6	0	3	9
06 - Montréal	1	27	3	70	101
07 - Outaouais	0	6	0	10	16
08 - Abitibi-Témiscamingue	0	7	0	5	12
09 - Côte-Nord	0	5	0	2	7
10 - Nord-du-Québec	0	0	0	0	0
11 - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0	5	0	0	5
12 - Chaudière-Appalaches	0	6	0	2	8
13 - 14 - 15 - Laval, Lanaudière et Laurentides	0	8	0	3	11
16 - Montérégie	0	9	0	0	9
Total	**134**	**155**	**55**	**286**	**630**

2.1.3 Répartition du personnel régulier en emploi par catégorie d'emploi et par sexe, au 31 mars 2000 (excluant les postes utilisés principalement pour l'embauche du personnel enseignant occasionnel dans le réseau des conservatoires)

Catégorie d'emploi	Hommes	Femmes	Total
Sous-ministre et sous-ministres adjoints	3	1	4
Cadres supérieurs	31	14	45
Cadres intermédiaires	0	1	1
Personnel professionnel	139	99	238
Personnel enseignant	34	20	54
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	53	191	244
Ouvriers	9	0	9
Total	**269**	**326**	**595**

2.2 Le budget

2.2.1 Ventilation du budget par programme et élément de programme

PROGRAMME 01 - GESTION INTERNE ET INSTITUTIONS NATIONALES

Éléments de programme	Budget voté (000 $)
01 Direction interne et soutien	33 887,5
02 Archives nationales du Québec	9 030,4
03 Centre de conservation du Québec	1 952,1
04 Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	16 851,0
TOTAL DU PROGRAMME 01	**61 721,0**
% DU BUDGET DU MINISTÈRE	13,52 %

PROGRAMME 02 - SOUTIEN À LA CULTURE ET AUX COMMUNICATIONS

Éléments de programme	Budget voté (000 $)
01 Communications et action culturelle	137 547,2
TOTAL DU PROGRAMME 02	**137 547,2**
% DU BUDGET DU MINISTÈRE	30,12 %

PROGRAMME 03 - ORGANISMES ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT

Éléments de programme	Budget voté (000 $)
01 Commission des biens culturels	435,4
02 Bibliothèque nationale du Québec	10 575,4
03 Régie du cinéma	3 634,3
04 Musées d'État (Musée du Québec, Musée de la civilisation, Musée d'art contemporain et Musée des beaux-arts de Montréal)	61 630,2
05 Société de la Place des Arts de Montréal et Société du Grand Théâtre de Québec	22 929,7
06 Société de développement des entreprises culturelles	38 575,4
07 Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	370,6
08 Société de radio-télévision du Québec	58 828,2
09 Conseil des arts et des lettres du Québec	58 373,1
10 Grande bibliothèque du Québec	2 014,6
TOTAL DU PROGRAMME 03	**257 366,9**
% DU BUDGET DU MINISTÈRE	56,36 %

TOTAL DES BUDGETS DU MINISTÈRE **456 635,1***

[*Excluant les fonds de suppléance totalisant 5 992,6 $.]

2.2.2 Représentation graphique de la répartition des crédits par programme (456 635 100 $*)

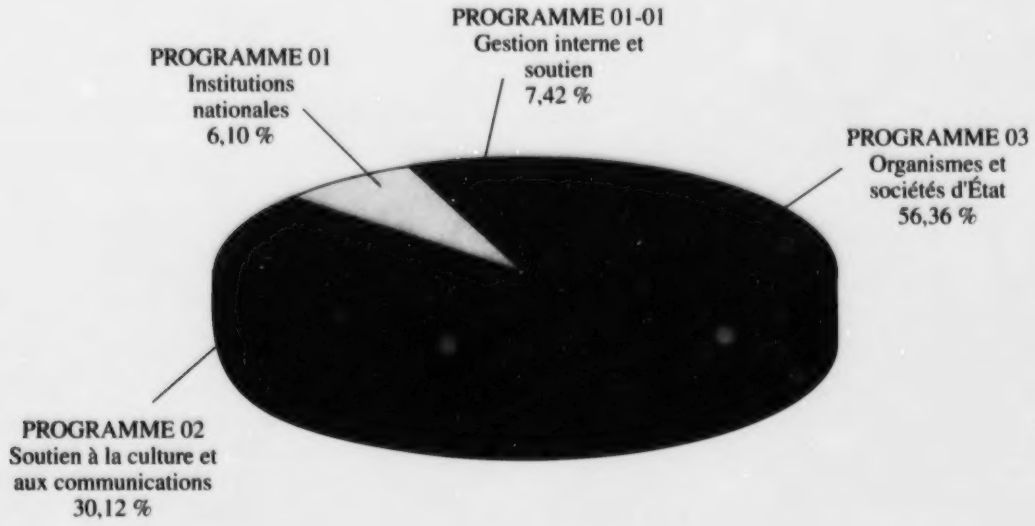

* Ce total est constitué comme suit (000 $) :

– Budget 1998-1999[1]	460 516,1 $
– Budget supplémentaire non récurrent 1998-1999 (dépenses exceptionnelles)	(47 600,0 $)
– Budget supplémentaire 1999-2000 :	
• dépenses exceptionnelles	37 500,0 $
• lecture et livre	1 600,0 $
• cinéma - chanson	2 000,0 $
• Grande bibliothèque du Québec	1 200,0 $
• service de la dette et ajustements divers	1 419,0 $
	456 635,1 $[2]

(1) *Rapport annuel 1998-1999*, excluant les organismes de la Charte de la langue française (21 969,7 $) et le Fonds de l'autoroute de l'information (9 184,9 $) ainsi que les activités de soutien afférentes (2 077,6 $).

(2) Excluant les fonds de suppléance, les transferts de juridiction et les gels, totalisant 5 992,6 $.

3. La structure

3.1 L'organigramme

L'organigramme du Ministère est présenté aux pages 46 et 47.

3.2 Les unités administratives • Mandats

Secteur de la direction et du soutien ministériels

Sous la responsabilité du sous-ministre, le secteur de la direction et du soutien ministériels a pour mandat d'assurer le suivi des priorités gouvernementales et de coordonner les activités reliées au fonctionnement du Bureau des sous-ministres ainsi que les travaux relatifs aux communications institutionnelles externes et internes.

De plus, ce secteur conseille la direction du Ministère dans la définition des orientations et des priorités en matière de planification et de gestion des ressources, de modernisation de l'organisation, de vérification interne et de sécurité. Il coordonne enfin les relations avec les organismes centraux du gouvernement.

3.2.1 Secrétariat général

Le Secrétariat général organise et coordonne les activités nécessaires au fonctionnement et au processus décisionnel du Bureau des sous-ministres et assure le suivi des décisions prises. Il maintient la liaison entre le Bureau des sous-ministres, le Cabinet de la Ministre, les unités administratives ministérielles et les organismes centraux du gouvernement. Il coordonne la préparation des différents documents et instruments de travail qui sont nécessaires à la ministre pour sa participation aux divers travaux parlementaires et contribue à leur réalisation.

Le Secrétariat général assure également l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Dans ce contexte, sur demande ou de sa propre initiative, il fournit à la direction du Ministère et aux unités administratives les avis ou recommandations appropriés et il traite les demandes, provenant de l'extérieur, qui sont adressées au Ministère en vertu de la Loi sur l'accès.

Il assume également la coordination de la mise en œuvre des plans d'action ministériels en matière de politique linguistique et de protection des renseignements personnels. À cet égard, il effectue notamment les opérations de secrétariat et de suivi reliées aux activités du Comité permanent sur la politique linguistique et à celles du Comité permanent sur la protection des renseignements personnels, tous deux présidés par le sous-ministre.

Enfin, il coordonne les dossiers de la condition féminine, de la famille et de l'enfance, de la jeunesse, des aînés et des personnes handicapées, qui font l'objet de politiques gouvernementales particulières.

3.2.2 Direction des communications

La Direction des communications offre aux autorités du Ministère et à chacune des unités administratives sectorielles ou territoriales des services de conseil, de planification et de gestion des actions de communication. Elle fait connaître les lois, les services, les orientations et les programmes du Ministère aux clientèles externes et internes et conseille la direction du Ministère sur les interventions stratégiques de communication, notamment en fonction des responsabilités de sensibilisation, de diffusion et d'accessibilité assumées par le ministère de la Culture et des Communications.

3.2.3 Direction générale de l'administration

La Direction générale de l'administration définit, organise et offre aux unités ministérielles des services en gestion du personnel et en organisation du travail, en gestion des ressources financières, matérielles, informationnelles et documentaires, ainsi que des services en matière de technologies de l'information et de modernisation de la gestion, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la *Loi sur l'administration publique* et du Système de gestion intégrée de ressources et de contrôles financiers (GIRES). Elle exerce également en ces matières un rôle-conseil auprès des autorités et des gestionnaires par des stratégies et des mesures visant l'amélioration continue, l'efficacité de la gestion et l'adaptation de l'organisation aux changements. Elle contribue ainsi à répondre aux besoins d'une responsabilisation et d'une participation accrues du personnel et des équipes de travail, de même qu'à l'impératif d'une gestion axée sur les résultats.

3.2.3.1 Direction du personnel et de l'organisation du travail

La Direction du personnel et de l'organisation du travail met en place, organise et rend disponible un ensemble de services à l'intention du Ministère, des organismes et des sociétés d'État, visant à assurer l'établissement et le maintien d'un environnement organisationnel et de moyens d'action qui favorisent l'atteinte d'un haut niveau d'efficience dans la gestion et le rendement de leur personnel.

3.2.3.2 Direction des ressources financières et matérielles

La Direction des ressources financières et matérielles réalise les activités relatives à la planification financière, à l'exécution du budget, aux opérations financières et au contrôle de conformité, de même qu'à la gestion des revenus, et elle offre le soutien en ces matières aux autorités et aux gestionnaires du Ministère. Elle agit comme interlocuteur auprès des organismes centraux au cours de la réalisation des diverses étapes du cycle budgétaire gouvernemental et des opérations budgétaires. En outre, elle offre un soutien administratif et technique aux autorités, aux gestionnaires et au personnel du Ministère en matière d'allocation d'espace, d'aménagement, d'approvisionnement, de services contractuels, de télécommunications et de services auxiliaires. Enfin, elle coordonne et conseille le réseau ministériel des responsables administratifs.

3.2.3.3 Direction des technologies de l'information

Dans le contexte du plan de modernisation ministériel, la Direction des technologies de l'information fournit au Ministère un ensemble de services de conseil et de soutien dans la mise en place et l'évolution des technologies de l'information. Ainsi, elle réalise les analyses de besoins, les architectures d'information et des technologies, elle conçoit et implante les systèmes d'information qui s'y rattachent et assure leur maintenance. De plus, elle assure l'évolution et la maintenance de l'infrastructure technologique et de télécommunication, la gestion technique du réseau ministériel ainsi que de la sécurité de l'information numérique. Enfin, elle offre un service complet d'assistance à la clientèle et coordonne le réseau ministériel des pilotes en technologies de l'information.

3.2.3.4 Direction du soutien à la modernisation de la gestion

La Direction du soutien à la modernisation de la gestion met en œuvre au Ministère des stratégies et des mesures visant la modernisation de l'organisation et l'évolution de la gestion de l'information. Entre autres moyens, elle coordonne l'application de la *Loi sur l'administration publique*, elle offre un service de bibliothèque ministérielle et elle administre l'intranet ministériel. Elle fournit conseil et soutien stratégique aux autorités et aux gestionnaires sur toute matière reliée à la modernisation de la gestion.

Secteur des politiques, des sociétés d'État et du développement international

Le secteur des politiques, des sociétés d'État et du développement international oriente, supervise et contrôle les décisions propres à assurer une gestion efficace des activités qui se déroulent dans les domaines qui sont de sa compétence. Ainsi, il a la responsabilité de concevoir et d'implanter le plan stratégique du ministère de la Culture et des Communications, en collaboration avec les différentes unités administratives ministérielles de même qu'avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

Il planifie, coordonne et harmonise la conception et le développement des orientations, des politiques, des programmes et des plans d'action permettant le développement des secteurs reliés à la culture. Il définit les orientations devant guider les sociétés d'État et voit à leur mise en œuvre. Il est responsable de la planification et du suivi d'actions et de projets visant la vitalité des secteurs reliés aux différents domaines culturels. Il établit également les liens nécessaires auprès des dirigeants des ministères et des sociétés d'État, des associations et des regroupements, des organismes du secteur de la culture ainsi que des différents partenaires du Ministère.

Ce secteur assure la cohérence, la qualité et l'efficacité des interventions sur le plan international. Il développe des modes de collaboration avec les autres unités du Ministère de façon à ce que les enjeux régionaux, nationaux et internationaux qui se dégagent des dossiers dont il assume la responsabilité puissent être pris en considération dans l'élaboration des politiques et des programmes ministériels.

En relation étroite avec les partenaires publics et privés, il donne une impulsion nouvelle et un cadre rajeuni d'intervention sur le plan international, en bonifiant la politique du Ministère en matière de rayonnement culturel et d'ententes de coopération par un appui au développement des marchés, tant dans les domaines de la culture que dans ceux des communications.

Enfin, il met au point de nouvelles stratégies d'approche des relations intergouvernementales canadiennes.

3.2.4 Bureaux de la diversité culturelle et des politiques de financement

Nouvellement créés, les bureaux de la diversité culturelle et des politiques de financement ont été mis en place afin d'encadrer l'action ministérielle relevant de ces mandats.

Le Bureau de la diversité culturelle coordonne les mandats ministériels, pilote des travaux d'étude, assure la concertation interministérielle et propose les positions gouvernementales aux autorités du Ministère. Il participe également aux activités internationales en cette matière.

Le Bureau des politiques de financement est responsable de l'élaboration de nouvelles politiques de financement, notamment de la conception et de l'encadrement des crédits d'impôt consentis pour soutenir le développement des entreprises québécoises dans les domaines de la culture et des communications. À ce titre, il coordonne l'action des sociétés d'État en cette matière et il assure les relations interministérielles appropriées.

3.2.5 Direction des sociétés d'État

La Direction des sociétés d'État définit les orientations, les politiques et les actions ministérielles relatives aux sociétés d'État, relevant de la ministre de la Culture et des Communications, et assure le suivi des activités de ces organismes.

Cette direction agit à titre d'interlocuteur et de coordonnateur ministériel auprès des organismes et des sociétés d'État. Elle conseille les autorités du Ministère en ce qui a trait aux programmes d'activités des sociétés d'État et voit à la conformité des attentes ministérielles avec les orientations gouvernementales. Elle assure la coordination de leurs relations avec les ministères et organismes centraux ainsi que l'exécution et le suivi des décisions gouvernementales et ministérielles.

3.2.6 Direction du partenariat et de la concertation interministérielle

La Direction du partenariat et de la concertation interministérielle contribue à l'élargissement de la place accordée à la culture et aux arts ainsi qu'à la culture scientifique et technique dans le gouvernement, notamment dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle et du développement de la main-d'œuvre de même que dans celui des affaires municipales. Elle élabore les orientations ainsi que les stratégies d'intervention et assure leur mise en œuvre, en collaboration avec les directions régionales. De plus, cette direction doit encourager et soutenir la concertation et le partenariat avec les sociétés d'État, les organismes et les associations professionnelles des milieux concernés, les divers réseaux institutionnels dans les domaines visés et les municipalités.

3.2.7 Direction des politiques culturelles et des programmes

La Direction des politiques culturelles et des programmes est responsable de l'élaboration et de l'évaluation des politiques, des programmes et des mesures législatives et réglementaires dans les domaines relevant du secteur culturel, à savoir le patrimoine, la muséologie, la diffusion des arts, le livre et la lecture, les métiers d'art, la culture scientifique et technique, ainsi que le loisir culturel et scientifique. Elle collabore avec les sociétés d'État et les autres unités administratives du Ministère ayant des mandats dans ces mêmes domaines. De plus, la direction est responsable des dossiers de la propriété intellectuelle et de ses rapports avec la vie associative dans le secteur culturel. Elle assume également la responsabilité du plan ministériel d'évaluation et en coordonne les opérations.

3.2.8 Direction de l'action stratégique, de la recherche et de la statistique

La Direction de l'action stratégique, de la recherche et de la statistique met à la disposition des décideurs, et au premier chef des autorités ministérielles, une information de pointe susceptible d'éclairer l'action et la prise de décision dans les domaines de la culture et des communications. De concert avec les autres unités administratives du Ministère de même qu'avec le CALQ et la SODEC, elle dégage une vision large et actualisée des enjeux propres à la société québécoise et de nature à soutenir la planification et la réalisation de la mission ministérielle. Par ses activités, elle contribue aussi activement à la modernisation de la gestion ministérielle.

Cette direction est responsable de la confection du plan stratégique et du plan d'action ministériel qui en découle. Elle contribue également à l'acquisition de connaissances par la production d'études et de statistiques de même que par la participation à la mise en place et au maintien de réseaux de réflexion et de prospective. De plus, elle assume la responsabilité du plan ministériel de veille axé sur des cibles stratégiques clairement définies.

Elle diffuse les résultats de ses recherches et les constats qui s'ensuivent auprès des différentes unités du Ministère, des sociétés d'État et du milieu de la culture et des communications. Elle maintient des liens avec les réseaux de recherche nationaux et internationaux, ce qui lui permet de disposer de données comparatives et de garder à jour ses méthodes de recherche, en plus de favoriser une plus large diffusion des recherches québécoises.

3.2.9 Direction du développement international

La Direction du développement international élabore la stratégie d'action internationale du Ministère en matière de culture et de communications et coordonne sa mise en oeuvre.

De concert avec le ministère des Relations internationales et les sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications, elle définit la programmation des activités internationales du

Ministère et assure leur suivi, conformément aux politiques gouvernementales en vigueur. Elle fournit l'expertise ministérielle en matière de relations intergouvernementales et assure la représentation du Ministère auprès de différentes instances intergouvernementales de coopération bilatérale et multilatérale, dont les programmations touchent les domaines de la culture et des communications.

La direction apporte un soutien financier aux organismes et entreprises des milieux de la culture et des communications désireux de développer les marchés d'exportation pour leurs œuvres et produits sur des territoires ciblés dans le monde. En étroite collaboration avec les autres ministères concernés et les sociétés d'État, elle participe, sur les scènes nationale et internationale, à la réalisation d'événements d'envergure afin de mettre en valeur les forces modernes de la culture et des communications québécoises.

Secteur de l'action régionale, de la Capitale nationale et de la Métropole

Le secteur de l'action régionale, de la Capitale nationale et de la Métropole établit les stratégies d'intervention nécessaires à la mise en œuvre des politiques et des programmes soutenant le développement des domaines reliés à la culture et aux communications.

Ce secteur oriente, supervise et contrôle les décisions propres à assurer la réalisation des mandats ministériels dans chacune des régions du Québec, tout en favorisant la cohérence et la concertation entre les interventions régionales et centrales. Il planifie des plans d'action régionaux et assure leur suivi, et il développe des approches novatrices permettant d'adapter constamment les interventions du Ministère à son environnement géopolitique ou encore aux enjeux et aux tendances régionaux.

L'action de ce secteur porte sur des champs d'intervention multiples (les arts, les lettres, le patrimoine, la culture scientifique et technique, l'art public, la muséologie, la culture scientifique et technique, le loisir culturel et scientifique, les bibliothèques, les médias communautaires, le tourisme culturel), en vue d'atteindre les objectifs généraux de démocratisation de la culture et des communications.

Le secteur de l'action régionale, de la Capitale nationale et de la Métropole est ainsi responsable d'établir des liens avec les milieux culturels, les structures gouvernementales de même qu'avec les organismes privés et de mettre en place des canaux de communication efficaces. Il doit également susciter leur adhésion aux objectifs de la politique de développement culturel et développer le partenariat, notamment avec les organismes de concertation régionaux, les municipalités et les communautés autochtones.

3.2.10 Direction de l'architecture, de l'art public et des équipements culturels

La Direction de l'architecture, de l'art public et des équipements culturels contribue à la réalisation des objectifs du Ministère par son rôle d'expertise et de coordination d'un ensemble d'activités ministérielles reliées au développement de l'architecture, de l'art public et des équipements culturels. Elle assume la coordination nationale du secteur de l'archéologie et du programme *Soutien au patrimoine religieux*. La direction exerce également un rôle-conseil auprès des autorités ministérielles au regard des fonctions de planification, de stratégie et d'évaluation. De plus, elle offre assistance aux maîtres d'ouvrage d'édifices publics dans la réalisation de concours d'architecture. Enfin, elle est également responsable de l'application de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux*.

3.2.11 Direction des projets spéciaux et de la coordination

La Direction des projets spéciaux et de la coordination assure la réalisation de projets spéciaux, la coordination des actions et des programmes et le développement de l'expertise susceptibles de favoriser le développement culturel des régions, de la Capitale nationale et de la Métropole.

Elle fournit aussi l'éclairage et les outils nécessaires à la prise en compte des réalités culturelles autochtones, à la cohérence et à l'effet des interventions ministérielles et gouvernementales pour l'atteinte des objectifs de développement culturel autochtone et de dialogue interculturel entre ces communautés et la société québécoise.

La direction offre également un service de conseil aux autorités du Ministère pour tout dossier relatif à ses champs d'activité.

3.2.12 Directions générales de l'action régionale de l'Est et de l'Ouest du Québec

Les directions générales de l'action régionale de l'Est et de l'Ouest du Québec assurent l'encadrement et la coordination des directions régionales en vue de garantir la cohérence, la qualité et l'efficacité de leurs interventions. Entre autres, elles fournissent l'éclairage nécessaire à la prise en compte des clientèles et des enjeux suprarégionaux et régionaux dans l'élaboration des politiques, des programmes et des cadres de normalisation.

Sur le plan des opérations territoriales, elles assurent la liaison avec les autres ministères engagés dans les domaines de la culture et des communications, dans le but de favoriser la réalisation des orientations,

des politiques et des programmes ministériels. Elles suscitent et établissent les liens de partenariat avec les diverses instances locales et régionales intervenant dans les domaines de la culture et des communications. Enfin, elles s'assurent de la qualité des services offerts à la clientèle.

3.2.12.1 Directions régionales

Les directions en région ont pour mandat, en s'associant au milieu et en adaptant leurs interventions aux particularités régionales, de concrétiser la mission ministérielle au regard du développement du secteur des communications, de l'identité culturelle, de la vitalité artistique, de l'accessibilité aux arts et à la culture, de la culture scientifique et technique ainsi que du loisir culturel et scientifique. Leur mandat vise également à favoriser une plus grande harmonisation des actions de différents intervenants dans les secteurs de la culture et des communications, tout en offrant à leur clientèle et à leurs partenaires une expertise dans ces secteurs.

Elles ont aussi la responsabilité de susciter, de développer et de consolider des partenariats, notamment avec les municipalités locales et régionales, les milieux de l'éducation, les instances régionales de développement et de concertation ainsi qu'avec le secteur privé.

Secteur des communications et des institutions nationales

Le mandat du secteur des communications et des institutions nationales porte sur un nombre étendu de champs d'intervention. Il est responsable de l'orientation et de la supervision des activités reliées aux domaines des inforoutes, du multimédia, des médias et des télécommunications, tout en assumant la gestion des programmes qui les concernent. De façon plus précise, il définit et met en œuvre les politiques, les stratégies, les plans d'action et les programmes touchant ces différents domaines et assure leur suivi. Il exerce aussi des fonctions de veille en ce qui a trait aux nouvelles technologies de l'information et des communications.

Par ailleurs, ce secteur participe à l'élaboration des activités ministérielles visant le développement de réseaux et de marchés internationaux pour les produits et les services dans les différents domaines du milieu des communications, tout en assumant des fonctions de veille en cette matière. Compte tenu du nombre élevé d'intervenants publics et privés qui sont actifs dans ces milieux, ses interventions visent aussi à mettre en place et à consolider des réseaux, des partenariats et des alliances à la fois avec des partenaires industriels et gouvernementaux, tant au Québec qu'à l'étranger. De plus, il prend part aux grands débats, tant nationaux qu'internationaux, qui peuvent avoir une influence majeure sur le devenir du Québec.

Le secteur des communications et des institutions nationales est également responsable de l'orientation et de la supervision des décisions visant une gestion harmonieuse des Archives nationales du Québec, du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec de même que du Centre de conservation du Québec, lequel est une unité autonome de service.

3.2.13 Direction des médias et des télécommunications

Plusieurs enjeux politiques, économiques et culturels guident l'intervention de la Direction des médias et des télécommunications. Parmi ceux-ci, le développement d'une industrie des communications forte et concurrentielle, capable de fournir des contenus et des services de qualité et de se positionner à l'échelle internationale, ainsi que la disponibilité d'infrastructures et de services adéquats sur l'ensemble du territoire du Québec, s'inscrivent au nombre de ses priorités. Ses champs d'intervention sont la télévision, la radio, la presse écrite ainsi que la production audiovisuelle, le cinéma, la publicité, la câblodistribution et les télécommunications.

Le mandat de la Direction des médias et des télécommunications consiste à analyser les différents enjeux et tendances, à élaborer et à faire valoir les politiques gouvernementales relatives aux secteurs concernés et à conseiller les autorités du Ministère sur les questions d'intérêt public. En outre, elle élabore les positions du Ministère devant les instances politiques et réglementaires fédérales de façon à maximiser la prise en compte du point de vue du Québec. Enfin, grâce aux divers programmes de soutien financier qu'elle conçoit et gère, elle soutient le fonctionnement de certains organismes et la mise en place de projets structurants dans les différents secteurs des médias et des télécommunications.

3.2.14 Direction du multimédia et des services électroniques

La Direction du multimédia et des services électroniques planifie et met en œuvre, en concertation avec des intervenants gouvernementaux et privés, des stratégies de développement du secteur du multimédia et des services électroniques. Pour ce faire, elle effectue une veille, coordonne des études et met régulièrement à jour ses connaissances en la matière. Elle diffuse cette information auprès des autorités du Ministère et des intervenants publics et privés concernés.

Avec ses partenaires privés et publics, elle suscite, planifie et entreprend des actions et des projets visant la structuration des secteurs concernés et le

développement des marchés, tant au Québec qu'à l'étranger. Elle étudie les besoins des entreprises en ce qui a trait aux exportations, analyse les caractéristiques des marchés extérieurs et organise des missions commerciales sur les marchés ciblés. Elle apporte un soutien, autant professionnel que financier, aux entreprises et aux associations qui les représentent. Elle analyse leurs projets de développement et donne des avis appropriés.

La direction met en place des politiques et des mesures favorisant la vitalité et la santé financière des secteurs du multimédia et des inforoutes. Elle harmonise les actions des différents intervenants gouvernementaux dans ces secteurs de façon à permettre une réponse appropriée aux besoins de la clientèle et une utilisation optimale des crédits disponibles.

Elle contribue à la mise en œuvre de la *Politique québécoise de l'autoroute de l'information* et à son actualisation par la mise en place, dans le cadre du Fonds de l'autoroute de l'information, de programmes visant à développer des contenus culturels de qualité sur Internet. Elle se préoccupe de toutes les questions reliées au réseautage des organismes culturels et à la mise en place de vitrines culturelles pour le Québec, de façon à appuyer la commercialisation des produits de la culture et des communications à l'étranger.

Enfin, elle appuie le développement des services électroniques et voit à trouver des solutions aux problèmes de rentabilité des cybermédias par la recherche de nouveaux revenus provenant de la publicité, des abonnements, des télépaiements, etc.

3.2.15 Direction générale du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Depuis 1942, le Conservatoire forme des professionnels de la scène en musique et en art dramatique. Il est constitué d'un réseau de neuf établissements, dont sept en musique, situés à Chicoutimi, à Hull, à Montréal, à Québec, à Rimouski, à Trois-Rivières et à Val-d'Or, et deux en art dramatique, à Québec et à Montréal.

La mission du Conservatoire est d'assurer une formation professionnelle en musique et en art dramatique fondée sur l'excellence. Il doit également susciter et soutenir dans le milieu une formation musicale et théâtrale de grande qualité et largement accessible. Enfin, il doit soutenir les organismes essentiels à la vie musicale et théâtrale du milieu où il est implanté.

Les conservatoires de musique donnent l'enseignement dans les spécialités suivantes : alto, basson, chant, clarinette, clavecin, composition (incluant l'électroacoustique), contrebasse, cor, flûte, guitare, harpe, hautbois, orgue, percussions, piano, saxophone, trombone, trompette, tuba, violon, violoncelle et direction d'orchestre.

Une des particularités des conservatoires de musique, le continuum des études, permet la progression par matière, indépendamment du niveau atteint par l'élève dans l'ensemble de ses études. La formation est ainsi adaptée aux besoins de chaque individu, et les résultats sont éloquents puisque les musiciens formés par le Conservatoire se retrouvent dans les formations de musique de chambre et les grands orchestres symphoniques au Québec comme à l'étranger.

Les conservatoires d'art dramatique offrent une formation postcollégiale dans deux disciplines : le Jeu, qui vise à former des comédiennes et des comédiens professionnels, et la Scénographie, qui mène aux métiers de concepteur de décors de théâtre et de dessinateur de costumes. La pédagogie est axée sur la collégialité du corps professoral. Le nombre d'étudiants étant restreint, l'enseignement est personnalisé et exige de l'étudiant une disponibilité pleine et entière. On retrouve les diplômés en art dramatique dans les différentes troupes de théâtre du Québec ainsi qu'à la télévision et au cinéma.

La planification et la coordination de la gestion des conservatoires sont assumées par la direction générale du Conservatoire. Cette direction générale comprend un service de l'enseignement, chargé des aspects ayant trait aux programmes d'études, à la gestion pédagogique et à la tenue du registre, ainsi qu'un service de l'administration dont relève la gestion des ressources humaines, financières et matérielles de l'institution.

3.2.16 Direction générale des Archives nationales du Québec

La *Loi sur les archives* confère aux Archives nationales du Québec (ANQ) une double mission. D'une part, elles jouent un rôle majeur dans la gestion des documents administratifs de tous les ministères et organismes publics; d'autre part, elles doivent s'assurer de la conservation et de l'accessibilité des archives gouvernementales, civiles et judiciaires ainsi que des archives privées témoignant de l'identité et de l'activité de la société québécoise. Ainsi, elles doivent élaborer et mettre en application les politiques, les règlements, les normes et les procédures nécessaires partout au Québec. Pour réaliser cette mission, les ANQ sont organisées en quatre directions et disposent d'un réseau provincial de neuf centres d'archives.

3.2.16.1 Directions des centres d'archives de Montréal et de Québec

Les centres d'archives de Montréal et de Québec constituent les deux plus imposants centres d'archives du Québec. L'un et l'autre mettent à la disposition du public des masses considérables d'archives gouvernementales et judiciaires remontant au début du Régime français, de même qu'une quantité importante de fonds et de collections d'archives privées.

Ces deux directions doivent donc assurer la conservation, le traitement, la description et la diffusion des archives publiques et privées entreposées dans leurs locaux. Ainsi, chacun de ces centres, en plus de servir une clientèle sur place de plus de 30 000 chercheurs par année, doit répondre à un courrier de recherche volumineux en provenance non seulement du Québec mais aussi des États-Unis et d'Europe. Chaque centre doit aussi satisfaire des clientèles particulières, comme les médias écrits et électroniques, les producteurs de cinéma, les musées et les centres d'exposition. Enfin, ces centres d'archives utilisent tous les moyens possibles – expositions, publications, conférences, visites, etc. – pour mettre en valeur et faire connaître les archives qu'ils conservent.

3.2.16.2 Direction du conseil et de l'action régionale

La Direction du conseil et de l'action régionale, à partir d'équipes de travail à Montréal, à Québec et dans les sept centres régionaux des ANQ, doit conseiller les ministères et les organismes gouvernementaux ainsi que l'ensemble des organismes du secteur municipal et des secteurs de la santé et de l'éducation pour tout ce qui a trait à la gestion de leurs documents administratifs et historiques. Elle doit aussi conseiller les détenteurs et les diffuseurs d'archives privées, voir à l'application de la politique sur les archives privées et gérer les programmes d'agrément et de soutien financier destinés aux services d'archives de toutes les régions du Québec. Elle accueille 17 000 chercheurs dans ses sept centres régionaux qui, à l'instar de ceux de Québec et de Montréal, gèrent et diffusent les fonds gouvernementaux et judiciaires qui relèvent de leur compétence ainsi que des archives privées.

Enfin, c'est à cette direction que revient le mandat de planifier et d'organiser le développement de l'action régionale des ANQ en collaboration avec les partenaires publics et privés des milieux concernés.

3.2.16.3 Direction des systèmes et des technologies de l'information

Cette direction assume la responsabilité de la conception, de l'implantation, de la maintenance, du suivi et de l'évolution des systèmes informatiques des ANQ et du système de gestion documentaire du Ministère. Elle doit aussi assurer la présence des Archives nationales sur les inforoutes et les conseiller sur les orientations et les choix technologiques à faire en matière de technologies appliquées à la gestion, à la conservation et à la diffusion des archives (microfilm, numérisation, informatique, etc.). Enfin, elle doit développer un partenariat avec le secteur privé pour réaliser et mettre en marché des produits numérisés diffusant le contenu des archives conservées par les Archives nationales.

3.2.17 Centre de conservation du Québec

Comme institution nationale, le Centre de conservation du Québec (CCQ) joue un rôle de premier plan auprès de réseaux d'établissements québécois chargés de la conservation du patrimoine mobilier. Sa mission se situe au cœur de la politique culturelle gouvernementale qui a pour objet de valoriser l'héritage québécois et de le rendre le plus largement accessible à tous.

Plus particulièrement, le mandat du centre consiste à offrir des services professionnels d'expertise et de restauration, à sensibiliser les institutions muséales et autres gardiens de biens d'intérêt patrimonial à l'importance de la conservation préventive (ensemble des mesures et des conditions nécessaires pour prévenir ou freiner la détérioration des biens ou des œuvres d'art) et à encourager le développement de la connaissance, des compétences et des aménagements nécessaires à une meilleure conservation du patrimoine mobilier.

Le 19 septembre 1995, le Conseil du trésor reconnaissait l'*Entente de gestion conclue entre le ministère de la Culture et des Communications et le Centre de conservation du Québec* transformant cette institution en unité autonome de service. En vertu de son nouveau statut, le CCQ produit son propre rapport annuel faisant état de ses opérations et des résultats obtenus sur la base d'indicateurs de performance. C'est pourquoi on ne trouvera pas de bilan de ses activités dans le présent rapport annuel. Toutefois, signalons que le rapport annuel du CCQ est accessible au site Internet du ministère de la Culture et des Communications.

Partie II
Bilan des activités 1999-2000

1. Secteur de la direction et du soutien ministériels

1.1 Secrétariat général

Le Secrétariat général a assuré la coordination des activités reliées à la réception, à l'analyse, à la validation et à la transmission des dossiers au Bureau des sous-ministres et au Cabinet de la Ministre pour décision. À cet égard, il a notamment traité, avec la collaboration de toutes les unités du Ministère, l'ensemble de la correspondance et des demandes reçues au Cabinet de la Ministre et au Bureau des sous-ministres. Dans ce contexte, en 1999-2000, quelque 5 500 dossiers en provenance de clientèles externes et près de 3 100 documents destinés à la signature des autorités ministérielles ont été traités.

Le Secrétariat général a également maintenu les liens requis entre le Ministère et les organismes centraux du gouvernement, notamment le ministère du Conseil exécutif, le Secrétariat du Conseil du trésor, le Secrétariat général de l'Assemblée nationale et le Secrétariat des commissions parlementaires. De plus, il a assuré la liaison permanente entre le Bureau des sous-ministres et le Cabinet de la Ministre, entre autres, en coordonnant la circulation et le suivi de l'ensemble des dossiers et en soutenant la participation de la Ministre aux travaux parlementaires.

Au cours du dernier exercice financier, le Secrétariat général a reçu et traité près de cinquante demandes en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. En réponse à des demandes d'unités administratives, sollicitant des avis sur certaines applications de la Loi sur l'accès ou du plan d'action en matière de protection des renseignements personnels, ou encore de sa propre initiative, notamment dans une opération visant l'évaluation des formulaires de soutien financier du Ministère, le Secrétariat a émis 41 avis ou recommandations. Ces travaux, touchant la Loi sur l'accès et le plan d'action sur la protection des renseignements personnels, ont systématiquement été conduits en collaboration avec la Direction des affaires juridiques. Le Secrétariat général a également coordonné les dossiers de la condition féminine, de la famille et de l'enfance, de la jeunesse, des aînés et des personnes handicapées, qui font l'objet de politiques gouvernementales particulières.

De plus, le Secrétariat général a assumé la responsabilité de la gestion documentaire du Bureau des sous-ministres, ainsi que de la gestion des ressources financières pour le Cabinet de la Ministre, le Bureau des sous-ministres et la Direction des communications. Enfin, il a réalisé la supervision et la coordination des différentes étapes de la rédaction du rapport annuel.

Application de la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*

Conformément à la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*, le Comité permanent de la politique linguistique du ministère de la Culture et des Communications, présidé par le sous-ministre, a parachevé le projet de politique linguistique ministérielle qui a été adoptée, par le Bureau des sous-ministres, le 21 décembre 1999.

La composition du comité permanent a été revue, pour tenir compte de modifications apportées à la structure organisationnelle du Ministère. Outre le sous-ministre, qui le préside, le comité comprend désormais les membres suivants : le secrétaire général du Ministère, la directrice des ressources financières et matérielles, le directeur des technologies de l'information, la directrice par intérim des communications, la directrice des affaires juridiques, le directeur des projets spéciaux et de la coordination, et la directrice du soutien à la modernisation de la gestion.

Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels

Bilan 1999-2000

Dans la foulée de l'adoption par le Conseil des ministres, le 12 mai 1999, du *Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels*, le comité ministériel sur la protection des renseignements personnels a été mis sur pied le 18 juin 1999 et le secrétaire général du Ministère, déjà responsable de l'application de la Loi sur l'accès, a été désigné comme responsable de la protection des renseignements personnels.

Le Comité permanent sur la protection des renseignements personnels du ministère de la Culture et des

Communications est présidé par le sous-ministre et comprend les membres suivants : le secrétaire général du Ministère, le directeur général de l'administration, le directeur général du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, le directeur des médias et des télécommunications, la directrice par intérim des communications, le directeur général des Archives nationales du Québec, la directrice et une conseillère de la Direction des affaires juridiques, le responsable du soutien à la gestion de la sécurité, de la Direction des technologies de l'information, le directeur par intérim de la Direction des sociétés d'État, et le directeur de l'action stratégique, de la recherche et de la statistique.

Dès le 25 août 1999, le comité a adopté le *Plan d'action du ministère de la Culture et des Communications en matière de protection des renseignements personnels*. Ce plan regroupe un ensemble de mesures s'inscrivant dans les six thèmes suivants : « Planification et suivi »; « Sensibilisation et information »; « Application de la Loi sur l'accès »; « Sondages »; « Autres mesures administratives internes »; « Sociétés d'État et organismes ».

Des attentes particulières concernant la protection des renseignements personnels ont été formulées par le sous-ministre à l'intention des sous-ministres adjoints, afin qu'elles se répercutent dans les attentes de l'ensemble des gestionnaires et du personnel du Ministère.

La mise en œuvre du plan d'action a entraîné, au cours de l'exercice financier 1999-2000, plusieurs réalisations ou le démarrage d'activités, notamment :

- la diffusion de textes de sensibilisation destinés aux gestionnaires et au personnel;
- soixante-neuf personnes ont participé à des sessions de formation destinées, dans un premier temps, aux gestionnaires et à certains professionnels davantage concernés;
- le comité permanent du Ministère a transmis à la Commission d'accès à l'information, pour avis, un document traitant de la procédure particulière du MCC relativement à l'utilisation des renseignements personnels aux fins de sondage. La prochaine étape sera l'adoption de cette procédure par le comité permanent, à la suite de l'avis de la CAI, et sa diffusion au sein du Ministère;
- une opération visant l'évaluation des formulaires rattachés aux programmes de soutien financier et autres mesures du Ministère, au regard de la protection des renseignements personnels, a aussi été entreprise. À ce jour, quarante et un formulaires ont ainsi fait l'objet d'une analyse et d'un avis du Secrétariat général du Ministère concernant, lorsqu'il y avait lieu, des modifications à apporter afin de se conformer à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;
- un groupe de travail a amorcé une démarche visant la mise à jour de l'inventaire des fichiers contenant des renseignements personnels au Ministère et l'identification des unités qui les détiennent ainsi que des personnes qui les utilisent;
- pour ce qui concerne les treize sociétés d'État et les organismes relevant de la responsabilité de la ministre de la Culture et des Communications, le comité ministériel a tenu, le 1er novembre 1999, une réunion d'information avec les responsables de la protection des renseignements personnels désignés au sein de ces organismes partenaires, afin de les associer à la réflexion et aux travaux que le Ministère avait déjà entrepris. La totalité de ces sociétés d'État et organismes ont désigné un responsable de la protection des renseignements personnels, huit ont déjà constitué leur comité interne et cinq se sont dotés d'un plan d'action adapté à leur réalité.

Priorités d'action pour 2000-2001

Pour l'exercice 2000-2001, les priorités d'action du ministère de la Culture et des Communications, en matière de protection des renseignements personnels, porteront sur :

- la poursuite de la formation du personnel et des activités de sensibilisation;
- l'inventaire, la mise à jour et la gestion des fichiers de renseignements personnels, conformément aux articles 71 à 79 de la Loi sur l'accès;
- la poursuite de l'évaluation des formulaires rattachés aux programmes et aux mesures du Ministère, afin d'en vérifier la conformité avec les articles 62, 64, 65 et 89.

1.2 Direction des communications

La Direction des communications a participé à la préparation et à l'organisation de plusieurs interventions publiques reliées aux activités ministérielles. Plusieurs événements qui ont nécessité l'élaboration de stratégies de communication et la production d'outils promotionnels (publications, placements publicitaires, stands, affiches, etc.) ont marqué l'année 1999-2000. Mentionnons, entre autres, les activités de suivi de la *Politique de la lecture et du livre*, dont une campagne de promotion visant l'éveil à la lecture chez les enfants d'âge préscolaire et l'édition du *Répertoire de ressources culture-éducation*, ainsi que les stratégies orchestrées pour le Marché international du multimédia, l'*Entente sur le développement culturel de Montréal*, le Council of State Government, la

Society for Historical Archeology, les *Journées de la culture*, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, les célébrations des vingt ans d'existence du Centre de conservation du Québec et le *Plan d'action de la Capitale nationale*.

La direction s'est chargée des relations avec les médias à l'occasion de nombreux événements ou annonces publiques, notamment la remise des *Prix du Québec*, la mise sur pied du Fonds de stabilisation et de consolidation des arts et de la culture, la tenue du *Printemps du Québec en France* et celle de *Québec in Motion* au Royaume-Uni, l'établissement du plan de relance faisant suite au boycott des activités culturelles par les enseignants, les classements du lieu de fondation de Montréal et de l'épave de l'*Empress of Ireland*, le bilan des actions menées dans le secteur du patrimoine religieux, l'exposition *Rafraîchir la mémoire* ainsi que des tournées régionales.

Plusieurs activités de communication ont été réalisées en soutien aux unités administratives dans le but de faciliter la diffusion de l'information à l'interne. Ainsi, le journal électronique *Illico*, publié trois fois la semaine, et le journal *L'Actuel*, publié quatre fois l'an, ont rejoint l'ensemble du personnel du Ministère.

En 1999-2000, 188 communiqués de presse, 164 allocutions et 158 brefs messages (« mots de la Ministre ») ont été rédigés par le personnel de la direction. Pas moins de 432 travaux de révision linguistique et 82 placements publicitaires ont été effectués. Plus de 110 publications ont également été éditées par la Direction des communications.

Durant cette période, la cérémonie de remise des *Prix du Québec* a été repensée en vue d'en faire un événement à la fois convivial et protocolaire. C'est ainsi que les lauréats ont reçu leur prix dans la salle du Conseil législatif, devant un parterre de 200 invités des milieux culturel et scientifique, après avoir fait l'objet d'une motion de félicitations à l'Assemblée nationale du Québec. Par ailleurs, la diffusion d'une série de portraits télévisés sur les ondes de Télé-Québec a permis de faire connaître au grand public les contributions remarquables des lauréats des *Prix du Québec* à la société québécoise.

Le site Internet du Ministère a connu une progression, tant sur le plan de son contenu que sur celui de sa fréquentation. Parmi les pages les plus fréquentées, notons les publications, les rapports déposés devant la Ministre, les programmes de soutien financier et les formulaires qui s'y rattachent, les bases de données (activités des conservatoires, liste des bibliothèques, etc.), les adresses des organismes et des sociétés d'État, le tout nouveau site *Répertoire de ressources culture-éducation* et les informations colligées en matière de patrimoine.

L'aspect dynamique et interactif du site Internet ministériel a été amélioré par la mise au point d'outils tels qu'un module de gestion et de mise à jour ainsi que des bases de données administrées directement par un chargé de projet et facilitant le repérage des données pour les internautes. Le site interactif *Québec multimédia* a connu une deuxième vocation, en offrant la possibilité d'être utilisé simultanément pour sept événements internationaux. Il a également servi de modèle à d'autres sites transactionnels. Enfin, ce site constitue le principal outil qui permet de répondre aux diverses demandes reçues par le service d'accueil et de renseignements généraux du Ministère, qui a maintenu son rythme de croisière en répondant à quelque 45 000 demandes d'information.

1.3 Direction générale de l'administration

En 1999-2000, la Direction générale de l'administration a orienté son plan de travail principalement autour de la modernisation de la gestion gouvernementale ainsi que de l'adaptation de la gestion ministérielle. Elle a d'ailleurs créé, au printemps 1999, une nouvelle unité administrative, dont la raison d'être est le soutien à la modernisation de la gestion.

Les autres projets de développement réalisés au cours de l'année ont visé plus particulièrement sa propre gestion interne, alors que la majorité des activités courantes menées dans chacune des unités se rapportaient aux services continus offerts par la direction générale à l'ensemble du Ministère en matière de gestion des ressources, conformément au mandat de base qui lui est dévolu.

Planification stratégique ministérielle

La plupart des projets de développement de la direction générale ont ainsi visé à atteindre les objectifs ciblés dans le *Plan stratégique 1999-2002* pour l'adaptation de la gestion. Ces projets ont concouru à alléger et à améliorer les activités et les façons de faire ministérielles, à augmenter la participation et la responsabilisation du personnel, et à accroître la capacité de vision d'ensemble du Ministère. La direction générale a en outre assuré le suivi de ces mesures à l'aide d'indicateurs de gestion, et elle a contribué à l'élaboration du *Plan stratégique 2000-2003*.

Tout au long de l'année, le suivi des dépenses a permis d'assurer le respect de l'enveloppe budgétaire 1999-2000 et des mesures prévues au plan ministériel de gestion des dépenses. La direction générale a de plus soumis plusieurs propositions visant à atteindre les objectifs budgétaires 2000-2001, dans le respect des orientations stratégiques ministérielles.

Réforme du cadre de la gestion gouvernementale

En réalisant un plan ministériel de consultation relatif à l'*Énoncé de politique sur la gestion gouvernementale* auprès de l'ensemble du personnel du Ministère et auprès des organismes relevant de la Ministre, la direction générale a amorcé la phase de sensibilisation nécessaire à l'application de la *Loi sur l'administration publique*. Elle a de plus synthétisé, adapté et diffusé au cours de l'année toute l'information disponible essentielle à la compréhension et à l'appropriation des grands principes de cette réforme. Elle a aussi élaboré un programme ministériel de modernisation de la gestion qui a été approuvé et qui sera réalisé au cours des trois prochaines années.

Elle a enfin soutenu la réalisation du plan ministériel de reddition de comptes et d'imputabilité, et elle a élaboré, fait adopter et mis en œuvre un plan de vérification interne pour l'exercice 1999-2000.

Implantation du projet de Gestion intégrée des ressources (GIRES) au Ministère

L'implantation du projet GIRES au Ministère est bien amorcée. Le sous-ministre a désigné, dès le début de l'été 1999, un coordonnateur ministériel qui est appuyé par une équipe de spécialistes des différents domaines concernés par ce changement et dont le mandat est de planifier, d'organiser et de coordonner la réalisation du projet. Le Comité ministériel sur l'organisation du travail (CMOT) est informé régulièrement du déroulement du projet et il collaborera à son implantation.

Dès sa mise en place, le comité ministériel a orienté ses travaux sur les aspects suivants : l'organisation, la planification, la portée et les conséquences du projet; l'identification des processus administratifs et des systèmes informatiques visés; les effets sur l'architecture technologique en place; la gestion des risques et du changement; la sensibilisation des différents groupes de personnes directement concernés.

Optimisation des ressources

La direction générale a travaillé sur plusieurs plans en 1999-2000 afin d'optimiser les ressources disponibles. Elle a ainsi mis en œuvre les mesures gouvernementales d'égalité en emploi, elle a adapté ses systèmes et ses processus pour faire suite à la réforme comptable, elle a refondu les systèmes de suivi budgétaire et de suivi des lettres d'annonce du soutien financier du Ministère, elle a amélioré le fonctionnement du Réseau ministériel des responsables administratifs, et elle a donné suite à la réorganisation administrative de mai 1999 concernant la dotation des postes, les systèmes financiers, les réaménagements et le soutien technologique. Elle a également contribué à la première étape de révision et de systématisation du processus ministériel de soutien financier.

La mise à niveau des technologies ministérielles poursuivie au cours de l'année a permis de doter l'ensemble du personnel d'outils modernes, performants et évolutifs favorisant l'échange et le partage de l'information.

Évolution des ressources informationnelles (information et technologies de l'information)

La Direction générale de l'administration a mis sur pied un projet d'élaboration de politiques et de pratiques en matière de gestion de l'information électronique et d'utilisation de l'inforoute. Ce projet l'a amenée par ailleurs à revoir dans son ensemble le cadre ministériel de gestion des ressources informationnelles, et à le faire évoluer conformément aux nouvelles orientations gouvernementales en la matière. À la suite de ces travaux, le mandat et la composition du Comité directeur des ressources informationnelles ont entièrement été revus, de façon à faire participer un plus grand nombre de gestionnaires à l'utilisation et à la promotion des ressources informationnelles en tant qu'éléments stratégiques clés pour soutenir la modernisation de la gestion ministérielle.

En ce qui concerne les technologies de l'information, la direction générale a réalisé la programmation prévue pour l'année dans le plan triennal 1998-2001 de sécurité informatique. Ainsi, elle a terminé la mise à niveau de l'environnement bureautique ministériel (migration sous Windows 95), tout en poursuivant le plan de formation prévu, et elle a accru la performance de l'accès Internet sur l'ensemble du territoire couvert par le Ministère, achevé avec succès le passage à l'an 2000 des actifs informationnels et amélioré le fonctionnement du réseau des pilotes en technologies de l'information.

Sondage ministériel sur le climat organisationnel

Pour donner suite au sondage ministériel sur le climat organisationnel réalisé à l'automne 1998, la direction générale a élaboré, fait approuver et implanté un nouveau cadre de gestion en matière d'évaluation du rendement et des résultats pour l'ensemble du personnel, puis elle en a assuré le suivi, et elle a proposé et mis en place un plan d'amélioration ergonomique des postes de travail de chaque employé et employée du Ministère, en collaboration avec des intervenants spécialisés.

Veille informationnelle

La direction générale a poursuivi le développement de la fonction de veille informationnelle implantée au Ministère au cours du dernier exercice, et, prenant en compte le projet gouvernemental de veille stratégique, elle a travaillé en concertation avec les intervenants ministériels afin d'assurer l'intégration des activités relatives aux deux projets.

Gestion à l'interne

Avec l'objectif d'optimiser ses propres activités de planification et de reddition de comptes, la direction générale a actualisé son plan de travail en collaboration avec les membres des équipes, en y intégrant les lignes directrices appropriées du plan stratégique ministériel. Dans la logique de la chaîne annuelle de gestion, elle s'est également fixé comme objectif en début d'année d'évaluer le rendement, pour 1998-1999, de chaque employé et employée devant recevoir une évaluation, et d'établir ses priorités de travail pour l'exercice 1999-2000. À l'issue de l'exercice, 100 % du personnel visé avait reçu les attentes le concernant et son évaluation.

1.3.1 Direction du personnel et de l'organisation du travail

En 1999-2000, la Direction du personnel et de l'organisation du travail a apporté son soutien aux diverses unités administratives touchées par des réaménagements organisationnels. Des efforts particuliers ont été consacrés à la dotation d'emplois stratégiques de gestion et de certains autres emplois très spécialisés. De plus, en vue de favoriser le renouvellement des ressources humaines, le Ministère a procédé à des concours de recrutement public et à l'embauche de personnel aux conditions minimales, plus particulièrement dans le domaine des nouvelles technologies, de la bibliothéconomie et de l'enseignement.

Formation et développement

Au cours de l'exercice financier 1999-2000, le Ministère a augmenté de façon substantielle le budget alloué à la formation et au développement du personnel. En effet, le pourcentage de l'enveloppe salariale consacré à des activités de formation est passé de 1,22 % à 1,87 %. Les deux domaines de formation qui ont été privilégiés ont été l'adaptation aux changements technologiques, plus particulièrement pour le personnel en région, et la formation reliée au développement de la compétence professionnelle.

Soutien à la gestion des sociétés d'État et des institutions

Des services concernant l'organisation administrative et les relations de travail ont été maintenus auprès des treize organismes et sociétés d'État relevant de la Ministre. La Régie du cinéma, la Place des arts et la Grande bibliothèque du Québec ont notamment requis des interventions particulières de la direction.

Dans le cadre du renouvellement de la convention collective des professeurs, le Ministère a participé tout au long de l'année aux tables de négociations avec les trois autres ministères et organismes concernés.

Comité ministériel sur l'organisation du travail

La direction a soutenu les divers travaux du Comité ministériel sur l'organisation du travail. Elle y a en outre présenté des dossiers d'information touchant le portrait des effectifs ministériels, la formation et le développement du personnel syndiqué, le cadre de gestion de l'évaluation du rendement, le rapport d'activités de la sous-traitance, la réforme de la classification, etc.

Embauche de stagiaires et de personnel étudiant

Dans le but de favoriser l'employabilité des jeunes diplômés et diplômées, treize stagiaires de longue durée ont été embauchés dans le cadre du nouveau programme de stages géré par le Secrétariat du Conseil du trésor. Dix autres stagiaires de courte durée ont également été accueillis.

Enfin, au cours de l'été 1999, près de 200 étudiants ont travaillé dans les différentes unités administratives. Pour respecter une orientation gouvernementale visant les groupes cibles des communautés culturelles, des anglophones et des autochtones, le Ministère a retenu la totalité des candidaturessoumises, à cet effet, par la Direction du placement étudiant du Québec, soit 23,32 % des quelque 200 étudiants auxquels il a procuré du travail.

Loi sur le tabac

À la suite de l'entrée en vigueur de la *Loi sur le tabac*, la direction a procédé à la révision de la *Politique sur la protection des non-fumeurs* et a proposé divers moyens afin d'assurer le respect de la loi.

1.3.2 Direction des ressources financières et matérielles

Dans le secteur des ressources financières, l'accent a été mis sur les objectifs budgétaires, la modernisation des systèmes financiers, la refonte du système de soutien financier, la formation et l'aide-conseil.

En ce qui a trait au secteur des ressources matérielles, outre le suivi des travaux réalisés par la So-

ciété immobilière du Québec, les efforts de l'année 1999-2000 ont principalement porté sur le projet de relogement du Centre d'archives de Montréal et le réaménagement de l'édifice Guy-Frégault en vue de rationaliser les espaces.

Refonte du système de soutien financier

Le système de soutien financier a été entièrement refondu au cours de l'exercice 1999-2000, de façon à intégrer l'ensemble des données relatives aux bénéficiaires, au suivi du budget, aux engagements financiers de 25 000 $ et aux différentes statistiques requises par Statistique Canada et l'Institut de la statistique du Québec et en vue de l'évaluation des programmes. Ce système permet d'établir automatiquement une situation détaillée du budget de transfert à tout moment de l'année. On y trouve l'ensemble des subventions versées par le Ministère depuis 1993-1994. Au cours de la prochaine année, les subventions versées par le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), la Fondation du patrimoine religieux et le Fonds de stabilisation et de consolidation des arts et de la culture du Québec seront intégrées à ce système.

Modernisation des systèmes financiers

L'avènement constant de nouvelles technologies et les modifications fréquentes apportées aux structures administratives amènent la direction à moderniser et à adapter l'ensemble des systèmes financiers existants. Ce fut le cas en 1999-2000 pour les systèmes de programmation détaillée, de prévisions détaillées et de suivi du budget.

Accent sur la formation et la fonction conseil

Consciente de son rôle d'unité centrale, la direction a principalement axé ses efforts sur l'encadrement des unités du Ministère et, notamment, sur son réseau de responsables administratifs. Que ce soit au moyen de la formation individuelle ou de groupe ou par la bonification d'outils de communication, tel le ***Bulletin de la DRFM***, la direction a voulu se mettre encore plus à l'écoute de sa clientèle et lui offrir un service de conseil adapté à ses besoins.

L'accent mis sur la formation et la fonction conseil s'inscrit d'ailleurs très pertinemment dans la réforme de l'appareil gouvernemental ainsi que dans l'implantation du système de gestion intégrée des ressources (GIRES) qui viennent de s'amorcer. En effet, toutes les nouvelles façons de faire qui émergeront de ces changements nécessiteront de plus en plus d'efforts à cet égard.

Relogement des Archives nationales du Québec

La direction a participé étroitement à la réalisation du projet de relogement du Centre d'archives de Montréal, au 535, avenue Viger Est. Le déménagement des documents et du personnel a été achevé le 31 janvier 2000, et le 7 mars 2000 les chercheurs avaient accès au centre. À l'occasion de ce déménagement, le système téléphonique a été modernisé afin de permettre l'utilisation de nouvelles technologies.

Par ailleurs, la direction générale et le bureau administratif du Centre d'archives de Québec ont été réaménagés temporairement pour la durée des travaux de rénovation qui ont eu lieu au cours de l'été 1999.

Édifice Guy-Frégault, à Québec, et 480, boul. Saint-Laurent, à Montréal

Des travaux majeurs de réaménagement au siège social du Ministère et au bureau de Montréal ont été réalisés. En rétrocédant, dans chacun des cas, l'espace d'un étage à la Société immobilière du Québec, des objectifs de rationalisation des dépenses ont pu être atteints.

Système de câblage

En 1999-2000, le système de câblage téléphonique et informatique de l'édifice Guy-Frégault a été mis aux normes, et une étude de rentabilité a été réalisée pour démontrer l'intérêt d'acquérir et de prendre en charge le système téléphonique en 2000-2001. Ici encore, un objectif de rationalisation des dépenses a été atteint.

1.3.3 Direction des technologies de l'information

L'une des grandes priorités de l'année a été sans contredit d'assurer le succès du passage des technologies de l'information ministérielle à l'an 2000. Par ailleurs, la dernière main a été mise à d'autres grands projets visant à accroître la performance administrative et la sécurité des actifs informationnels de l'organisation. Ce sont la modernisation de l'environnement bureautique, la mise à niveau de plus de 250 micro-ordinateurs, la simplification, la stabilisation, la sécurisation et l'accroissement de la robustesse de l'infrastructure technologique, incluant tout le réseau interne de télécommunications, ainsi que le développement et la maintenance des systèmes d'information et de l'inforoute ministérielle.

Sur le plan de la gestion, la direction a poursuivi ses efforts pour accroître la performance de ses services et en réduire les coûts et les risques. Ainsi, le dossier de l'assurance qualité a progressé et les servi-

ces d'assistance à la clientèle et de développement de systèmes ont été améliorés et modernisés.

En vertu de la *Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information*, adoptée par le Conseil des ministres en 1992, les efforts nécessaires ont été déployés, comme à chaque année, pour s'assurer que toute acquisition de matériel informatique et de logiciels se fasse dans le respect intégral de cette politique. Il en a été de même pour la protection des renseignements personnels. Une formation appropriée a été donnée aux employés et employées en vue de protéger les informations personnelles en circulation et de fermer adéquatement les postes de travail désuets en procédant, conformément à la procédure en vigueur, à la destruction de l'information contenue sur les disques durs et à l'élimination des disquettes et de tout support électronique inutilisés et susceptibles de contenir des renseignements confidentiels ou des données nominatives.

Voici les principales réalisations correspondant aux objectifs du plan d'action 1999-2000 de la direction :

Le passage à l'an 2000

Depuis trois ans, la direction a procédé à une évaluation minutieuse et complète de l'ensemble des logiciels et des applications informatiques du Ministère ainsi que de toutes les composantes de l'infrastructure technologique, en vue de réduire au minimum les risques inhérents au passage à l'an 2000. Comme certains logiciels, tels que « Coba correspondance, bibliothèque et gestion documentaire », utilisés dans l'ensemble des unités administratives ne passaient pas l'an 2000, d'importants efforts de normalisation et de mise à jour ont été déployés pour régulariser la situation. De plus, un plan de contingence, prévoyant divers scénarios et permettant d'intervenir promptement en situation de panne, a été préparé et implanté dans l'ensemble des unités administratives. Le 31 décembre 1999 à minuit, l'ensemble des technologies de l'information du Ministère passait sans heurt à l'an 2000.

Modernisation de l'environnement bureautique

Ce projet, d'une grande importance pour assurer la compatibilité des technologies du Ministère avec celles de ses partenaires, a été mené à terme. Pour ce faire, la Direction des technologies de l'information a procédé à la mise à niveau du système d'exploitation, du fureteur et des outils bureautiques pour plus de 460 postes de travail, soit 54 % du parc informatique. Le personnel a été formé à l'utilisation des nouveaux outils et le changement s'est opéré en douceur.

Dans la même période, la direction a procédé à l'installation de plus de 250 micro-ordinateurs en remplacement du matériel désuet, afin de maintenir le niveau élevé de performance des équipements, facteur primordial pour permettre à l'organisation d'évoluer de façon continue tout en étant en mesure de saisir les possibilités qu'offrent les nouvelles technologies pour ajuster la prestation de services aux besoins des clientèles.

Simplification, stabilisation, sécurisation, normalisation et accroissement de la robustesse de l'infrastructure technologique

Des efforts importants ont été déployés pour stabiliser, sécuriser et accroître la performance de l'environnement des réseaux et des télécommunications, mettre à niveau une vingtaine de serveurs, améliorer l'accès à l'intranet en région et normaliser les composantes de l'infrastructure technologique. Ainsi, comme le projet de normalisation de l'architecture d'accès à Internet a pour objectif d'élaborer et de mettre en place une infrastructure technologique d'accès à Internet sécurisé et efficace, l'installation de services de coupe-feu, de serveur mandataire et de traduction d'adresse a été réalisée. Pour assurer la sécurité de l'information, en ce qui concerne les serveurs et les micro-ordinateurs, un logiciel antivirus a été installé sur l'ensemble des composantes de l'infrastructure technologique. Cette opération se poursuivra au cours de la prochaine année. Enfin, dans le but d'accroître la performance de l'accès électronique, un rehaussement des liens d'accès de télécommunications (RICIB) et d'Internet a été réalisé et l'ensemble de l'édifice Guy-Frégault a été entièrement câblé en vue de favoriser le transport de la voix et des données.

Déménagement et réaménagement de plusieurs unités administratives

La direction a été appelée à effectuer les travaux nécessaires au réaménagement de l'édifice Guy-Frégault, à Québec, et de l'édifice Casault, à Sainte-Foy. De plus, les services de la direction ont été sollicités lors du déménagement du Centre d'archives de Montréal. À cette fin, un déménagement virtuel a dû être entrepris afin de tenir compte des nouveaux locaux. En effet, le déplacement des nombreuses boîtes de documents d'archives a nécessité la création de programmes informatiques pour mettre à jour les données du système de gestion des fonds d'archives (PISTARD) selon leur nouvelle localisation au centre d'archives.

Développement et maintenance des systèmes d'information et de l'inforoute ministériels

Les travaux assurant le développement et l'évolution des systèmes d'information du Ministère se sont poursuivis. Ainsi, pour les Archives nationales du Québec, la direction a réalisé les projets prioritaires d'amélioration du système informatique PISTARD, incluant l'intégration des données archivistiques non textuelles. Une refonte complète du système d'inventaire des sites archéologiques a également été réalisée dans le contexte où l'ancien système ne passait pas l'an 2000, compte tenu de la technologie désuète utilisée.

De plus, au chapitre de la mise en œuvre de l'inforoute ministérielle, une série d'applications ont été développées pour favoriser le partage de l'information et la diffusion de l'information parmi le personnel, la clientèle du Ministère et le public en général. Ainsi, on a créé l'application culture-éducation, permettant aux écoles et aux commissions scolaires de faire appel à un artiste inscrit au répertoire électronique. De plus, un outil destiné à la conservation et à l'impression des lettres d'annonce de subvention a également été mis en place afin de faciliter le travail administratif et d'alléger l'effort exigé pour cette activité. Enfin, le regroupement, dans une application, des écrits de la Direction de l'action stratégique, de la recherche et de la statistique, a permis de diffuser et de faire connaître à l'ensemble du personnel et au public en général les résultats des nombreuses recherches et études réalisées par le Ministère. Quelques dizaines d'autres applications informatiques reliées à l'inforoute ont permis de conserver l'information dans un dépôt central et de faciliter sa diffusion.

Par ailleurs, une refonte du système dédié à la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* a permis de mettre à niveau le système de gestion de bases de données et de tenir compte par la même occasion de changements importants dans l'application de la politique, notamment en ce qui concerne la restructuration des disciplines artistiques et des aspects de la gestion budgétaire. Enfin, la direction a produit une première version d'un outil de suivi du soutien financier qui permet de conserver toute l'information pertinente sur le versement des subventions aux bénéficiaires de tous les programmes de soutien financier du Ministère et de produire des rapports aux fins d'analyse et de gestion.

1.3.4 Direction du soutien à la modernisation de la gestion

Conformément à sa raison d'être, la Direction du soutien à la modernisation de la gestion, qui a vu le jour au mois de mai 1999, a axé l'ensemble de ses travaux sur la modernisation de l'organisation et l'évolution de la gestion de l'information.

Modernisation de l'organisation et préparation de la mise en œuvre de la Loi sur l'administration publique

En ce qui a trait à la réforme gouvernementale du cadre de gestion, la direction a assumé la coordination des mesures associées à la mise en œuvre de la *Loi sur l'administration publique*. Ainsi, au cours de l'été, elle a été très active dans la préparation du sondage mené auprès de l'ensemble du personnel concernant l'*Énoncé de politique sur la gestion gouvernementale*, et dans la rédaction des rapports rendant compte de cette consultation.

Cette direction a par la suite été appelée à synthétiser différentes informations gouvernementales en vue d'une sensibilisation ministérielle, et elle a notamment produit une analyse des effets du projet de loi sur le ministère de la Culture et des Communications, sur ses trois institutions nationales et sur les treize autres organismes du portefeuille ministériel. De plus, elle a réalisé plusieurs présentations sur la modernisation, à l'intention notamment du Bureau des sous-ministres, du Comité ministériel sur l'organisation du travail et du Comité directeur des ressources informationnelles, elle a participé à toutes les rencontres du réseau interministériel des responsables de l'implantation et elle s'est engagée dans les travaux de réflexion conduisant à la définition du programme ministériel de modernisation ainsi qu'à la préparation du plan d'implantation afférent.

Par ailleurs, la direction a contribué à la mise à jour de l'orientation du *Plan stratégique 2000-2003* concernant la gestion ministérielle et sa modernisation, et elle a assuré le suivi des indicateurs de l'an dernier relatifs à cette même orientation.

Intranet ministériel et évolution de la gestion de l'information

En ce qui concerne le développement et l'entretien de l'intranet ministériel, qui relève de sa responsabilité depuis le lancement de ce dernier à l'automne 1998, la direction a effectué un premier bilan. Cette évaluation lui a permis de relever une série d'améliorations et de développements d'applications souhaités, de dresser un carnet de commandes et d'inventorier les projets devant être réalisés en priorité, en collaboration avec les autres intervenants ministériels de l'inforoute, soit la responsable du site Internet et le responsable du développement des technologies de l'information. Ces intervenants, incluant l'administratrice de l'intranet ministériel, ont formé une table

de concertation de l'inforoute, dont la direction a établi le mandat et les modalités de fonctionnement.

Cette contribution a été réalisée dans la foulée des travaux de révision du cadre de gestion des ressources informationnelles, dont la direction a assumé l'orientation. C'est également dans cette perspective que la direction a coordonné le projet d'élaboration du cadre ministériel de gestion de l'information électronique. À cet effet, elle a élaboré différents outils à l'intention des rédacteurs et rédactrices des politiques et des pratiques ministérielles, elle a participé au développement et au test de l'application « Répertoire administratif », destiné à recevoir dans l'intranet l'ensemble de ces politiques et de ces pratiques, et elle en a rédigé ou a collaboré à l'écriture de plusieurs de celles-ci.

Parmi les autres activités réalisées autour de l'intranet au cours de l'année, les principales ont été l'assistance aux responsables des applications pour la révision des processus sous-jacents aux applications, le développement d'indicateurs de consultation pour l'application du journal ministériel interne, la documentation des modes de fonctionnement des nouvelles applications, l'accompagnement des clients et leur contact avec l'équipe technique pour le développement des fonctionnalités, la révision du menu d'accueil et de ses composantes de façon à restructurer l'information en fonction de la clientèle, le développement d'outils pour les responsables des applications, la préparation de l'animation de l'intranet et, enfin, l'élaboration de pratiques de gestion, d'indicateurs de gestion et de règles de gestion documentaire pour l'intranet ministériel.

Bibliothèque ministérielle

La bibliothèque ministérielle possède et développe des collections principalement dans les secteurs reliés aux domaines de la culture et des communications. Elle offre des services spécialisés de recherche, de référence et de renseignement à l'ensemble du personnel. Elle répond également aux demandes provenant des autres bibliothèques gouvernementales et des chercheurs de différents milieux. Ainsi, en 1999-2000, les demandes provenant de l'intérieur du Ministère ont représenté 88,55 % de ses activités, celles des bibliothèques gouvernementales, 6,65 %, et celles des clientèles externes, 4,8 %. Le personnel de la bibliothèque a répondu à 1 400 questions de référence et enregistré 8 000 prêts, dont 1 350 entre bibliothèques. La collection de la bibliothèque comprenait, à la fin de l'année, plus de 25 000 monographies et 550 publications en série, les rapports annuels de plus de 300 organismes et de nombreux autres documents sur support électronique.

La bibliothèque a publié tout au long de l'année un bulletin électronique pour promouvoir ses services et faire connaître ses nouvelles acquisitions. Elle a également poursuivi ses efforts en vue de l'implantation d'un service ministériel de veille informationnelle. Cette activité vise à alimenter continuellement le personnel en information stratégique de manière à lui permettre de mieux réaliser ses mandats et à l'aider dans le processus de prise de décision. La Bibliothèque ministérielle est membre du Réseau informatisé des bibliothèques gouvernementales du Québec (RIBG).

2. Secteur des politiques, des sociétés d'État et du développement international

2.1 Bureau de la diversité culturelle

Tout au long de l'année, le Ministère a été engagé dans les travaux du Groupe franco-québécois sur la diversité culturelle, groupe créé à la demande des premiers ministres Bouchard et Jospin lors de leur rencontre en décembre 1998, à Québec. La participation du Ministère au sein du groupe a été particulièrement importante dans l'élaboration de la déclaration conjointe des ministres Maltais, Landry et Beaudoin sur la diversité culturelle, au mois de juin 1999. Par cette déclaration, les ministres affirmaient, entre autres, « qu'il est essentiel que soit reconnue, à l'échelle internationale, la capacité des États et des gouvernements de soutenir et de promouvoir la culture et qu'on affirme le droit des gouvernements d'accorder leur soutien aux œuvres culturelles nationales, de soutenir la production et la diffusion de ces œuvres culturelles à l'intérieur de leur territoire par des mesures appropriées et de favoriser la distribution et la diffusion de ces œuvres culturelles à l'étranger ». Par sa présence au sein du groupe de travail, le Ministère a aussi contribué à formuler une position commune Québec-France sur la diversité culturelle, à l'occasion de la 8e Conférence des chefs d'État et de gouvernement ayant le français en partage, tenue à Moncton en septembre 1999. Cette position commune a trouvé un écho autant dans la déclaration que dans le plan d'action résultant du sommet de Moncton.

Le Ministère a aussi été actif dans la préparation des positions défendues par la ministre de la Culture et des Communications à l'occasion de différents forums internationaux où il a été question de diversité culturelle. Notons à ce sujet la tenue de la deuxième réunion informelle du Réseau international sur la politique culturelle à Oaxaca au Mexique, en septembre 1999. Mentionnons également la réunion des ministres de la Culture qui a eu lieu en marge de l'assemblée générale de l'UNESCO à Paris, en novembre 1999.

La présence du Ministère a aussi été tangible à l'occasion de la concertation francophone au sein de

l'Agence intergouvernementale de la francophonie, la diversité culturelle y ayant été retenue comme l'un des deux enjeux majeurs pour la francophonie à l'approche de la Conférence ministérielle de Seattle. Cette dernière devait être le point de départ d'une nouvelle ronde de négociations commerciales multilatérales au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en décembre 1999. Le Ministère assura d'ailleurs sa présence à cette conférence, afin de faire valoir ses positions sur la diversité culturelle.

Ajoutons que le ministère de la Culture et des Communications participe également au financement de la Coalition pour la diversité culturelle. Cette dernière, qui a vu le jour au Québec, regroupe des associations professionnelles du Québec et aussi, désormais, du Canada et vise à sensibiliser les milieux culturels et la société civile aux enjeux de la diversité culturelle au Québec, au Canada et à l'étranger.

En février 2000, le Ministère a aussi produit un document de réflexion sur les différentes solutions pouvant être envisagées pour préserver la capacité des États et des gouvernements d'élaborer leurs politiques culturelles dans le contexte des accords commerciaux internationaux et de la mondialisation en cours.

Enfin, le Ministère a travaillé à la préparation d'un symposium sur la diversité culturelle, qui s'est tenu à Paris au mois d'avril 2000. Outre la participation des premiers ministres Bouchard et Jospin, ce symposium a réuni des représentants des sociétés civiles québécoise et française.

2.2 Bureau des politiques de financement

Le Bureau des politiques de financement a pris forme au cours des dernières semaines de l'exercice financier. Chargé notamment de coordonner la conception, la mise en place et le suivi des crédits d'impôt accessibles aux entreprises culturelles et de communication, ce bureau a conçu le crédit d'impôt à l'édition qui a été annoncé dans le dernier discours sur le budget. De concert avec le ministère des Finances, il a également participé à la mise au point de la bonification de la mesure fiscale relative aux dons d'œuvres d'art aux institutions muséales.

Ce bureau a procédé, en collaboration avec la SODEC, à la mise à jour de nombreuses dispositions dans les divers crédits d'impôt (disque, spectacle, multimédia, etc.). Il participe activement, avec le ministère du Revenu et le ministère des Finances, aux groupes de travail interministériels chargés de mettre à jour le crédit d'impôt remboursable à la production cinématographique et télévisuelle. Il a ainsi collaboré aux journées de consultation des milieux professionnels à ce sujet et rédigé les corrections aux documents définissant ces crédits d'impôt qui ont ainsi été bonifiés pour encourager la production en région et étendus aux filiales de production des télédiffuseurs généralistes.

2.3 Direction des sociétés d'État

Treize organismes relèvent de la ministre de la Culture et des Communications, ce qui représente un budget global de l'ordre de 258 000 000 $, soit plus de 56,5 % de l'enveloppe dévolue au ministère de la Culture et des Communications.

Au cours du dernier exercice financier, la Direction des sociétés d'État a assuré la gestion des relations entre le Ministère et les organismes relevant de la Ministre, notamment au regard de l'application des décisions gouvernementales les concernant. Elle a conseillé les autorités sur tous les dossiers présentés par ceux-ci en vue d'une décision ministérielle ou gouvernementale, effectué toutes les analyses pertinentes et assuré les liaisons nécessaires avec les intervenants concernés. De même, elle a conseillé les organismes en matière d'interprétation des lois, des règlements et des procédures gouvernementales, participé à la définition de leurs orientations et à la préparation de leurs dossiers destinés à l'approbation du gouvernement. Enfin, elle a administré un plan d'immobilisation permettant notamment aux sociétés concernées, soit les musées d'État, la Société de la Place des Arts de Montréal, la Société du Grand Théâtre de Québec et la Bibliothèque nationale du Québec, de conserver en bon état leurs immeubles et leurs équipements.

Cette direction a, notamment, pris en charge la mise en route du projet de la Grande bibliothèque du Québec, de concert avec les autorités de cette dernière. Dans ce contexte, elle a assuré la coordination des différents groupe de travail avec la Ville de Montréal. D'autre part, en collaboration avec la Direction de l'action stratégique, de la recherche et de la statistique, elle a collaboré à l'implantation du plan stratégique au sein du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC). Elle a également assuré un suivi intensif des travaux de la Commission parlementaire sur la culture, à l'occasion des auditions publiques relatives au CALQ et à la SODEC. Enfin, mentionnons que, de concert avec le ministère des Finances, le Ministère a épongé le déficit de Télé-Québec, en plus de doter cette société d'État d'un montant additionnel de 4 000 000 $ pour favoriser sa participation à un éventuel réseau des arts.

Précisons que les organismes et les sociétés d'État qui relèvent de la ministre de la Culture et des Communications sont tenus, en vertu de leur loi constitutive, de produire un rapport annuel d'activités. Les personnes intéressées pourront donc se référer à ces

documents pour connaître les faits et les événements importants qui ont marqué leur année 1999-2000.

2.4 Direction du partenariat et de la concertation interministérielle

Le présent exercice a été marqué par la mise en œuvre du protocole culture-éducation, d'un plan d'action spécial visant à redynamiser les liens culture-éducation, des mesures découlant de la *Politique de la lecture et du livre* ainsi que d'une stratégie de développement de la main-d'œuvre culturelle.

Rappelons que, le 9 avril 1997, la ministre de la Culture et des Communications et la ministre de l'Éducation ont signé un protocole d'entente ayant comme objectif principal le renforcement du partenariat qui existait déjà entre les deux ministères et leurs milieux respectifs. Le protocole étend la collaboration à tous les ordres d'enseignement, de l'éducation préscolaire à l'université, et à plusieurs domaines, toujours dans le secteur des arts, tant en ce qui concerne la sensibilisation que l'éducation et la formation, mais aussi la langue et la littérature, l'histoire et la sensibilisation au patrimoine, la culture scientifique et technique ainsi que les nouvelles technologies de l'information et des communications. Un comité interministériel composé des sous-ministres se réunit régulièrement pour assurer le suivi du protocole. Par ailleurs, des tables de travail, formées des fonctionnaires des deux ministères, ont été constituées pour chacun des ordres d'enseignement : le préscolaire, le primaire et le secondaire; la formation professionnelle et technique; l'enseignement collégial préuniversitaire et supérieur.

Dans le but d'insuffler une nouvelle vitalité dans les rapports entre les milieux de la culture et de l'éducation, à la suite des moyens de pression des enseignantes et des enseignants, le Ministère a élaboré et mis en œuvre, en collaboration avec le CALQ et la SODEC, un plan d'action en deux volets. Le premier volet est une mesure spéciale de soutien financier de 1 500 000 $, destinés aux organismes culturels touchés par les moyens de pression, tandis que le second, mis en œuvre en collaboration avec le ministère de l'Éducation, représente des actions ciblées destinées à valoriser et à promouvoir la culture à l'école.

Donnant suite à une vaste consultation auprès des milieux culturels et scolaires, un nouveau programme a été mis en place pour favoriser la fréquentation des œuvres et des lieux culturels par les élèves, ainsi que le contact avec les artistes et les écrivains. Le programme *Rencontres culture-éducation* reprend et intègre les différentes mesures de sensibilisation des jeunes aux arts et à la culture du Ministère pour renforcer leur présence dans les écoles. Le programme comporte trois volets (volet 1 : *Les artistes et les écrivains à l'école*; volet 2 : *Les sorties culturelles*; volet 3 : *Projets de concertation*) et dispose d'une enveloppe de 2 136 200 $, dont la majeure partie est sous la responsabilité des directions régionales et répartie entre les 72 commissions scolaires du Québec.

Afin de rendre les ressources culturelles davantage accessibles au milieu scolaire, le Ministère a produit, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, le *Répertoire de ressources culture-éducation* qui décrit les différentes activités culturelles offertes en milieu éducatif.

Le ministère de la Culture et des Communications et le ministère de l'Éducation ont mis sur pied un comité d'orientation pour organiser un Forum culture-éducation qui aura lieu à Québec en novembre 2000 à l'occasion d'Art Fusion, le congrès des associations d'enseignants en arts. Ce colloque vise à soutenir le milieu scolaire dans sa mission de rehaussement culturel des apprentissages, comme le préconise par la réforme de l'éducation.

L'œil cinéma, programme d'éducation à l'image et au langage cinématographiques, a connu une augmentation de participation remarquable. En effet, 106 enseignants, de 77 écoles secondaires, ont utilisé les films et les cahiers d'accompagnement rejoignant ainsi 7 805 élèves.

Dans la mise en œuvre de la *Politique de la lecture et du livre*, le Ministère a travaillé, en étroite collaboration avec le ministère de l'Éducation, le ministère de la Famille et de l'Enfance et le ministère de la Santé et des Services sociaux, à la mise en place du programme *Soutien à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux populaires*. Il a de plus soutenu Communication-Jeunesse dans l'élaboration d'activités de formation à l'intention des éducatrices et des éducateurs en services de garde, visant l'éveil à la lecture et à l'écriture, et dans la publication d'une sélection des livres les plus pertinents à l'intention des enfants de moins de cinq ans. D'autre part, un soutien a été apporté au magazine *Autrement dit*, publication en écriture simple destinée aux faibles lecteurs, ainsi qu'au Centre de ressources en éducation aux médias (CREM) en vue de la mise en place du projet *Journal en classe*.

De plus, le Ministère a contribué, en collaboration avec les ministères de l'Environnement et de l'Éducation, à la conception et au développement du site Internet *Les aventures du patrimoine* (http://www.lesaventures.com). Véritable outil pédagogique, ce site vise à faire connaître, aux élèves et aux enseignants, les richesses du patrimoine naturel et culturel.

En ce qui a trait à la formation préparatoire et préprofessionnelle en arts, le Ministère a entrepris la révision du programme *Soutien à la formation des*

jeunes afin, entre autres, de faciliter les arrimages avec le réseau de l'éducation.

En matière de formation professionnelle et technique, le Ministère a participé aux travaux du ministère de l'Éducation en vue de réviser les programmes d'études collégiales techniques : *Musique populaire*, *Métiers d'art* et *Arts du cirque*. Les études sur les besoins de formation de la main-d'œuvre dans le secteur de la chanson ont aussi permis l'implantation du projet de programme d'études Techniques professionnelles de musique et chanson. Des analyses de la situation de travail dans les métiers d'art et une étude préliminaire sur le travail des artistes du cirque sont en cours en vue d'adapter ces formations aux besoins du marché de l'emploi. Le Ministère participe aussi aux travaux du Comité interministériel sur le plan national de formation en métiers d'art.

Le soutien financier aux douze écoles de formation professionnelle en arts de la scène et du cinéma a été maintenu pour un montant de 4 644 884 $, partagé entre Les Ateliers de danse moderne de Montréal inc., l'École de danse de Québec, l'École supérieure de danse du Québec, le Camp musical des Laurentides, le Centre d'arts d'Orford, le Domaine Forget de Charlevoix inc., l'école Musitechnic inc., Escalier F, l'École nationale de cirque, l'École nationale de l'humour, l'École nationale de théâtre du Canada et l'Institut de l'image et du son.

Au cours de l'exercice financier, le Ministère a poursuivi sa participation active aux travaux du groupe de travail interministériel regroupant le ministère de la Solidarité sociale, Emploi-Québec et le Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC). Ce groupe de travail a reçu, du Comité interministériel MCC-MSS-Emploi-Québec, le mandat d'élaborer une stratégie québécoise de développement de la main-d'œuvre culturelle. Le Ministère a également assumé un rôle-conseil auprès du CQRHC, en plus de participer activement aux activités de cet organisme qui est, rappelons-le, le comité sectoriel reconnu par Emploi-Québec en matière de culture et dont le conseil d'administration est formé de représentants du milieu culturel.

En ce qui a trait à la formation continue, le Ministère a suivi les audiences publiques portant sur le document de consultation *Vers une politique de formation continue* et il a contribué à la réflexion en cette matière. De plus, il est intervenu en soutenant une offre de formation continue en chanson pour les artistes professionnels.

L'engagement soutenu du ministère de la Culture et des Communications dans le dossier de la main-d'œuvre a eu pour effet de favoriser une meilleure compréhension des problématiques du secteur culturel au sein du réseau des services publics d'emploi.

2.5 Direction des politiques culturelles et des programmes

Dans le secteur de la muséologie, la Ministre a annoncé sa volonté de doter le Québec d'une politique muséale au cours de l'an 2000. Un premier document présentant de grandes orientations et des pistes d'action a été soumis à la communauté muséale en décembre, en vue de dégager des priorités. Les résultats de cette consultation ainsi que les éléments de consensus dégagés des rencontres du Comité MCC-SMQ (ministère de la Culture et des Communications – Société des musées québécois) alimentent le contenu de la politique en gestation, son plan d'action ainsi que les programmes qui en découlent. Ainsi, des crédits de 10 000 000 $ ont été obtenus en budget supplémentaire afin de soutenir le lancement de cette politique muséale.

En matière de culture scientifique et technique, le Ministère mène diverses actions en vue de consolider ses interventions, d'actualiser ses programmes et de mettre en place, si nécessaire, de nouveaux outils de diffusion et de promotion de la culture scientifique et technique (CST). Il entend également définir des orientations et des pistes d'action en matière de culture scientifique et technique, en harmonie avec la politique du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie. Le Ministère a formé un groupe de travail, comprenant des représentants de Sciences pour tous, qui doit proposer des moyens pour créer une synergie nouvelle entre la CST, le loisir scientifique et les autres secteurs d'intervention du Ministère et pour favoriser la consolidation du réseau des organismes qui véhiculent la CST.

En ce qui a trait au patrimoine, donnant suite à l'engagement d'élaborer une politique du patrimoine, la Ministre a créé un groupe-conseil, présidé par monsieur Roland Arpin et chargé de proposer, au cours de l'automne 2000, un projet de politique du patrimoine culturel. Les tâches confiées à ce groupe de travail incluent l'identification des grands enjeux en matière de patrimoine au Québec, une analyse de la *Loi sur les biens culturels*, l'examen du partage des responsabilités qui engagent les municipalités, les MRC, les groupes associatifs et les citoyens, ainsi que des consultations auprès des différents groupes et spécialistes œuvrant dans le secteur du patrimoine. Durant l'année 1999-2000, le groupe-conseil s'est réuni quinze fois et a consacré douze de ces rencontres à la consultation de 57 groupes et spécialistes.

Le Ministère a poursuivi sa participation au Comité interministériel sur les rivières, notamment pour l'encadrement méthodologique d'un projet pilote de caractérisation des rivières mené par le Conseil régional de développement de l'Outaouais. Il a également participé au projet interministériel Tourisme Québec

visant la production d'un guide de mise en valeur des plans d'eau à des fins récréotouristiques et de conservation du patrimoine. De plus, le Ministère a poursuivi sa collaboration aux travaux du ministère des Régions pour l'élaboration d'une politique gouvernementale de la ruralité. Il a aussi collaboré, avec le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, à la démarche de révision des orientations gouvernementales transmises aux municipalités régionales de comté.

Dans le secteur du livre, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de la *Politique de la lecture et du livre*, en collaboration avec les ministères concernés, les sociétés d'État et les organismes du milieu du livre. L'année 1999-2000 a été particulièrement marquée par les progrès réalisés dans l'informatisation des bibliothèques publiques, l'implantation des programmes d'éveil à la lecture, l'octroi de budgets substantiels aux bibliothèques scolaires et l'édition de livres adaptés pour les personnes handicapées.

En ce qui concerne l'industrie du livre, un comité sur les pratiques commerciales dans ce secteur a été mis sur pied par la ministre de la Culture et des Communications. Présidé par monsieur Gérald Larose et soutenu par une subvention de 53 000 $ de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), ce comité poursuit les travaux amorcés par le Groupe de travail sur la consolidation et la rentabilité des librairies. Son mandat est de proposer des mesures ou des actions propres à consolider le réseau de librairies indépendantes. Issu de la *Politique de la lecture et du livre* et de la *Politique québécoise de l'autoroute de l'information*, le projet de librairie virtuelle québécoise a fait l'objet d'une étude de faisabilité et de rentabilité. Enfin, un crédit d'impôt à l'édition de livres a été offert aux éditeurs québécois pour leur permettre, entre autres, d'occuper certains créneaux de l'édition jugés inaccessibles en raison des coûts élevés de la recherche et de la production.

Dans le secteur des métiers d'art, certaines priorités ont été établies à partir des 40 recommandations du *Plan d'action stratégique pour le développement économique des métiers d'art* déposé en février 1999. Un budget de 900 000 $ a été alloué aux artisans pour la mise à niveau des équipements des ateliers. Par ailleurs, le Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ) a amorcé la réalisation de l'Inforoute des métiers d'art de la francophonie grâce à une subvention du Fonds de l'autoroute de l'information.

Dans le domaine de la propriété intellectuelle, le Ministère a veillé à la mise en œuvre de l'entente entre le gouvernement du Québec et Copibec sur le droit de reprographie des œuvres protégées. Par l'attribution d'une subvention de 60 000 $, il a confirmé son soutien au démarrage d'une société de gestion collective des droits d'auteur dans le secteur des arts visuels. Il a également appuyé des associations artistiques reconnues dans leurs démarches pour défendre les droits d'auteur de leur membres; ainsi, il a accordé une subvention de 15 000 $ à la Société professionnelle des auteurs et compositeurs du Québec (SPACQ). Enfin, le Ministère a poursuivi son travail d'expertise auprès des ministères, sociétés d'État et autres organismes à l'égard de toutes questions relatives aux droits d'auteur, à la propriété intellectuelle et au statut de l'artiste.

En 1999-2000, le Ministère a donné, à la Direction des politiques culturelles et des programmes, le mandat d'évaluer les politiques et les programmes ministériels. Un portrait des interventions du Ministère en matière de muséologie a été dressé pour appuyer l'élaboration d'une politique muséale. De plus, pour les besoins des travaux du Groupe-conseil sur le projet de politique du patrimoine, différents bilans ont été réalisés dans ce secteur, portant sur le soutien financier ministériel, l'application de la *Loi sur les biens culturels*, l'expertise et le partenariat. Dans le secteur de la diffusion des arts de la scène, conformément à l'engagement qui était annoncé dans la politique de la diffusion, le Ministère a produit un devis d'évaluation pour l'ensemble des mesures mises en œuvre; le CALQ et la SODEC collaboreront aux évaluations. Enfin, le Ministère a préparé un devis pour l'évaluation des ententes de développement culturel avec les municipalités et du cadre d'entente conclu en 1994-1995 avec l'Union des municipalités du Québec.

2.6 Direction de l'action stratégique, de la recherche et de la statistique

Cette nouvelle direction forme un noyau d'expertise qui participe activement au développement et à la diffusion de la connaissance, éclaire l'action et la prise de décision et contribue de façon majeure à la modernisation de la gestion gouvernementale, notamment par son rôle dans la planification stratégique.

Sous l'angle de l'action stratégique, le Ministère a procédé à la confection de son plan 2000-2003. Dans la continuité du plan précédent, l'action ministérielle s'articulera autour des orientations suivantes : la démocratisation de la culture et des services de communication, le soutien à la création, à la production et à la diffusion, l'adaptation de l'infrastructure culturelle et des communications, et le renouvellement de l'action ministérielle.

Des efforts importants ont également été fournis dans la réalisation d'un plan d'action opérationnel visant l'atteinte des objectifs de la planification stratégique. Cet outil de travail, fruit de la collaboration de toutes les unités administratives, est une étape impor-

tante dans l'implantation de la gestion par résultats au Ministère.

Soucieux de l'efficience et de l'efficacité de sa gestion, le Ministère a déposé un plan d'allégement réglementaire et administratif au Conseil exécutif. Couvrant une période de sept ans, ce plan propose des mesures pour les trois premières années de son application.

La dernière année a aussi été marquée par la participation du Ministère au Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques, dont la coordination relève du ministère du Conseil exécutif, ainsi que par la mise au point d'une structure de veille stratégique ministérielle. Ce dernier projet, qui associe plusieurs directions du Ministère, sera rendu opérationnel à la fin de l'année 2000, soit après une phase expérimentale de six mois débutant en mai de la même année.

En ce qui a trait à la recherche, l'année 1999-2000 a vu se poursuivre, sur un cycle de 20 ans, l'analyse des pratiques culturelles des Québécois et des Québécoises. Entreprise pour la première fois en 1979, l'enquête quinquennale sur ces pratiques constitue une formidable source d'information contribuant à la connaissance tout autant qu'à la confection des politiques et des programmes. Convoitée par les chercheurs québécois et étrangers, cette enquête donnera lieu à des publications au cours de l'année 2000.

Le Sommet du Québec et de la jeunesse a également donné au Ministère l'occasion de mener des recherches sur cette clientèle. Ainsi, de concert avec l'INRS-Culture et société, une étude a été réalisée sur le rapport des jeunes à la culture. Une deuxième étude, décrivant les pratiques culturelles des jeunes de 15 à 35 ans, a aussi été produite en collaboration avec l'Université Laval. Enfin, une troisième traite des facteurs qui incitent les amateurs de musique à fréquenter les bars-spectacles. Ces études seront rendues publiques au cours de l'année 2000.

Fidèle à ce qui est maintenant devenu une tradition, le Ministère a organisé, en mai 1999, le colloque de recherche sur le thème *Démocratisation et démocratie culturelle : deux paradigmes de l'action culturelle publique*. Ce colloque a permis de poursuivre une réflexion sur les mandats plus coutumiers du Ministère, dans le contexte d'une mission désormais plus ouverte sur les pratiques culturelles et sur les loisirs culturels et scientifiques. Un document de réflexion, décrivant les caractéristiques des deux approches, a été publié en cours d'année.

Le Ministère s'est également intéressé aux politiques culturelles municipales. Il a contribué à des travaux de recherche universitaires sur le contenu de ces politiques. Une synthèse des résultats de ces travaux sera publiée au printemps 2000.

Sur le plan de la statistique, le Ministère a poursuivi ses travaux dans le secteur des arts de la scène. Les résultats de l'enquête seront publiés en juin 2000. Ils devraient contribuer à l'analyse des effets de la *Politique de diffusion des arts de la scène*, adoptée en 1996-1997.

Le Ministère a procédé à une exploitation statistique, pour le Québec, des données de l'enquête de Statistique Canada sur les dépenses du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux au titre de la culture. Le document compare les données de 1997-1998 et de 1993-1994.

Une exploitation particulière des données du recensement de 1996 a également été commandée à Statistique Canada par le Ministère, en collaboration avec des partenaires. Les résultats de cette exploitation ont été publiés et permettent de tracer un portrait de la population active expérimentée des secteurs de la culture et des communications.

Enfin, le Ministère a lancé un nouveau bulletin statistique intitulé *Survol*. Deux numéros sont déjà disponibles dans le site Internet ministériel. Le premier traite des dépenses municipales en culture, tandis que le second présente des comparaisons internationales en matière de dépenses publiques dans ce domaine. Ce bulletin permet d'avoir accès, sous forme de synthèse, à une grande variété de données.

2.7 Direction du développement international

En collaboration étroite avec ses partenaires gouvernementaux, le Ministère a réalisé des activités de relations institutionnelles internationales et soutenu les milieux de la culture et des communications dans leurs efforts en vue de développer des marchés sur la scène internationale.

Conjointement avec le ministère des Relations internationales, le Ministère a participé aux travaux des instances de coopération intergouvernementale du Québec avec la Bavière et la Communauté française de Belgique. Il a, par ailleurs, assuré la gestion des projets d'échanges prévus à la programmation d'une dizaine d'ententes de coopération bilatérale.

Le Ministère a aussi contribué, en étroite concertation avec le ministère des Relations internationales et le ministère de l'Industrie et du Commerce, à toutes les étapes de la réalisation du *Printemps du Québec en France* qui s'est déroulé de mars à juin 1999. Avec différents partenaires publics, il a contribué de manière significative à la préparation et à la réalisation de plusieurs événements marquants de mise en valeur de la culture québécoise : *Québec in Motion*, vitrine culturelle présentée du 7 mars au 31 mai 2000 avec plus de 40 manifestations dans près de 25 villes du

Royaume-Uni; présence québécoise au Festival international de la Bande dessinée d'Angoulême en France; *Quebec a Catalunya*, de février à octobre 1999, première participation collective de neuf galeries d'art contemporain du Québec à Barcelone; accueil à Montréal de la version italienne des *Belles-Sœurs* de Michel Tremblay.

Le Ministère a contribué aux travaux entourant la préparation d'une *Saison du Québec à New York* en 2001. Il a aussi accompagné une mission préparatoire au Québec de l'Association française pour l'action artistique (AFAA) en vue de l'accueil d'une *Saison de la France au Québec* en 2001.

Conformément à son mandat de développer des réseaux et des marchés internationaux, le Ministère a soutenu plus de 140 projets visant à accroître les exportations d'œuvres et de produits culturels et de communications à l'étranger. Il a également poursuivi ses activités de gestion du programme de soutien à des projets de coopération avec certains pays d'Afrique et de la francophonie internationale et a participé aux travaux du comité de programme *Espace de culture et de communication*, de l'Agence intergouvernementale de la francophonie.

Enfin, le Québec a participé, conjointement avec le ministère des Relations internationales, aux instances des gouvernements bailleurs de fonds de TV5, la chaîne internationale de langue française. Il a notamment préparé la participation de la Ministre à la XIV[e] Conférence des ministres chargés de TV5 qui s'est tenue à Bruxelles le 29 avril 1999.

Affaires canadiennes

En appui au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, le Ministère a participé à la mise en œuvre de la *Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada* ainsi qu'à l'évaluation et à la sélection des projets de partenariat proposés dans cette politique.

Le Ministère a aussi participé, de concert avec le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, aux réunions annuelles des commissions de coopération entre le Québec, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard, et il a préparé la participation de la ministre de la Culture et des Communications à la réunion du Réseau international sur la politique culturelle qui s'est tenue à Oaxaca au Mexique.

Organisations internationales

Le Ministère a participé à la 30[e] session de la Conférence générale de l'UNESCO. À l'occasion de cet événement, il a préparé la participation de la Ministre à une table ronde des ministres de la Culture à Paris le 2 novembre 1999.

Enfin, il a collaboré étroitement, avec le Comité international des Jeux de la francophonie (CIJF), à la révision des règlements des concours culturels des Jeux et il a participé à la réunion du CIJF qui s'est tenue à Beyrouth en mars 2000.

3. Secteur de l'action régionale, de la Capitale nationale et de la Métropole

3.1 Direction de l'architecture, de l'art public et des équipements culturels

Dans le secteur de l'architecture, le Ministère a poursuivi ses travaux visant à mieux baliser son action en matière de concours d'architecture et, à cet égard, il a mené différentes consultations auprès d'organismes nationaux. Dans cette même perspective, certaines collaborations ont été maintenues avec les milieux universitaire et de la recherche concernant l'architecture de paysage au Québec et la commande publique en Europe, laquelle vise, entre autres, le développement du marché international pour les jeunes architectes, tout en recherchant le rayonnement du Québec à l'étranger dans ce domaine spécialisé.

En ce qui a trait à l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics, le Ministère a coordonné 100 projets d'intégration dont le total des coûts, s'élevant à 3 653 227 $, a été assumé par les différents ministères et organismes concernés. Dans le but d'alléger et de simplifier les processus, il a bonifié les outils de gestion de la politique par la publication d'un nouveau guide d'application, l'édition d'un nouveau formulaire d'inscription au fichier des artistes et la mise en fonction d'un nouveau système de traitement informatique des fichiers des artistes et des projets d'intégration. La publication d'un bilan annuel a permis de diffuser les résultats de l'application de cette politique.

En vertu de la *Loi sur les biens culturels*, le Ministère gère la banque informatisée de l'Inventaire des sites archéologiques du Québec, le Laboratoire d'archéologie et sa réserve ainsi que le Centre de documentation en archéologie. Une imposante opération de conversion de la banque informatisée a été amorcée en 1999, en collaboration avec la Direction des technologies de l'information. Dix nouveaux sites archéologiques ont été ajoutés à la banque informatisée, 143 documents ont été reçus au Centre de documentation, 184 nouvelles collections archéologiques ont été déposées dans la réserve et 12 nouvelles expositions ont été préparées par le Laboratoire, dont celles de Place-Royale à Québec et de Pointe-à-Callière à Montréal (projet Phips). L'équipe d'archéologie a répondu à plus de 2 000 demandes de consultation, d'information ou de prêt relatifs à son mandat légal.

Cette équipe a aussi joué un rôle de coordination dans la mise sur pied du réseau Archéo-Québec, un nouveau regroupement d'une cinquantaine d'institutions muséales et d'organismes mobilisés pour diffuser l'archéologie au Québec.

Par ailleurs, le programme *Soutien à la restauration du patrimoine religieux*, géré en collaboration avec la Fondation du patrimoine religieux du Québec, a été maintenu. En ce qui concerne le volet immobilier, 263 interventions ont été réalisées pour des subventions totalisant 21 700 000 $, destinées à des travaux dont le coût total s'élève à 30 000 000 $; quant au volet du patrimoine mobilier, 60 projets ont été retenus en vue de l'octroi de 1 000 000 $. D'autre part, le Ministère a œuvré à la mise sur pied du programme *Soutien au recyclage des édifices religieux patrimoniaux* dans lequel le gouvernement investira 20 000 000 $ sur quatre ans. Ce programme permettra d'accorder un soutien financier visant à faciliter la reconversion des édifices d'intérêt patrimonial reconnu qui ont perdu leur vocation religieuse.

3.2 Direction des projets spéciaux et de la coordination

Grâce à son programme *Soutien aux institutions muséales*, le Ministère a soutenu le fonctionnement de 125 institutions muséales, dont 36 musées privés, 22 centres d'expositions et 67 lieux d'interprétation. Le deuxième volet de ce programme a permis la réalisation de onze projets, avec des subventions totalisant 120 000 $. Le Ministère a aussi démarré le processus d'évaluation des 125 institutions subventionnées au fonctionnement. Cette évaluation, faite par des pairs, a débuté cet hiver et prendra fin avec le dépôt du rapport du comité en mai 2000.

Relativement à la diffusion des connaissances, le Ministère a poursuivi le travail de confection et d'édition des bilans du patrimoine. Il a également poursuivi le développement d'applications pédagogiques sur Internet destinées à sensibiliser les jeunes à l'environnement naturel et culturel. En matière d'ethnologie, il a participé, avec le ministère des Régions, le ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation ainsi qu'avec Solidarité rurale du Québec, à la gestion d'un programme visant à soutenir financièrement les artisans des milieux ruraux qui mettent en valeur des produits agroalimentaires et agroforestiers du terroir. Le Ministère s'est également penché sur de nouvelles problématiques, tels l'inventaire et la conservation du patrimoine religieux et funéraire et l'utilisation de la ressource patrimoine comme outil de développement en milieu rural.

Dans le secteur des bibliothèques publiques, le Ministère a versé, pour l'exercice 1999-2000, 13 636 000 $ à des municipalités, en vertu du programme *Soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*. Faisant suite aux engagements de la *Politique de la lecture et du livre*, ce programme vise à favoriser le développement accéléré des collections, à promouvoir la gratuité des services de base des bibliothèques et à encourager l'achat et la diffusion de livres et de périodiques québécois. Le Ministère a également versé une subvention de 7 557 200 $, par l'entremise du programme *Soutien aux centres régionaux de services aux bibliothèques publiques*. De plus, en vertu du programme *Soutien aux projets en matière de bibliothèques*, le Ministère a versé des subventions totalisant 2 163 400 $, pour soutenir la réalisation de dix-sept projets d'informatisation de bibliothèques ou de réseaux de bibliothèques, et 212 500 $ pour la réalisation de douze projets d'animation dans les bibliothèques publiques. Il a aussi accordé 60 000 $ à l'Association des bibliothèques publiques du Québec, en vue de l'organisation d'une semaine des bibliothèques, et 210 000 $ à la table interprofessionnelle de l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), pour la formation du personnel des bibliothèques.

Le Ministère a la responsabilité de voir à l'application de la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre*. C'est dans cette perspective qu'il a recueilli, comme chaque année, les rapports annuels provenant des différents intervenants agréés de l'industrie et des acheteurs institutionnels. De plus, de nombreuses visites ont été effectuées dans les librairies afin de vérifier leur conformité avec les obligations associées à l'agrément.

Dans le domaine des arts de la scène, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre des mesures découlant de *la Politique de diffusion des arts de la scène*. Ainsi, près d'une centaine de diffuseurs de toutes les régions du Québec et cinq réseaux de diffuseurs ont signé des ententes triennales pour le financement de leurs activités. Une somme totale de 3 645 000 $ a été versée en cours d'année pour leur permettre d'offrir une programmation de qualité. Pour une troisième année, une enveloppe de 599 990 $ a été consacrée au programme *Soutien aux projets innovateurs de concertation et de coopération en diffusion des arts de la scène*, pour la réalisation de dix-sept projets favorisant le développement des publics et des marchés. La Commission de diffusion des arts de la scène a poursuivi son rôle-conseil auprès de la Ministre, et le Groupe de travail sur la chanson a déposé son rapport et ses recommandations en octobre dernier.

Au moyen du programme *Soutien aux associations, organismes et regroupements nationaux*, le Ministère a accordé une somme de 879 569 $ pour le soutien au fonctionnement et aux activités de 22 orga-

nismes nationaux. Il a également, en vertu du même programme, alloué une somme de 180 000 $ pour la réalisation de dix projets. Le programme *Soutien aux publications patrimoniales* a permis de soutenir le fonctionnement de quatre périodiques, pour un montant total de 57 500 $. En vertu du même programme, une enveloppe de 50 000 $, provenant des mesures mises en place dans la foulée de la *Politique de la lecture et du livre*, a permis la réalisation de cinq projets.

Le volet *Remboursement de taxe foncière* du programme *Soutien aux municipalités pour des projets en patrimoine*, qui vise certains biens culturels immobiliers classés, est géré par le Ministère en vertu de règlements découlant de la *Loi sur les biens culturels*. Il a bénéficié à 338 propriétaires d'immeubles, situés dans 73 municipalités, pour un montant total de 209 974,62 $.

Toujours en vertu de la *Loi sur les biens culturels*, le Ministère a classé un site historique et archéologique, soit le Lieu de fondation de Montréal, des biens archéologiques, à savoir l'épave et la collection archéologique du *Elizabeth and Mary*, un des navires de William Phips trouvé à Baie-Trinité, un bien historique et archéologique, soit l'épave de l'*Empress of Ireland*, un monument historique, à savoir le manoir Joly-De Lotbinière, dont le domaine a également été classé site historique. Le Ministère a aussi reconnu comme œuvres d'art les quatre statues géantes, œuvres d'Henry Augustus Lukeman, qui ornaient la façade de la Banque Royale du Canada de la rue Saint-Jacques à Montréal et représentant le Transport, l'Industrie, la Pêcherie et l'Agriculture. Ces statues ont été cédées aux Archives nationales du Québec, pour être logées dans ses nouveaux locaux de Montréal. Six nouveaux avis d'intention de classement ont été émis pour la maison Serge-Lemoyne d'Acton Vale, l'église et le presbytère de Notre-Dame-de-la-Visitation de Champlain, le site du Sacré-Cœur de Chicoutimi, incluant l'église et le presbytère, le site LeBer-LeMoyne de Lachine, les vestiges de l'ancien canal de Beauharnois situés dans les limites des municipalités de Melocheville, de Saint-Timothée et de Salaberry-de-Valleyfield, et le restaurant L'Île-de-France du 9e étage du magasin Eaton à Montréal. Enfin, le Ministère a renouvelé l'avis d'intention de classement du site historique de la Compagnie E.B. Eddy de Hull et de la maison Tétro-Ducharme de Saint-Marc-sur-Richelieu.

En vertu des pouvoirs qui leur sont conférés par la *Loi sur les biens culturels*, les municipalités ont cité dix monuments historiques : le 394, chemin de la Grande-Côte à Boisbriand, le 350, avenue Notre-Dame à Charlesbourg, l'évêché et la cathédrale de Saint-Charles-Borromée de Joliette, l'Anglicane de Lévis, l'hôtel-de-ville, le presbytère et la cathédrale de Saint-Jérôme (Laurentides), l'église de Saint-Léon-le-Grand et la maison du docteur J.-A.-N. Chabot de Sainte-Claire. Enfin, deux avis de motion sont en vigueur, l'un pour la Maison d'école du rang des Cinq-Chicots de Saint-Christophe-d'Arthabaska, et l'autre pour le Moulin des arts de Saint-Étienne-de-Lauzon.

En vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Ministère est appelé à formuler des avis sur les propositions de révision des schémas d'aménagement et des règlements de contrôle intérimaire déposées par les municipalités régionales de comté, de façon a s'assurer de leur concordance avec les orientations ministérielles. C'est ainsi qu'au cours de la dernière année le Ministère a formulé plusieurs avis au ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

Le Ministère a la responsabilité d'assurer le développement de la culture scientifique et technique ainsi que du loisir culturel et scientifique. En matière de culture scientifique et technique, le Ministère dispose de deux programmes de soutien. Le programme *Étalez votre science* a permis la réalisation de 45 projets de vulgarisation scientifique pour un montant total de 1 274 500 $. Ces subventions se répartissent comme suit : 324 000 $ pour huit projets de films et de vidéos; 184 000 $ pour six projets de cédéroms et de sites Internet; 117 000 $ pour sept projets d'ouvrages ou de séries d'articles; 645 500 $ pour vingt-trois projets d'expositions et de matériel d'animation; et, enfin, 4 000 $ pour un stage en rédaction et en muséologie scientifique.

Par l'entremise du programme *Soutien aux intervenants et aux événements majeurs en culture scientifique et technique*, le Ministère a alloué 366 000 $ pour soutenir le fonctionnement de quatre organismes majeurs, de même que 115 000 $ pour l'organisation de trois événements récurrents d'envergure nationale dans le domaine de la vulgarisation scientifique. Le regroupement des organismes de culture scientifique et technique, Science pour tous, s'est vu octroyer une subvention de 25 000 $, renouvelable pour les deux prochains exercices, afin de réaliser le site Internet *La toile scientifique*.

Dans le secteur du loisir culturel, le Ministère a versé des subventions de 541 540 $ à sept organismes nationaux de loisir pour leur fonctionnement et de 36 790 $ pour la réalisation de projets. De plus, dans une volonté de promouvoir la participation des jeunes à différentes manifestations culturelles, le Ministère a soutenu, au moyen d'un budget de 360 000 $, des organismes dans la réalisation de dix-huit projets régionaux et de vingt-neuf projets d'envergure nationale et internationale. Enfin, dans ce domaine d'intervention, trois organismes jeunesse ont bénéficié chacun

d'une subvention de 60 000 $ pour l'actualisation d'activités permettant à des jeunes de la relève amateur de mettre en valeur leur potentiel expressif.

Dans le domaine du loisir scientifique, neuf organismes régionaux se sont partagé un montant de 338 900 $ pour leur gestion, ainsi que pour la promotion et le développement du loisir. D'autre part, le Ministère a soutenu pour un montant total de 433 470 $ les activités régulières de huit organismes nationaux de loisir ayant trait notamment à la formation, à la promotion, à la régie de la pratique et à l'organisation d'événements, de même qu'il a alloué 51 000 $ pour la réalisation de projets. Enfin, le Conseil québécois du loisir a reçu 10 000 $ pour la tenue du Forum québécois du loisir 1999.

3.2.1 Projets spéciaux

Le Ministère a continué l'élaboration d'une stratégie ministérielle en tourisme culturel par la rédaction d'un document de travail qui a été soumis à la consultation de ses directions régionales, de certains intervenants des milieux culturels et touristiques ainsi que des sociétés d'État. Le plan d'action associé à la stratégie est en voie de rédaction et le Ministère prévoit rendre sa stratégie publique au cours de l'an 2000.

Le Ministère a poursuivi ses efforts en vue d'assurer le développement du réseau *Villes et villages d'art et de patrimoine*. Il a présidé trois rencontres du comité aviseur institutionnel de ce programme et participé, avec l'Université Laval, à une étude sur la mise en réseau des 57 promoteurs à l'œuvre dans presque toutes les régions du Québec. Il étudie actuellement, avec ses partenaires gouvernementaux et l'Université Laval, les conditions de la poursuite du programme, et notamment celles à mettre en place pour que *Villes et villages d'art et de patrimoine* devienne un véritable réseau capable de promouvoir le développement culturel partout sur le territoire québécois.

D'autre part, le Ministère a contribué avec dynamisme à la tenue du Sommet du Québec et de la jeunesse, par la réalisation d'études et de consultations et par la présentation de mesures ou de projets aux responsables des différents chantiers du sommet. Ces travaux ont permis de mieux cerner les pratiques culturelles des jeunes et de définir des orientations qui ont obtenu l'adhésion des divers participants du sommet.

Enfin, il a collaboré à la mise en place du Fonds de consolidation des arts et de la culture du Québec, lequel a comme mission de soutenir des activités visant à stabiliser et à consolider, à long terme, la situation des organismes actifs dans le domaine des arts et de la culture au Québec. Les deux premiers volets du soutien financier accordé par le fonds ont été rendus publics en décembre 1999, à savoir le *Soutien au développement organisationnel* (volet I) et le *Soutien à la consolidation et à la stabilisation financière* (volet II). En vertu d'une entente de gestion qui le lie au fonds, le Ministère fournit à cet organisme une analyse des projets qui sont soumis à ce dernier.

3.2.2 Coordination des affaires autochtones

En ce qui concerne les relations avec les communautés autochtones, le Ministère a maintenu et consolidé son action en assurant une présence constante dans les milieux inuits et amérindiens par l'entremise de son service de coordination et de ses agents de développement en région spécialisés dans les questions autochtones. Dans la conduite de dossiers touchant les communautés autochtones, le Ministère a aussi collaboré étroitement avec d'autres ministères, notamment l'Éducation, la Santé et les services sociaux, Tourisme Québec, ainsi qu'avec des organismes, tels le Secrétariat aux affaires autochtones et Hydro-Québec. Le Ministère a profité de toutes les occasions pour collaborer avec les autochtones à la promotion de leurs cultures : colloques, conférences, expositions, participation au Salon du livre de Paris et au *Printemps du Québec en France*.

Outre le soutien apporté à toutes les radios communautaires autochtones, le Ministère poursuit la mise en œuvre d'une série de projets de société dont la réalisation s'échelonnera au cours de la prochaine décennie. Il s'agit, entre autres, des célébrations du 300e anniversaire de la Grande Paix de Montréal de 1701, des préparatifs de l'an 2000 pour le 400e anniversaire de la Ville de Québec, d'une étroite collaboration avec le Jardin botanique de Montréal pour la création d'un jardin des premières nations, et de la poursuite de l'étude de faisabilité d'un centre culturel autochtone dans la Métropole.

3.3 Directions générales de l'action régionale de l'Est et de l'Ouest du Québec

3.3.1 Directions régionales

Bas-Saint-Laurent (région 01)

Concertation régionale et locale

Pour l'exercice 1999-2000, en vertu du programme *Soutien à la concertation régionale et locale*, une subvention de 19 950 $ a été accordée à la corporation du Camp littéraire Félix pour ses activités. Une somme de 5 000 $ a été versée à la Société Provancher d'histoire naturelle du Canada pour la réalisation d'un

pavillon d'exposition sur le patrimoine historique et archéologique de l'île aux Basques. Le Ministère a octroyé 113 613 $ au Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent, pour son fonctionnement. La Ville de Trois-Pistoles a reçu une somme de 40 000 $ dans le cadre d'une entente triennale de développement culturel. Les Amis des Jardins de Métis ont reçu 150 000 $ pour le démarrage du Festival international de l'art des jardins contemporains de Métis. Enfin, un montant de 30 000 $ a été versé à la Ville de Rivière-du-Loup pour la mise en œuvre du volet *Tourisme culturel*.

Patrimoine

En vertu du programme *Soutien aux municipalités pour des projets en patrimoine*, une subvention de 3 000 $ a été accordée à la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs pour l'acquisition du centre d'interprétation de l'école Michaud. La MRC de Kamouraska a reçu un montant de 10 000 $ pour la mise en valeur du patrimoine et du développement du tourisme culturel.

Le Ministère a attribué 108 400 $ aux lieux d'interprétation en vertu du programme *Soutien aux institutions muséales*. Ces interventions visaient principalement le maintien des activités d'animation et d'interprétation de la Maison des Chapais à Saint-Denis-de-la-Bouteillerie, du Fort Ingall à Cabano et de la maison Lamontagne à Rimouski-Est.

En muséologie, une somme de 756 971 $ a été répartie entre cinq institutions accréditées, soit le Musée de Kamouraska (74 603 $), le Centre d'animation et de diffusion culturelles du Bas-Saint-Laurent (249 276 $), le Musée François-Pilote (86 481 $), la Corporation du musée régional de Rimouski (278 868 $) et la Galerie d'art de Matane (67 743 $). De plus, un montant de 9 550 $ a été accordé au Musée de Kamouraska pour la réalisation du projet « Forfait printemps–automne au doux pays de Kamouraska ».

Le programme *Soutien à la restauration des biens culturels* a permis l'octroi de deux subventions totalisant 20 632 $, pour la réalisation de travaux de rénovation à la maison Gauvreau de Rimouski et à la Corporation Faucus de Causapscal pour le site Matamajaw.

Diffusion des arts

En vertu du programme *Soutien à la diffusion des arts de la scène* et conformément à des ententes triennales, le Ministère a accordé des subventions totalisant 275 000 $ à sept diffuseurs. De plus, six organismes se sont partagé la somme de 12 465 $ pour la promotion de spectacles de chanson francophone.

Lecture

En vertu du programme *Soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*, cinq bibliothèques se sont partagé la somme de 309 800 $. Le Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent a reçu un montant de 564 058 $, du programme *Soutien aux centres régionaux de services aux bibliothèques publiques*.

Équipements culturels et immobilisations

Le Ministère a poursuivi son apport au programme *Soutien au patrimoine religieux* en coordonnant la table régionale de concertation pour l'octroi de subventions totalisant 875 333 $, partagées entre huit projets.

Communications

En vertu du programme *Soutien aux médias communautaires et aux radios autochtones*, une radio, un journal et quatre télévisions communautaires ont reçu des subventions totalisant 86 645 $. De plus, à ce jour, grâce au programme *Accès à Internet dans les bibliothèques publiques*, environ 94 % des bibliothèques de la région ont maintenant accès au réseau Internet.

Culture scientifique et technique — Loisir culturel et scientifique

En vertu du programme *Étalez votre science*, un organisme a reçu la somme de 25 000 $ dans le secteur de l'audiovisuel et du multimédia, un montant de 24 000 $ a été accordé à un organisme dans le domaine des imprimés, tandis qu'un autre organisme a reçu la somme de 35 000 $ dans le secteur des expositions et du matériel d'animation. Par l'entremise du programme *Soutien aux organismes régionaux de loisir scientifique*, le Conseil du loisir scientifique de l'Est du Québec a reçu une subvention de 30 969 $, pour son fonctionnement.

Sensibilisation et formation des jeunes

En vertu du programme *Soutien à la formation des jeunes*, des subventions totalisant 93 700 $ ont été accordées à quatre organismes du domaine de la formation musicale et du développement de la formation en musique et en danse.

Conformément à une entente triennale de gestion, l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent a reçu un montant de 15 315 $ du programme *Soutien aux manifestations culturelles de la jeune relève amateur*.

Le programme *Rencontres culture-éducation* a permis de répartir un montant de 49 857 $ entre qua-

tre commissions scolaires pour les artistes et les écrivains à l'école, une somme de 3 347 $ a été remise à trois organismes pour les sorties culturelles, tandis qu'un montant de 16 724 $ a été réparti entre cinq organismes pour les projets de concertation culture-éducation.

Saguenay–Lac-Saint-Jean (région 02)

Concertation régionale et locale

Le Ministère a continué ses discussions avec la Ville d'Alma en vue de la signature d'une entente de développement culturel, de même qu'il a engagé une négociation avec la Ville de Jonquière pour parvenir au même but. Par ailleurs, le suivi de l'entente de développement culturel avec la Ville de Chicoutimi s'est effectué sur une base régulière, comme convenu dans les termes de l'entente.

L'entente spécifique sur le développement culturel avec le conseil régional de concertation et de développement s'est concrétisée par sa signature le 15 octobre. Cette entente porte sur le développement des nouvelles technologies en général et, plus particulièrement, sur les bibliothèques affiliées au Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Saguenay–Lac-Saint-Jean, les organismes culturels régionaux et la création ainsi que la mise en fonction d'un site Web culturel régional.

En matière d'aménagement du territoire, le Ministère a suivi les travaux de révision des schémas d'aménagement des quatre MRC de la région. Il a plus particulièrement participé aux travaux sur les seconds projets de schéma d'aménagement des MRC de Maria-Chapdelaine et de Lac-Saint-Jean-Est. Il a aussi amorcé des discussions avec les responsables de l'aménagement de ces MRC, de même qu'avec la Fédération touristique régionale, dans le but de trouver les voies de développement les plus appropriées dans le domaine du tourisme culturel régional.

Le Ministère a également accordé une subvention de 116 150 $ au Conseil régional de la culture, pour son fonctionnement.

Enfin, il a participé, à l'invitation d'Hydro-Québec, aux études d'impacts et préparatoires en vue de la réalisation du projet hydroélectrique Bersimis, plus particulièrement en ce qui concerne la dérivation d'une partie de la rivière Manouane vers le bassin versant nord côtier.

Patrimoine

Le programme *Soutien aux municipalités pour des projets en patrimoine* a permis d'attribuer 131 000 $ à cinq municipalités de la région. La Ville de Jonquière a reçu 14 000 $ pour la poursuite de son inventaire du patrimonial architectural d'Arvida. La municipalité d'Hébertville a obtenu 7 000 $ pour l'interprétation des vestiges de son premier moulin. La Ville de Dolbeau-Mistassini s'est vue attribuer 25 000 $ pour des travaux de restauration des tours du monastère des pères Trappistes. La Ville de Chicoutimi a obtenu un soutien financier de 29 000 $ pour des activités d'animation et d'interprétation de son patrimoine. Enfin, la municipalité de Péribonka s'est vu attribuer 6 000 $ pour poursuivre les travaux de restauration de la toiture de l'ancien presbytère de la paroisse Saint-Edouard. Le Centre d'interprétation de la Métabetchouane, organisme mandataire de la municipalité de Chambord, a reçu 50 000 $ pour effectuer des fouilles archéologiques sur le site classé de la rive ouest de la rivière Métabetchouane.

Les cinq institutions muséales agréées de la région ont bénéficié d'un soutien financier de 1 310 583 $. Ce montant inclut une subvention de 30 000 $ accordée à la Corporation du Musée du Saguenay–Lac-Saint-Jean et du site de la Pulperie prévue à l'entente de développement culturel entre la Ville de Chicoutimi et le Ministère. Pour leur part, les six lieux d'interprétation du patrimoine ont reçu 145 978 $ pour leur fonctionnement et leurs activités d'animation.

Diffusion des arts

Dans le contexte de la ratification d'ententes de soutien triennales, au sein du programme *Soutien à la diffusion des arts de la scène*, huit diffuseurs pluridisciplinaires se sont partagé 216 000 $. Deux diffuseurs ont bénéficié de 4 275 $ pour promouvoir la chanson francophone.

Lecture

Le Ministère a versé des subventions totalisant 693 600 $ aux huit bibliothèques autonomes de la région par l'entremise du programme *Soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*. Le Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Saguenay–Lac-Saint-Jean a reçu une subvention de 457 718 $ pour son fonctionnement.

Le programme *Soutien aux projets en matière de bibliothèques* a permis de verser des subventions totalisant 25 000 $. Ainsi, la Ville de Chicoutimi a reçu 10 000 $, dans le cadre de l'entente triennale sur le développement culturel, pour réaliser des activités d'animation et de développement de la bibliothèque publique, et le Regroupement des bibliothèques publiques du Saguenay–Lac-Saint-Jean a reçu 15 000 $, pour assurer la mise en commun d'activités d'animation.

Équipements culturels et immobilisations

Divers projets d'équipements culturels annoncés ou ayant reçu un accord de principe à la fin de l'exercice 1998 ont connu certains développements.

Ainsi, les projets de la Corporation du Musée du Saguenay–Lac-Saint-Jean et du site de la Pulperie, de l'Atelier de musique de Jonquière, du Centre de production et de diffusion en théâtre de Jonquière et du Camp musical du Lac-Saint-Jean ont commandé un rôle-conseil de la part du Ministère.

En raison de la disponibilité de budgets supplémentaires, d'autres organismes ont pu bénéficier de subventions totalisant 56 200 $, soit pour réaliser des travaux de réfection ou de rénovation, soit pour acquérir de l'ameublement ou de l'équipement spécialisé. Ainsi, la municipalité de Saint-Prime a reçu 19 000 $, pour l'amélioration de sa bibliothèque, et la municipalité de Péribonka a reçu 8 200 $, pour la réfection de la toiture de la bibliothèque. Les municipalités de Saint-François-de-Sales, de Saint-Hedwidge et de Saint-Ludger-de-Milot ont respectivement reçu pour les mêmes fins 5 300 $, 8 000 $ et 4 400 $. En dernier lieu, le Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Saguenay–Lac-Saint-Jean a reçu 11 300 $ à titre de gestionnaire mandaté, afin que des travaux soient réalisés dans les bibliothèques affiliées de huit municipalités.

Communications

De plus, pour la quatrième et dernière année, et avec ses partenaires du Regroupement des bibliothèques publiques, le Ministère a assuré le suivi et la gestion du programme *Accès à Internet dans les bibliothèques publiques*, qui contribue à faciliter l'accès aux réseaux dans les bibliothèques publiques. À la fin du programme, plus de 80 % des bibliothèques publiques du Saguenay–Lac-Saint-Jean disposeront d'ordinateurs branchés au réseau Internet.

Culture scientifique et technique – Loisir culturel et scientifique

Le Conseil du loisir scientifique du Saguenay–Lac-Saint-Jean a reçu 45 067 $ pour son fonctionnement, en plus de 32 000 $ du programme *Étalez votre science*, pour son projet Communication et technologie.

Sensibilisation et formation des jeunes

Par le programme *Soutien à la formation des jeunes*, six organismes du domaine de la formation en musique et en danse ont bénéficié d'un soutien de 110 400 $, et quatre écoles de formation en danse, ayant obtenu 57 200 $, ont participé à la formation et la mise sur pied du Réseau d'écoles partenaires en formation en danse classique du Québec.

Par ailleurs, dans le volet *National* du programme *Soutien aux manifestations culturelles de la jeune relève amateur*, le concours Chanson en fête de Saint-Ambroise inc. a reçu 4 000 $. Le Regroupement loisirs et sports du Saguenay–Lac-Saint-Jean a reçu 15 310 $, pour la réalisation de neuf projets de la jeune relève amateur.

De son côté, le programme *Rencontres culture-éducation*, avec ses trois volets, a permis de soutenir quatre commissions scolaires de la région, trois écoles privées et deux organismes, pour un montant total de 80 062 $.

Capitale-Nationale (région 03)

Concertation régionale et locale

L'entente intervenue le 1er décembre 1995 entre le Ministère et la Ville de Québec se veut un outil de concertation privilégié pour soutenir des interventions communes dans les domaines du patrimoine et du développement culturel dans son sens le plus large. Cette entente, d'une durée initiale de cinq ans, a été prolongée d'un commun accord jusqu'en 2002, en diminuant le budget initial de 800 000 $ pour donner une somme totale de 29 200 000 $. En 1999-2000, cinquième année de la mise en œuvre de cette entente, le Ministère a investi un montant de 1 300 000 $ dans les différents projets reliés aux trois grands axes inscrits dans la politique culturelle du gouvernement, soit l'affirmation de l'identité culturelle, le soutien au dynamisme artistique et la participation des citoyens et des citoyennes à la culture.

À l'instar de la Ville de Québec, les municipalités de Beauport (154 300 $), de Charlesbourg (81 000 $), de Sillery (32 500 $), de Vanier (15 000 $), de Cap-Rouge (12 500 $) et de Saint-Augustin-de-Desmaures (2 500 $) ont signé des ententes de développement culturel avec le Ministère. Grâce à ces ententes, le Ministère a pu, avec ses partenaires municipaux, soutenir la réalisation de projets et d'activités récurrentes dans les domaines de la création, de la production et de la diffusion artistique, de la conservation, de la mise en valeur du patrimoine et de l'aménagement dans les arrondissements historiques.

En vertu du programme *Soutien à la concertation régionale et locale*, la Communauté urbaine de Québec a reçu 150 000 $ pour développer et consolider le tourisme culturel dans la grande région de la Capitale-Nationale. Par ailleurs, 135 549 $ ont été accordés au Conseil de la culture des régions de Québec et de la Chaudière-Appalaches pour ses activités, alors que la Société de promotion économique du Québec mé-

M I N I S T E R E D E L A C U L T U R

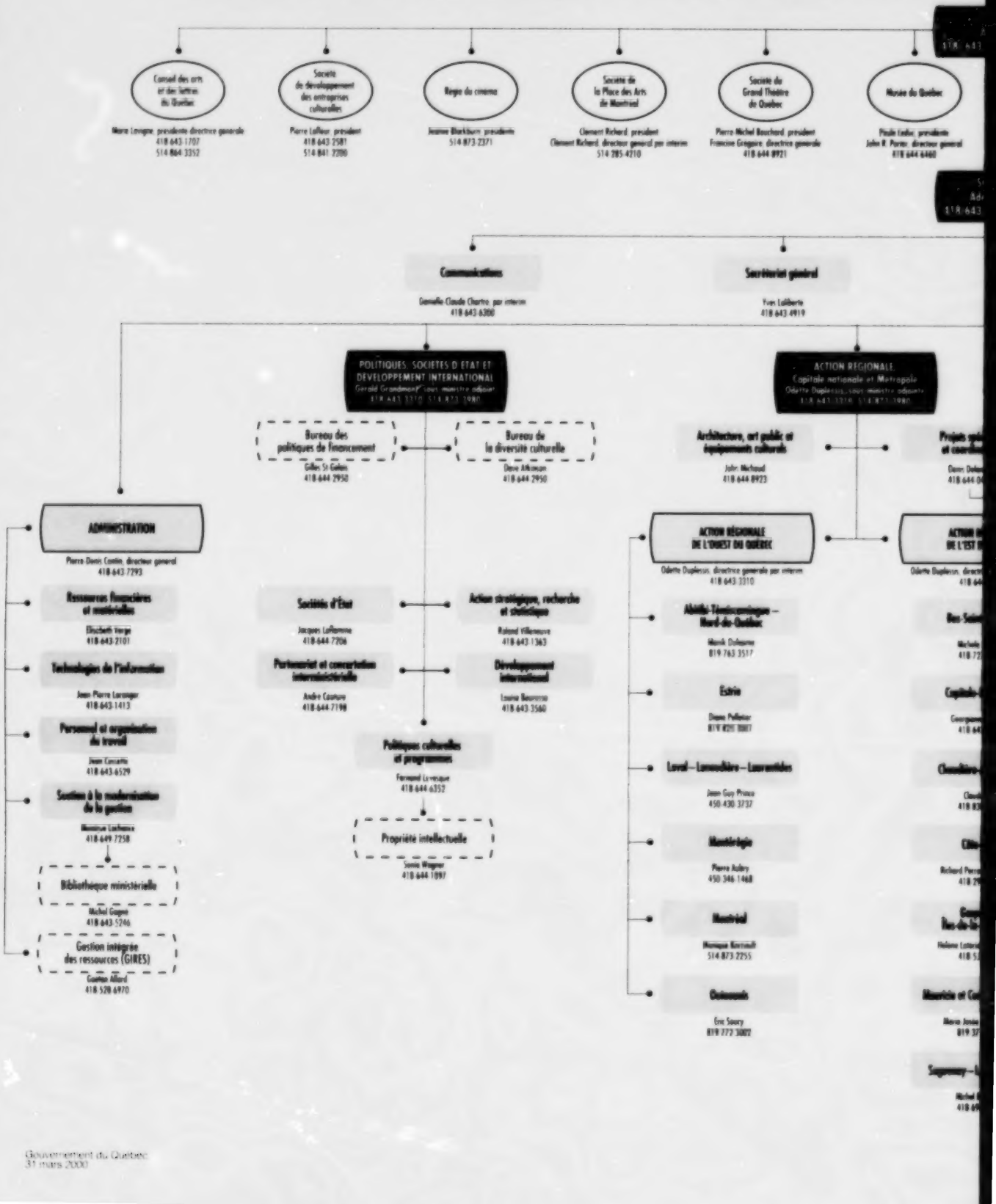

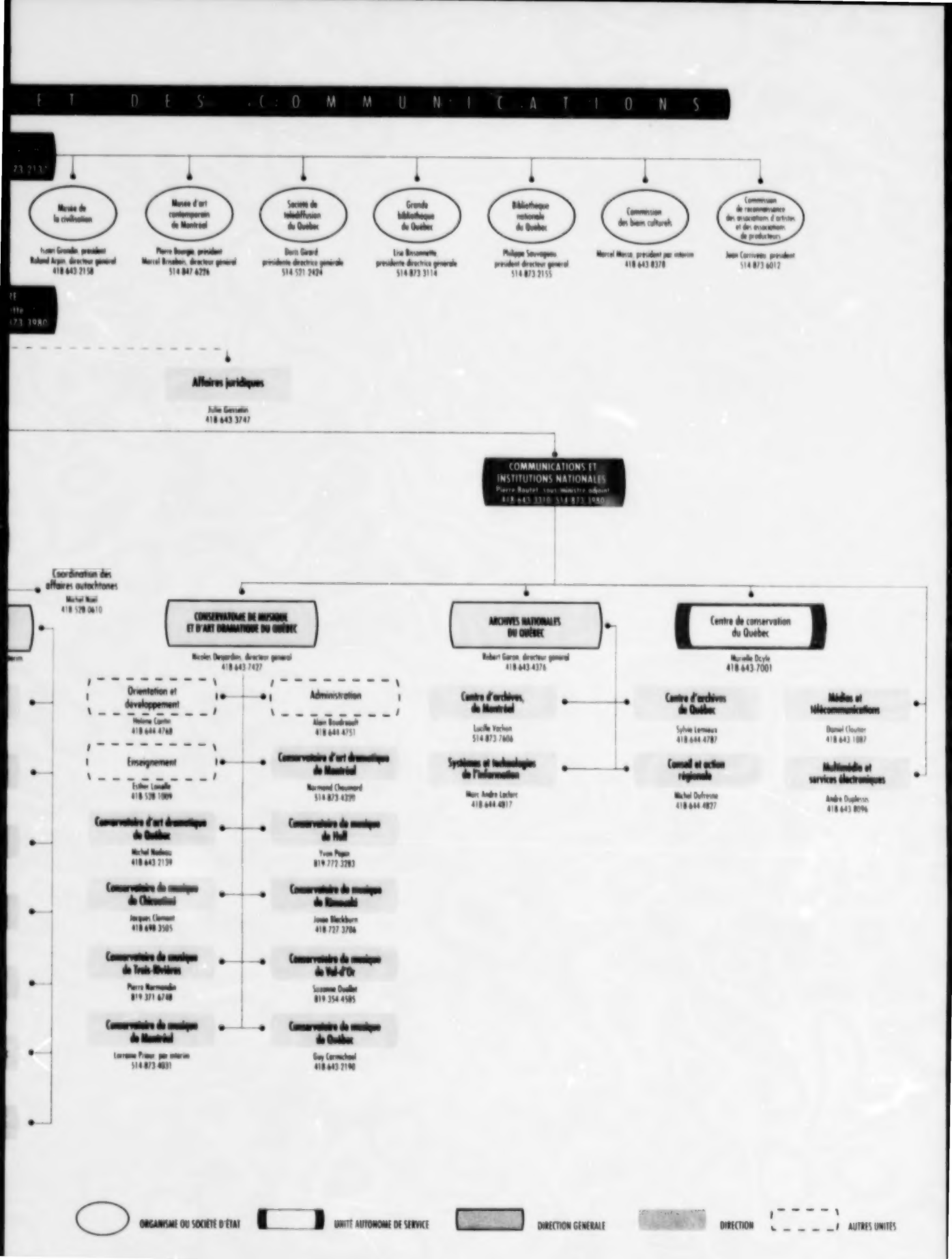
ET DES COMMUNICATIONS
Musée de la civilisation
Ivan Grandin, président
Roland Arpin, directeur général
418 643 2158
Musée d'art contemporain de Montréal
Pierre Bourgie, président
Marcel Brisebois, directeur général
514 847 6226
Société de télédiffusion du Québec
Doris Girard
présidente directrice générale
514 521 2424
Grande bibliothèque du Québec
Lise Bissonnette
présidente directrice générale
514 873 3114
Bibliothèque nationale du Québec
Philippe Sauvageau
président directeur général
514 873 2155
Commission des biens culturels
Marcel Marcil, président par intérim
418 643 8378
Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs
Jean Carriveau, président
514 873 6012
Affaires juridiques
Julie Gosselin
418 643 3747
COMMUNICATIONS ET INSTITUTIONS NATIONALES
Pierre Boutet, sous-ministre adjoint
418 643 3310, 514 873 3980
Coordination des affaires autochtones
Michel Noël
418 529 0610
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC
Nicolas Desjardins, directeur général
418 643 7427
Orientation et développement
Hélène Cantin
418 644 4768
Enseignement
Esther Lavallée
418 528 1909
Conservatoire d'art dramatique de Québec
Michel Nadeau
418 643 2139
Conservatoire de musique de Chicoutimi
Jacques Clément
418 698 3505
Conservatoire de musique des Trois-Rivières
Pierre Normandin
819 371 6748
Conservatoire de musique de Montréal
Lorraine Prieur, par intérim
514 873 4031
Administration
Alain Boudreault
418 644 4751
Conservatoire d'art dramatique de Montréal
Normand Chouinard
514 873 4299
Conservatoire de musique de Hull
Yvon Poupa
819 772 3283
Conservatoire de musique de Rimouski
Jonas Blackburn
418 727 3706
Conservatoire de musique de Val-d'Or
Suzanne Ouellet
819 354 4585
Conservatoire de musique de Québec
Guy Cormier
418 643 2190
ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
Robert Garon, directeur général
418 643 4376
Centre d'archives de Montréal
Lucille Vachon
514 873 7606
Systèmes et technologies de l'information
Marc-André Lachet
418 644 4817
Centre de conservation du Québec
Murielle Doyle
418 643 7001
Centre d'archives de Québec
Sylvie Lemieux
418 644 4787
Conseil et action régionale
Michel Dufresne
418 644 4827
Médias et télécommunications
Daniel Cloutier
418 643 1087
Multimédia et services électroniques
André Duplessis
418 643 8096
ORGANISME OU SOCIÉTÉ D'ÉTAT
UNITÉ AUTONOME DE SERVICE
DIRECTION GÉNÉRALE
DIRECTION
AUTRES UNITÉS

tropolitain a reçu 50 000 $ pour assurer le fonctionnement du Bureau du film de la région de Québec. Enfin, 93 000 $ ont été versés à trois organismes culturels de la région.

Patrimoine

Par le programme *Soutien aux municipalités pour des projets en patrimoine*, le Ministère a accordé des subventions totalisant 298 000 $ à dix municipalités et MRC pour des projets de mise en valeur du patrimoine, touchant ainsi l'ensemble du territoire des MRC de Charlevoix, de L'Île-d'Orléans, de La Côte-de-Beaupré et de Portneuf ainsi que la Nation huronne-wendat.

En muséologie, la Fondation Bagatelle, qui assume la gestion des centres d'exposition du domaine Cataraqui et de la villa Bagatelle, le Musée des Ursulines de Québec, le Musée de Charlevoix et le Centre d'exposition de Baie-Saint-Paul ont reçu, pour leur fonctionnement et leurs projets, des subventions totalisant 1 054 156 $, en vertu du programme *Soutien aux institutions muséales*. Un montant de 10 000 $ a été accordé au Regroupement des institutions muséales de la région de la Capitale-Nationale pour des projets de maillage entre différents partenaires du secteur de la muséologie.

Dix-neuf lieux d'interprétation de la région ont bénéficié de subventions totalisant 631 000 $ pour leur fonctionnement, notamment le Centre d'initiation au patrimoine La Grande Ferme, l'Exposition maritime de Saint-Joseph-de-la-Rive et la Corporation du Centre d'interprétation Côte-de-Beaupré.

De plus, vingt-six subventions, totalisant 400 235 $, ont été accordées à des propriétaires de bâtiments patrimoniaux protégés en vertu du programme *Soutien à la restauration des biens culturels*. Signalons que, cette année, le Ministère a répondu à 753 demandes d'autorisation de procéder à des travaux en vertu de la *Loi sur les biens culturels*.

Diffusion des arts

En vertu du programme *Soutien à la diffusion des arts de la scène*, le Ministère a versé 232 000 $ à huit organismes, pour leur programmation et pour la promotion de deux projets en chanson francophone.

Deux galeries d'art contemporain ont reçu des subventions totalisant 40 020 $ par l'entremise du programme *Soutien au marché de l'art*.

Lecture

Les douze bibliothèques publiques autonomes de la région de la Capitale-Nationale et leurs succursales ont reçu des subventions, représentant un montant total de 1 195 000 $, pour améliorer leurs collections et ainsi assurer un meilleur accès à différentes sources d'information, de documentation et de culture. Pour sa part, le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de Québec–Chaudière-Appalaches s'est vu octroyer 1 068 540 $ pour son réseau de 122 bibliothèques desservant 134 municipalités, dont 38 bibliothèques qui offrent des services à 46 municipalités de la seule région de la Capitale-Nationale.

Enfin, le programme *Soutien aux projets en matière de bibliothèques* a permis l'octroi de 95 100 $ en subventions à deux bénéficiaires, dont 64 100 $ à la municipalité de Vanier pour réaliser l'informatisation de sa bibliothèque.

Équipements culturels et immobilisations

Vingt-sept édifices patrimoniaux religieux ont reçu des subventions totalisant 3 294 507 $, en vertu du programme *Soutien au patrimoine religieux*.

Au chapitre des immobilisations, grâce au volet touchant la conservation du patrimoine bâti, du programme *Revitalisation des vieux quartiers* géré conjointement par le Ministère et la Société d'habitation du Québec, les villes de Saint-Raymond, de Baie-Saint-Paul et de Québec ont bénéficié de 350 500 $.

Grâce au programme *Soutien aux équipements culturels*, le Ministère a participé financièrement à deux projets totalisant 128 900 $ qui ont permis la mise aux normes et l'aménagement de locaux abritant les bibliothèques municipales de Sainte-Pétronille et de Saint-Fidèle.

Communications

Provenant du programme *Soutien aux médias communautaires et aux radios autochtones*, des subventions totalisant 189 042 $ ont été réparties de la façon suivante : quatre radios communautaires de la région de la Capitale-Nationale, dont une radio autochtone, se sont partagé 120 000 $ pour leur fonctionnement, 30 537 $ pour des projets particuliers et pour l'acquisition d'équipements de production et de diffusion, alors que trois stations de télévision communautaire ont reçu un montant total de 38 505 $.

Culture scientifique et technique – Loisir culturel et scientifique

Par l'intermédiaire du programme *Étalez votre science*, seize projets ont été subventionnés pour un montant total de 242 987 $, dont 103 000 $ dans le volet *Audiovisuel et multimédia*, 123 257 $ dans le volet *Expositions et matériel d'animation*, et 16 730 $ dans le volet *Imprimés*. Le Conseil régional du loisir scientifique de Québec a reçu 4 200 $, pour soutenir les activités d'organismes actifs dans son secteur d'activité.

Le Conseil régional du loisir de Québec et Chaudière-Appalaches a reçu 15 310 $, du programme *Soutien aux manifestations culturelles de la jeune relève amateur*.

Sensibilisation et formation des jeunes

En ce qui concerne la formation musicale, des subventions totalisant 56 000 $ ont été accordées aux écoles de musique de Charlevoix et de la Côte-de-Beaupré ainsi qu'au Mouvement Vivaldi.

Pour le volet *Les artistes et les écrivains à l'école*, du programme *Rencontres culture-éducation*, un total de 77 192 $ a été réparti entre les six commissions scolaires de la région et six écoles privées. Dans le volet *Les sorties culturelles*, un total de 24 352 $ a été partagé entre six diffuseurs culturels, tandis que dans le volet *Projets de concertation* un montant de 51 850 $, dont 5 000 $ provenait de la Direction du partenariat et de la concertation interministérielle, a permis la réalisation de huit projets.

Événements majeurs et intervenants nationaux

Trois événements majeurs ont reçu 100 000 $ au total, soit les Fêtes de la Nouvelle-France, l'édition 1999-2000 des Prix d'excellence de la culture et le Centre de valorisation du patrimoine vivant pour la réalisation du Festival international des arts traditionnels.

Mauricie (région 04)

Concertation régionale et locale

Le Ministère a fourni son avis sur la planification stratégique régionale déposée par le Conseil régional de développement, en vue de la signature de la prochaine entente-cadre. Le Conseil de la culture et des communications du Cœur-du-Québec a reçu sa subvention annuelle au fonctionnement de 114 267 $, pour les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Le Ministère intervient en interculturalisme par des subventions ponctuelles; cette année, il a accordé 1 000 $ au Comité Solidarité Tiers-Monde et 300 $ au Comité d'accueil aux néo-Canadiens pour des activités culturelles.

Cinq organismes de la région se sont partagé 5 560 $ pour la réalisation de divers projets culturels. Ce sont Médiat-Muse, la Table Mauricie de l'Association internationale des personnes âgées (AIPA), le Comité Éveil à la lecture de Saint-Mathieu, le Salon national d'histoire et de patrimoine et la Société de conservation et d'animation du patrimoine de Trois-Rivières.

Le Conseil de la nation Atikamekw et le Ministère ont maintenu leurs efforts concertés, dans le cadre d'une entente triennale 1998-2001, en vue de favoriser le développement culturel des trois communautés Atikamekw de Wemotaci, d'Opitciwan et de Manawan.

D'autre part, le Ministère a poursuivi son soutien aux municipalités de Cap-de-la-Madeleine et de Shawinigan dans leur démarche en vue de se doter d'une politique culturelle municipale.

Patrimoine

Les institutions muséales de la Mauricie ont bénéficié d'un soutien financier totalisant 2 015 499 $, soit 96 000 $ à quatre lieux historiques ouverts au public et 435 804 $ à trois musées et centres d'exposition. Le Musée des arts et des traditions populaires du Québec (MATP) a bénéficié d'un soutien exceptionnel de 1 483 695 $, en raison des graves difficultés qu'il a connues. De plus, il s'est vu accorder une subvention additionnelle de 1 700 000 $ pour le financement du règlement final du litige l'opposant à la firme Construction Cogérex ltée.

Par ailleurs, huit contributions totalisant 28 375 $ ont été accordées à des propriétaires pour la restauration de bâtiments protégés en vertu de la *Loi sur les biens culturels*, soit : l'ancien presbytère de Maskinongé, la maison Doucet de Maskinongé, la maison Lampron de Yamachiche, la maison Verrette de Trois-Rivières, la maison Nérée-Beauchemin, le 42, rue Saint-Louis, le 851-853, rue Saint-Pierre et le 837, rue des Ursulines dans l'arrondissement historique de Trois-Rivières.

Diffusion des arts

Le Ministère a versé 244 000 $, du programme *Soutien à la diffusion des arts de la scène*, à trois diffuseurs de la Mauricie : la Corporation de développement culturel de Trois-Rivières (111 000 $), le Centre des arts de Shawinigan (88 000 $) et la Corporation de développement des arts et de la culture de la Ville de La Tuque (45 000 $). Ces contributions ont été versées selon les termes de l'entente triennale avec ces municipalités.

Une somme totale de 10 909 $ a également été versée à deux diffuseurs, pour la promotion de spectacles de chanson francophone : le Centre des arts de Shawinigan (6 803 $) et la Corporation de développement culturel de Trois-Rivières (4 106 $).

Lecture

Par l'intermédiaire du programme *Soutien au développement des collections*, le Ministère a versé des subventions totalisant 619 100 $ aux neuf bibliothè-

ques publiques autonomes de la région, soit celles de Cap-de-la-Madeleine, de Grand-Mère, de La Tuque, de Louiseville, de Pointe-du-Lac, de Shawinigan, de Saint-Louis-de-France, de Trois-Rivières et de Trois-Rivières-Ouest.

Le Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie a reçu une subvention globale de 998 451 $, dont 290 330 $ pour la région de la Mauricie.

En vertu du programme *Soutien aux projets en matière de bibliothèques*, l'Association des bibliothèques publiques Mauricie — Centre-du-Québec a reçu 15 000 $, pour la réalisation d'activités d'animation de la lecture et du livre dans les deux régions, et la Ville de Trois-Rivières a reçu 55 400 $, pour l'informatisation de sa bibliothèque.

Équipements culturels et immobilisations

En ce qui concerne le programme *Soutien à la restauration du patrimoine religieux*, mis sur pied en 1995, la table régionale de concertation a retenu dix-huit projets et a versé des subventions totalisant 896 657 $. Les travaux de sauvetage de l'église Saint-Léon-le-Grand, entrepris en 1998 et dans lesquels plus de 850 000 $ ont été injectés, ont été achevés à la satisfaction des paroissiens.

En vertu du programme *Soutien aux équipements culturels*, la Ville de Grand-Mère s'est vu octroyer 6 000 $, pour l'achat de rayonnages pour la bibliothèque, et la Paroisse Saint-Prosper, 95 000 $ pour l'agrandissement et la rénovation de la bibliothèque. Par ailleurs, la Ville de La Tuque a reçu 306 000 $ pour parachever la salle multifonctionnelle. Rappelons que cette dernière s'est vu accorder une subvention de 3 333 500 $, lors de l'exercice financier précédent, pour la construction de cette salle qui vient compléter le réseau de salles de spectacles en Mauricie et assurer un lien fonctionnel de tournée avec le Lac-Saint-Jean.

Communications

En vertu du programme *Soutien aux médias communautaires et aux radios autochtones*, une subvention totalisant 11 000 $ a été accordée à *La Gazette populaire* de Trois-Rivières et 10 000 $ ont été versés à une radio communautaire autochtone.

Culture scientifique et technique — Loisir culturel et scientifique

En matière de culture scientifique et technique, le programme *Étalez votre science* a permis d'attribuer une subvention de 35 000 $ à la Cité de l'énergie de Shawinigan et 24 000 $ à la Fondation du Cégep de Trois-Rivières.

Quant aux organismes régionaux de loisir scientifique, le Conseil du loisir scientifique de la Mauricie, dont le mandat couvre le territoire des régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec, s'est vu accorder un montant de 31 383 $, du programme *Soutien aux organismes régionaux de loisir scientifique*.

Sensibilisation et formation des jeunes

En vertu du programme *Soutien à la formation des jeunes*, le Ministère a octroyé un total de 40 300 $ à trois organismes, soit Les Petits chanteurs de Trois-Rivières (20 000 $), la Maîtrise du Cap-de-la-Madeleine (11 800 $) et l'Orchestre symphonique des jeunes Philippe-Filion de Shawinigan (8 500 $).

L'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie a obtenu 15 160 $ du programme *Soutien aux manifestations culturelles de la jeune relève amateur*, ce qui représente une hausse de sa subvention afin de l'assurer d'un soutien similaire à celui accordé dans les autres régions du Québec.

Deux commissions scolaires, trois institutions privées et deux institutions amérindiennes ont été subventionnées en vertu du programme *Rencontres culture-éducation*, pour un montant de 44 293 $. De plus, dans le but de favoriser la présentation, par des diffuseurs reconnus, de spectacles en salle destinés aux enfants du primaire et de susciter la concertation entre les diffuseurs et le milieu scolaire, une somme de 188 $ a été consentie à la Corporation de développement des arts et de la culture de la Ville de La Tuque et une autre de 1 768 $ au Centre des arts de Shawinigan.

En matière de concertation scolaire, le Ministère a accordé cinq subventions totalisant 30 500 $, soit 500 $ au CLD de Maskinongé, 8 000 $ au collège Marie-de-l'Incarnation, 9 000 $ à la Corporation de développement culturel de Trois-Rivières, 6 000 $ à *La Gazette populaire* et 7 000 $ à la Librairie L'Exèdre.

Un montant de 500 $ à également été versé à l'école Les Terrasses, par l'entremise du Prix Essor régional, et 2 500 $ à la Commission scolaire du Chemin-du-Roy, dans le cadre du Prix Essor national.

Estrie (région 05)

Concertation régionale et locale

Le suivi de cinq ententes de développement culturel avec les partenaires municipaux, la conclusion d'une entente visant un nouveau projet *Villes et villages d'art et de patrimoine* du Fonds de lutte contre la pauvreté pour la réinsertion au travail et la participation financière du Ministère à la première étape d'un inventaire du patrimoine artistique dans les églises

catholiques du diocèse de Sherbrooke sont au nombre des faits marquants de cet exercice financier. Des actions de promotion et de mise en valeur des ressources culturelles d'un territoire, en partenariat avec les villes de Sherbrooke, de Coaticook et de Lennoxville et les MRC du Haut-Saint-François, de Memphrémagog et d'Asbestos, ont permis au Ministère d'octroyer un montant total de 410 400 $. Le Conseil régional de la culture de l'Estrie a reçu une subvention de 107 555 $ pour son fonctionnement et la réalisation de son mandat visant un développement culturel dynamique et durable en région.

Patrimoine

Grâce au programme *Soutien aux institutions muséales*, cinq organismes, soit le Musée Beaulne de Coaticook, le Musée des beaux-arts de Sherbrooke, le Musée du Séminaire de Sherbrooke, la Société historique - Musée Colby-Curtis de Stanstead et la Galerie d'art du Centre culturel de l'Université de Sherbrooke, ont reçu 1 017 750 $, au total, pour leur fonctionnement, incluant un supplément non récurrent de 30 000 $ pour le Musée des beaux-arts de Sherbrooke. Six lieux d'interprétation du patrimoine, soit le Centre culturel et patrimonial la poudrière de Windsor, la Maison du granit de Lac-Drolet, le moulin Bernier de Courcelles, le Musée Uplands de Lennoxville, le Regroupement culturel des vieilles ardoises de Melbourne et la Société d'histoire de Sherbrooke, ont également bénéficié de subventions totalisant 116 000 $.

Le programme *Soutien à la restauration des biens culturels* a permis de soutenir une étude préalable à la restauration de l'église-musée d'Eaton Corner pour un montant de 1 800 $.

Diffusion des arts

Le Ministère a assuré le suivi de l'an 2 des plans d'action de sept organismes en diffusion engagés dans une entente triennale 1998-2001 pour un total de 278 000 $. Ils ont rejoint 106 815 citoyens qui ont eu accès à 227 spectacles différents. De plus, le Réseau-Centre, qui regroupe les diffuseurs des régions de l'Estrie, de la Chaudière-Appalaches et de la Mauricie–Centre-du-Québec, a réalisé l'ensemble des activités de développement consolidant le secteur grâce à une subvention de 39 000 $ et est ainsi devenu le troisième réseau en importance au Québec. D'autre part, Diffusion Inter-Centre a bénéficié de 95 000 $, du programme *Soutien aux projets innovateurs de concertation et de coopération en diffusion des arts de la scène*, pour *Les Sorties du TNM*. La mesure de *Soutien à la promotion de spectacles de chanson francophone* a permis d'octroyer 7 490 $ à deux diffuseurs professionnels.

Lecture

En vertu du programme *Soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*, le Ministère a accordé 583 600 $ à sept bibliothèques publiques autonomes pour l'achat de volumes et de périodiques. Le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Estrie a bénéficié de 346 075 $ pour fournir des services aux bibliothèques municipales dans les municipalités de moins de 5 000 habitants. De plus, une somme totale de 44 700 $ a été remise aux villes de Coaticook et de Lac-Mégantic en soutien au projet d'informatisation de leur bibliothèque.

Équipements culturels et immobilisations

En matière de restauration du patrimoine religieux, sept projets ont été annoncés, dont cinq ont été menés à terme, les autres devant être achevés au cours de la prochaine année. Pour l'ensemble, 964 584 $ ont été versés, en vertu du programme *Soutien au patrimoine religieux*. De plus, conformément au deuxième volet de ce programme, la Direction de l'Estrie a assuré le suivi administratif de la restauration d'une œuvre d'art.

Communications

En vertu du programme *Soutien aux médias communautaires et aux radios autochtones*, la radio communautaire de l'Estrie (CFLX 95,5) a reçu au total 58 787 $, dont 40 000 $ pour son fonctionnement et 18 787 $ pour l'achat d'équipements spécialisés. Une subvention de 1 946 $ a également été versée au journal communautaire *Entrée libre* pour l'acquisition d'équipements spécialisés.

Culture scientifique et technique — Loisir culturel et scientifique

Le Musée du Séminaire de Sherbrooke a bénéficié de 34 000 $, pour son projet d'exposition itinérante *Les Ailes de l'Atlantique* réalisée grâce au programme *Étalez votre science*. De plus, le Conseil du loisir scientifique de l'Estrie a reçu 42 281 $, pour son fonctionnement.

Sensibilisation et formation des jeunes

En ce qui a trait au programme *Soutien à la formation des jeunes*, le Ministère a versé des subventions totalisant 88 000 $ à trois organismes de formation, incluant un supplément non récurrent de 15 000 $ pour le Camp musical d'Asbestos. Le programme *Rencontres culture-éducation* a permis, quant à lui, la réalisation d'ententes avec les commissions scolaires et les écoles privées pour un montant total de 73 339 $. Ce partenariat a encouragé la participation d'une

soixantaine d'artistes pour une centaine de journées d'ateliers auprès des élèves du primaire et du secondaire, ainsi que onze sorties culturelles et treize projets de concertation impliquant plusieurs organismes culturels et le milieu scolaire. Le projet « Rendez-vous Croc théâtre » des Mordus du théâtre, né d'une collaboration entre le Centre culturel de l'Université de Sherbrooke, le Double Signe et Summum Communication, a permis la tenue d'une activité spéciale de sensibilisation auprès des jeunes de 15 à 25 ans grâce à une subvention de 2 747 $. L'accueil de plusieurs classes étudiantes dans des lieux professionnels de diffusion a pu être réalisé grâce à l'octroi de 1 655 $, provenant du programme *Rencontres culture-éducation*, volet *Les sorties culturelles*.

Formation professionnelle et développement de la main-d'œuvre

En vertu d'une entente triennale 1997-2000, le Ministère a attribué 465 000 $ pour le fonctionnement du Centre d'arts d'Orford JMC dont la mission consiste à fournir une formation en interprétation musicale de haut niveau.

Une étude, réalisée en collaboration avec Emploi-Québec, a permis de documenter la connaissance de la main-d'œuvre du secteur de la culture et des communications. Il s'agit d'un outil de référence qui compile des statistiques traçant les grandes tendances de la réalité de l'emploi de ce secteur en Estrie. Des avis ont aussi été rédigés pour faciliter la compréhension des dossiers culturels déposés dans le cadre du Fonds de lutte contre la pauvreté.

Montréal (région 06)

Concertation régionale et locale

Le Ministère a versé 1 162 000 $ en crédits réguliers à la Ville de Montréal pour la prolongation d'un an de l'entente 1995-1999 sur le développement culturel de Montréal. Rappelons que cette entente permet la réalisation d'activités en diffusion des arts de la scène, l'accès du public aux institutions muséales, le renforcement du caractère distinctif du Vieux-Montréal, la consolidation de l'action de la Ville dans la conservation et la mise en valeur du patrimoine de l'ensemble de son territoire.

À la lumière du bilan dressé par le Ministère, il appert que la Ville de Montréal joue un rôle culturel majeur, tant sur le plan local que métropolitain, puisqu'elle est appelée à soutenir des équipements, des services et des activités d'entreprises et d'organismes représentant environ 80 % de l'activité culturelle au Québec. Des disparités importantes existent entre sa contribution au chapitre des dépenses culturelles et celle des autres villes du Québec.

Parmi les projets réalisés en vertu de l'entente sur le développement culturel de Montréal en 1999-2000, mentionnons l'illumination de la Cité administrative, la restauration de la cour municipale et la construction des bibliothèques d'Ahuntsic et de Pointe-aux-Trembles. Les discussions avec la Ville de Montréal portent déjà sur la planification de la prochaine entente quinquennale 2000-2005. Pour l'avenir, il est essentiel de garantir la pérennité des investissements, des efforts consacrés et des connaissances acquises.

L'entente sur les arts, la culture et les communications de l'île de Montréal réunissant les partenaires publics, soit le Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal (CACUM), le Conseil régional de développement de l'île de Montréal (CRDIM), le ministère de la Culture et des Communications, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, Emploi-Québec et le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion en emploi, a permis de soutenir 80 projets pour une contribution totale de 1 700 000 $. À cette somme s'ajoutent les montants versés grâce au programme *Rencontres culture-éducation*, soit 110 608 $ à treize organismes en arts de la scène, dans le volet *Les sorties culturelles*, et 190 709 $ à vingt et un collèges ou commissions scolaires pour des activités entourant les ateliers des artistes et des écrivains à l'école et pour l'accueil de groupes scolaires dans les lieux culturels. Le Ministère a investi 1 090 000 $ sur quatre ans dans l'application de cette entente orientée sur des axes tels que la diffusion et l'accessibilité, la main-d'œuvre et la formation, le développement international, les projets structurants et le financement.

Dans le but d'appuyer le leadership des organismes de concertation, le Ministère a soutenu plusieurs projets : le regroupement des Bibliothèques publiques de l'île de Montréal (BPIM) a reçu 10 000 $ pour la mise en œuvre de sa planification stratégique; un montant de 30 000 $ a été versé à l'École nationale de théâtre du Canada pour la réalisation d'une étude sur la diffusion des arts de la scène sur l'île de Montréal; l'Office des congrès et du tourisme du Grand Montréal (OCTGM) a bénéficié d'un soutien de 150 000 $ pour la mise en œuvre d'un plan d'action en tourisme culturel à Montréal; et, enfin, l'Office franco-québécois pour la jeunesse a pu réaliser des activités culturelles au cours de la Semaine d'actions contre le racisme grâce à une contribution de 3 000 $.

Le programme *Intervention régionale* a permis au Ministère de soutenir sept projets pour un montant global de 90 180 $, principalement pour la réalisation d'initiatives du milieu axées sur le rapprochement des cultures, la mise en commun des services, la promotion de jeunes créateurs et la croissance des secteurs reliés aux nouvelles technologies et à la liaison art-industrie.

Patrimoine

Rappelons que, depuis quatre ans, dans un souci de rationalisation des ressources et d'amélioration des services à la clientèle, le Ministère a transféré à la Ville de Montréal la gestion des programmes *Soutien à la restauration des biens culturels* et *Soutien aux organismes pour des projets en patrimoine* ainsi que les crédits afférents, représentant respectivement des enveloppes annuelles de 300 000 $ et 72 000 $. Cette expérience s'avère profitable puisqu'elle permet d'accueillir davantage de projets, compte tenu de la participation de la Ville pour des montants équivalents à ceux versés par le Ministère. De plus, par son programme *Soutien à la restauration des biens culturels*, le Ministère a versé 75 500 $ pour la restauration de la maison Baptiste Jamme de Kirkland, représentant ainsi sa contribution à la deuxième année de l'entente tripartite réunissant la Ville, le propriétaire de l'immeuble et le Ministère.

Les discussions avec les municipalités de l'île de Montréal se poursuivent en vue de concrétiser le partenariat et l'encadrement des interventions à réaliser en archéologie, en patrimoine et en tourisme, notamment avec les villes de Baie-d'Urfé, de Beaconsfield, de LaSalle et de Verdun. Ainsi, par le programme *Soutien aux municipalités pour des projets en patrimoine*, la Communauté urbaine de Montréal a bénéficié de 67 000 $ comme premier versement de l'entente portant sur la réalisation de projets d'exposition et d'animation au site des Moulins du parc-nature de l'Île-de-la-Visitation.

Le Ministère a également soutenu six projets d'organismes du patrimoine : l'Archidiocèse de Montréal, pour la réalisation d'études sur la mise à jour des inventaires et la hiérarchisation des lieux de culte d'intérêt patrimonial pour la région de Montréal (10 000 $); Art gestion, pour la réalisation d'une fouille archéologique, d'une exposition et d'un programme éducatif au Musée de Lachine (30 000 $), et pour une évaluation patrimoniale du site LeBer-LeMoyne (30 000 $); l'Institut d'histoire de l'Amérique française, pour la réalisation d'études patrimoniales dans la région de Montréal (15 000 $); le Musée des arts décoratifs, pour la préservation de sa collection et du Château Dufresne (11 000 $); et, enfin, les prêtres de Saint-Sulpice, pour la réalisation d'une étude sur les modes de financement de la conservation et de la mise en valeur du domaine des Prêtres de Saint-Sulpice (15 000 $).

Pour soutenir les activités des musées et des centres d'exposition accrédités, le Ministère a versé des subventions totalisant 510 700 $ à l'Écomusée du Fier monde, à la Galerie Saidye Bronfman, au Musée d'art de Saint-Laurent, au Musée du Château Ramezay et au Musée de la ville de Lachine. Pour leur part, le Centre canadien d'architecture, le Musée David M. Stewart, le Musée des arts décoratifs, le Musée McCord d'histoire canadienne et la Société du Château Dufresne ont reçu, à titre de musées intermédiaires, des subventions totalisant 2 938 400 $ pour leur fonctionnement. De plus, le volet de soutien aux projets a permis d'appuyer deux organismes dans le secteur de la muséologie pour un montant total de 29 675 $, tandis que la maison Saint-Gabriel a reçu 10 000 $ pour ses activités d'interprétation.

Le Musée des beaux-arts de Montréal (MBA) a reçu une subvention de 12 689 200 $ pour réaliser ses activités muséologiques. Il a offert une programmation diversifiée avec des expositions importantes, telles que *Monet à Giverny* qui, à elle seule, a attiré plus de 250 000 visiteurs, *L'art moderne mexicain sous le signe de la pasión*, *Triomphes du Baroque*, *L'architecture en Europe 1600-1750* et *Cosmos : du Romantisme à l'Avant-garde*, qui a été présentée également à Barcelone et à Venise. Ont aussi pu être appréciées, les œuvres de Goodridge Roberts, Holly King et Jean Dallaire. Le Musée a élaboré des programmes à l'intention de groupes particuliers (clientèles issues des communautés culturelles, des groupes communautaires, des personnes en difficulté et des élèves de milieux défavorisés) et il a poursuivi ses collaborations avec des institutions comme le Musée du Québec, le Centre canadien d'architecture, le Musée des beaux-arts du Canada et la National Gallery de Washington. Pendant la dernière année, le pavillon Gibbs, contruit en 1912, a subi des travaux majeurs. Il a réouvert ses portes en décembre 1999, à l'occasion de l'exposition *Triomphes du Baroque*.

La Cinémathèque québécoise, organisme reconnu en vertu de la *Loi sur le cinéma*, a reçu une subvention de 1 610 000 $, pour ses activités de conservation et de mise en valeur du patrimoine cinématographique et télévisuel. En collaboration avec de nombreux organismes, tels que Vues d'Afrique, Les rendez-vous du cinéma québécois, le Festival de jazz de Montréal, le Musée David M. Stewart et le Musée du Québec, la Cinémathèque a intensifié sa présence dans la vie culturelle québécoise, en accordant une large place dans sa programmation aux réalisateurs, aux personnalités et aux organismes indépendants québécois. Elle a offert une programmation diversifiée, tant du côté du cinéma international que du cinéma d'animation ainsi que du film pour la télévision et de la vidéo. Elle a renouvelé son exposition permanente *Formes en mouvement*, en plus de présenter une douzaine d'expositions temporaires. De plus, elle a poursuivi ses projets avec les partenaires étrangers, notamment de France, du Mexique, des États-Unis et de l'Italie. Plus de 5 000 personnes ont fréquenté la Médiathèque, qui a aussi répondu à plus de 2 000 demandes d'information.

Diffusion des arts

Le programme *Soutien à la diffusion des arts de la scène* a permis au Ministère de soutenir le fonctionnement de cinq diffuseurs pluridisciplinaires de Montréal, avec des subventions totales de 250 000 $ sur la base d'une entente triennale signée l'année dernière. Le Ministère a aussi appuyé le théâtre La Chapelle dans la poursuite de ses activités (40 000 $) et la Salle Pauline-Julien pour le démarrage de sa programmation (49 900 $). Dans la gestion du programme *Soutien au marché de l'art*, le Ministère a soutenu douze galeries d'art commerciales dans leurs activités de diffusion et de promotion d'œuvres d'artistes québécois au Québec et à l'étranger, pour un montant total de 212 211 $, dont 93 020 $ destinés au développement international.

Lecture

En ce qui a trait aux mesures touchant le secteur des bibliothèques, le Ministère a accordé des subventions totalisant 5 531 500 $ à 23 municipalités de l'île de Montréal et au regroupement Bibliothèques publiques de l'île de Montréal (BPIM), grâce au programme *Soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*, pour l'acquisition de documents, et grâce au programme *Soutien aux projets en matière de bibliothèques*, pour la mise à niveau informatique et la mise en réseau des bibliothèques et la réalisation du projet « Animation du livre dans les BPIM ».

D'autre part, pour la poursuite de ses activités de bibliothèque spécialisée, la Magnétothèque a reçu une subvention de 439 500 $ pour la production d'œuvres adaptées destinées aux personnes handicapées visuelles. À l'initiative d'un comité ministériel sur le livre adapté présidé par l'Office des personnes handicapées du Québec, une entente de partenariat a été signée le 5 juin 1998 entre le Ministère, la Magnétothèque, l'Institut Nazareth et Louis-Braille, le Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec et l'Association québécoise des parents d'enfants handicapés visuels. Cette entente vise la mise en place d'un guichet unique de diffusion du livre adapté. Un comité directeur, composé des signataires de l'entente, auxquels se sont joints à titre d'observateurs experts un bibliothécaire et le directeur de la bibliothéconomie de la Grande bibliothèque du Québec, a produit un plan d'action sur les besoins des usagers et a choisi la firme qui sera responsable de l'informatisation des services de diffusion du livre adapté. De plus, le Comité interministériel sur le livre adapté a produit un rapport concernant la production du livre adapté, et des consultations auprès des organismes et institutions touchés par cette question auront lieu dans les prochains mois.

Équipements culturels et immobilisations

Le programme *Soutien aux équipements culturels* a permis à trois organismes culturels de procéder à la réalisation de leur projet : La Cité des arts du cirque, pour des études sur la fondation d'une cité des arts du cirque (50 000 $); Espace libre, pour l'achat d'une console d'éclairage et d'équipements informatiques (13 000 $); la Salle Pauline-Julien, pour l'achat d'équipements informatiques et de bureau et pour les services d'installation (25 000 $). L'École nationale de théâtre du Canada a reçu aussi sa contribution annuelle de 509 136 $, représentant le remboursement du coût d'achat de son immeuble qui lui a été cédé par la Société immobilière du Québec. De plus, les deux projets d'immobilisation suivants ont été acceptés : la Fondation Jean-Pierre Perreault a reçu un montant de 200 000 $, pour la réalisation de travaux urgents qui découlent de la découverte d'amiante dans l'espace chorégraphique, et la Ville d'Outremont a reçu 400 000 $, pour terminer la restauration du Théâtre Outremont.

La Table de concertation du patrimoine religieux de Montréal a accepté des projets de restauration, totalisant près de 5 600 000 $, issus des différentes traditions religieuses. Parmi les plus importants, autant par l'ampleur que par la qualité des interventions, notons les projets de restauration du monument Fulford de la cathédrale Christ Church, la restauration des verrières de l'église St. James the Apostle, la restauration du clocher de La Nativité de la Ste-Vierge, la restauration partielle de l'enveloppe extérieure de l'église Notre-Dame-de-la-Défense, la remise en état du carillon, des cloches et du perron de l'église St-Édouard, la réfection du dôme et de la maçonnerie extérieure de l'église St-Jean-Baptiste, la réfection de la toiture de la maison mère des Sœurs de Sainte-Anne de Lachine, la restauration des fenêtres et des vitraux du temple Solomon, la restauration du décor de Briffa de l'église orthodoxe St. George Antiochian et la restauration de la tour est de l'église St. James United.

Communications

Au cours du dernier exercice financier, le programme *Soutien aux médias communautaires et aux radios autochtones* a permis à onze organismes de Montréal (deux radios et neuf journaux) de se partager un montant de 140 842 $ pour assurer, d'abord, le fonctionnement des radios communautaires et ensuite, principalement, pour se doter de meilleurs équipements informatiques et électroniques.

Culture scientifique et technique — Loisir culturel et scientifique

Dans le but d'éveiller l'intérêt de la population pour la science et la technologie, en encourageant notamment les organismes à utiliser, pour ce faire, les modes de vulgarisation et de promotion (audiovisuel et multimédia, imprimés, expositions et matériel d'animation), le Ministère a soutenu, par le programme *Étalez votre science*, 24 projets pour un montant total de 669 957 $, tandis que le programme *Soutien aux organismes régionaux de loisir scientifique* a permis d'appuyer le fonctionnement du Conseil de loisirs scientifiques de la région de Montréal par une subvention de 44 062 $.

Sensibilisation et formation des jeunes

Par l'intermédiaire du programme *Soutien à la formation des jeunes* (volet *Musique*), sept organismes ont bénéficié de subventions totalisant 234 000 $, tandis que le programme *Soutien aux manifestations culturelles de la jeune relève amateur* a permis d'accorder 15 315 $ à l'organisme Les Vif-Argent pour la réalisation du projet « Festivités culturelles montréalaises ». Enfin, des subventions accordées à quatorze organismes culturels, écoles ou commissions scolaires, en vertu du programme *Rencontres culture-éducation* (volet *Projets de concertation*), ont favorisé des initiatives de sensibilisation à la culture dans les milieux scolaires. Parmi les bénéficiaires de ces subventions totalisant 250 379 $, mentionnons : le Centre des arts Saidye Bronfman (25 000 $), pour ses activités de partenariat avec les organismes culturels et de l'éducation; la Commission scolaire de Montréal (55 000 $), pour sa contribution à la stratégie d'accès aux ressources culturelles pour les écoles montréalaises; le Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal (25 000 $), pour la réalisation d'un programme éducatif; le Théâtre de la Ligue Nationale d'improvisation (70 000 $), pour son projet de sensibilisation au théâtre; et, enfin, l'Université du Québec à Montréal (20 000 $), pour le projet « Culture et formation initiale ».

Événements majeurs et intervenants nationaux

Dans le secteur de la diffusion des événements majeurs, deux organismes (Association des galeries d'art contemporain et CINARS) ont reçu globalement 155 000 $ pour la tenue de leur événement annuel respectif. De son côté, la Grande Nuit du cinéma a reçu 50 000 $ pour la tenue de son événement.

Outaouais (région 07)

Concertation régionale et locale

Les relations avec les partenaires régionaux se sont poursuivies et le Ministère a participé aux travaux de différents groupes, dont la Conférence administrative régionale et les tables sectorielles de la culture, du tourisme, de l'international, des technologies de l'information et du loisir. Le Ministère a appuyé les MRC de Papineau, de la Vallée-de-la-Gatineau et de Pontiac dans la préparation de leur politique de développement culturel tout en poursuivant sa collaboration avec les villes de Hull et de Gatineau, pour la réalisation de projets inscrits dans les ententes triennales de développement culturel. Il leur a ainsi versé respectivement les sommes de 373 100 $ et de 370 175 $. Par ailleurs, le Conseil régional de la culture de l'Outaouais a reçu une subvention de 103 463 $ pour son fonctionnement.

Patrimoine

Le programme *Soutien aux municipalités pour des projets en patrimoine* a été mis à contribution, pour la troisième année consécutive, dans le cadre des ententes de développement culturel avec les deux principales villes de l'Outaouais, Hull et Gatineau. Respectivement, des sommes de 20 000 $ et de 5 600 $ ont permis de réaliser des projets de mise en valeur de l'histoire régionale et la protection de bâtiments patrimoniaux. Au chapitre du *Soutien aux institutions muséales*, une subvention de 87 300 $ a été versée à L'Imagier, qui a poursuivi son programme d'animation scolaire en rejoignant plus de 650 jeunes. Par ailleurs, les centres d'exposition Art-Image à Gatineau et Montcalm à Hull se sont partagé 20 000 $ pour réaliser des activités d'animation pour les clientèles scolaires; un peu plus de 4 500 jeunes ont ainsi bénéficié de ces ateliers. Les deux centres d'interprétation du patrimoine de Maniwaki et de Plaisance ont reçu chacun 32 000 $ pour leur fonctionnement. En vertu du programme *Soutien à la restauration des biens culturels*, 4 000 $ ont été attribués à la Ville d'Aylmer pour la réalisation de travaux extérieurs à l'Auberge Symmes. En collaboration avec Emploi-Québec et la Ville de Hull, le projet *Villes et villages d'art et de patrimoine* s'est poursuivi. Les projets de conservation du patrimoine bâti, avec la participation de la Société d'habitation du Québec, se sont concrétisés à Hull (50 000 $), à Gatineau (20 000 $) et à Aylmer (33 000 $).

Diffusion des arts

Dans la foulée de la *Politique de diffusion des arts de la scène*, le Ministère a soutenu les organismes de diffusion par des subventions totalisant 183 000 $,

permettant ainsi aux quatre diffuseurs de la région de poursuivre leurs actions vouées à la sensibilisation et au développement de publics. Il a aussi versé 10 253 $ à trois d'entre eux, pour la production d'une vingtaine de spectacles visant à promouvoir la chanson francophone. En ce qui a trait au programme *Soutien au marché de l'art*, le Ministère a versé 2 125 $ à deux regroupements d'artistes et d'artisans pour soutenir des circuits touristiques de visites d'ateliers d'artistes en milieu rural.

Lecture

Le Ministère a versé des subventions totalisant 960 300 $ à quatre bibliothèques du territoire et une somme de 488 417 $ au Centre régional de services aux bibliothèques de l'Outaouais, en plus de lui avoir versé 13 000 $ pour la poursuite de l'expérimentation du projet de desserte scolaire avec la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées. Enfin, la Ville d'Aylmer a reçu 4 200 $ pour réaliser un projet de sensibilisation à la lecture en concertation avec les centres de la petite enfance. Au moyen du programme *Soutien aux projets en matière de bibliothèques*, la Ville de Hull a obtenu 22 100 $ pour son projet de mise en réseau avec la ville de Gatineau et le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Outaouais.

Équipements culturels et immobilisations

La municipalité d'Alleyn-et-Cawood a reçu un soutien financier de 42 000 $ pour la mise en place de sa bibliothèque. Grâce au programme *Soutien au patrimoine religieux*, une somme de 782 650 $ a été investie pour restaurer dix temples et églises de toutes confessions.

Communications

Les médias communautaires de la région ont reçu, du programme *Soutien aux médias communautaires et aux radios autochtones*, des subventions totalisant 122 238 $. Les radios de Maniwaki (CHGA) et de Fort-Coulonge (CHIP) ont bénéficié respectivement de 51 000 $ et 45 000 $, alors que deux télévisions communautaires ont des subventions totalisant 26 100 $ pour améliorer leurs équipements spécialisés.

Culture scientifique et technique — Loisir culturel et scientifique

Dans le cadre du programme *Étalez votre science*, le Ministère a versé 15 000 $ à la Corporation de la Caverne Laflèche pour la réalisation de matériel d'animation destiné au grand public. Pour sa part, le Conseil du loisir scientifique a reçu une somme de 33 112 $, permettant la tenue de l'Expo-science régionale qui a réuni 70 équipes de jeunes. Leurs animations des Petits Débrouillards ont rejoint près de 6 800 jeunes dans le milieu scolaire, tandis que le camp d'été, du même nom, en a accueilli 360, âgés entre 6 et 12 ans, et celui spécialisé en robotique, plus de 140. Le programme *Soutien aux manifestations culturelles de la jeune relève amateur* a permis au Ministère de poursuivre sa collaboration étroite avec l'unité régionale de loisir et de sport. Une somme de 15 310 $ a encouragé la réalisation d'une quinzaine de projets.

Sensibilisation et formation des jeunes

Des subventions de 64 000 $ ont été accordées à l'École de musique de l'Outaouais et à l'Académie de danse de l'Outaouais, leur permettant de sensibiliser près de 400 jeunes aux arts de la scène. Une somme de 15 000 $ a permis la tenue des camps d'été des deux organismes.

Le Ministère a intensifié ses activités de sensibilisation à la culture auprès des jeunes en milieu scolaire. C'est ainsi qu'il a versé 63 097 $ aux cinq commissions scolaires de la région pour permettre aux jeunes d'une cinquantaine d'écoles de rencontrer des artistes et des écrivains professionnels dans le cadre scolaire. De plus, le programme a encouragé sept projets de concertation culture-éducation pour un montant de 19 228 $. Enfin, par le volet *Les sorties culturelles* et une somme de 3 547 $, le Ministère a permis à près de 6 000 jeunes de fréquenter des salles professionnelles de spectacle.

Abitibi-Témiscamingue (région 08)

Concertation régionale et locale

En vertu du programme *Soutien à la concertation régionale et locale*, le Ministère a soutenu des activités de concertation, de consultation et d'animation en milieu culturel en accordant une subvention de 112 958 $ au Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue. Une somme de 74 000 $ a été versée pour soutenir cinq projets à caractère culturel issus de communautés algonquines. Ces subventions ont été attribuées aux organismes suivants : la Société de communication Ikito Pikogan Ltée (23 000 $), la Première nation de Longue-Pointe de Winneway (5 000 $), le Service de développement Amik de Pikogan (17 000 $), la Société de développement de la culture et des arts Mohigan (14 000 $) et le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or (15 000 $).

Par ailleurs, à la suite d'une entente triennale intervenue en 1997-1998, la MRC de Témiscamingue a reçu 5 000 $ pour la préparation de la 5e Biennale internationale d'art miniature organisée par la Corporation de la salle Augustin-Chénier, qui se tiendra à Ville-Marie à l'été de l'an 2000. Une entente spécifique portant sur deux ans, intervenue en 1998-1999, a

permis à la Corporation Arché-08 de recevoir une subvention de 41 090 $ pour son fonctionnement.

Le Ministère a également apporté son soutien au comité organisateur du 24e Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue (3 000 $), au Centre d'exposition de Rouyn-Noranda (10 000 $), aux Promoteurs d'Angliers (750 $), à Solidarité rurale Abitibi-Témiscamingue (5 000 $), au Regroupement des bibliothèques publiques de l'Abitibi-Témiscamingue (1 500 $), au Comité du Prix littéraire de l'Abitibi-Témiscamingue (2 000 $), au Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue (2 000 $), au Centre musical En sol mineur (4 000 $) et à la MRC de Témiscamingue (1 050 $).

Patrimoine

Le Ministère a versé cette année 42 000 $ à la Ville de Val-d'Or, en vertu de son programme *Soutien aux municipalités pour des projets en patrimoine*. Ce montant constitue la première tranche d'une entente triennale visant à restaurer des maisons situées sur le site historique classé du Village minier de Bourlamaque ainsi que des bâtiments de surface de la Cité de l'Or. Le Ministère a également versé 6 446 $ à la municipalité d'Authier pour des travaux de restauration à l'École du rang II.

Par l'intermédiaire du programme *Soutien aux organismes pour des projets en patrimoine*, le Ministère a versé 5 000 $ à la Société d'histoire de Val-d'Or, pour la publication de l'album photographique *L'Abitibi centenaire*, ainsi qu'une somme de 2 000 $ à la Mission Saint-Bruno pour la restauration du site historique de Rapide-Danseur. De plus, le Ministère a versé une subvention de 15 000 $ à la Corporation de la maison Dumulon pour la réalisation d'un concept d'interprétation de l'église orthodoxe russe de Rouyn-Noranda, et une autre de 4 000 $ à la Corporation du Centre d'art abitibien inc., pour la confection d'un panneau d'interprétation sur le site historique de Rapide-Danseur.

En vertu du programme *Soutien aux institutions muséales*, 1 051 860 $ ont été versés pour le fonctionnement d'un musée et de cinq centres d'exposition. Il s'agit du Musée régional des mines de Malartic (229 050 $), du Centre d'exposition de Val-d'Or (240 960 $), du Centre d'exposition d'Amos (172 725 $), du Centre d'exposition de Rouyn-Noranda (154 350 $), du Centre d'art Rotary de La Sarre (157 200 $) et de la Salle Augustin-Chénier de Ville-Marie (97 575 $). De plus, une somme de 18 201 $ a été attribuée à l'Association des centres d'exposition de l'Abitibi-Témiscamingue pour une campagne publicitaire portant sur la programmation estivale des centres d'exposition.

Des subventions de 170 000 $ ont également été versées à sept municipalités pour soutenir l'animation de centres d'interprétation du patrimoine. Ont ainsi bénéficié d'une assistance financière du Ministère : la Ville de Rouyn-Noranda, pour la maison Dumulon (25 000 $); la Ville de Val-d'Or, pour le Village minier de Bourlamaque/La Cité de l'Or (30 000 $); la Ville de Témiscaming, pour la gare du Canadien Pacifique (5 000 $); la municipalité d'Angliers, pour le T.E. Draper (30 000 $), la municipalité d'Authier, pour l'École du rang II (30 000 $); la municipalité de La Corne, pour le Dispensaire de la garde (25 000 $); et la MRC de Témiscamingue, pour la Maison du colon (25 000 $).

Diffusion des arts

Avec le programme *Soutien à la diffusion des arts de la scène*, le Ministère a soutenu, pour la deuxième année d'une entente triennale, l'action des diffuseurs pluridisciplinaires par les subventions suivantes : Ville de Rouyn-Noranda (85 000 $), Ville de Val-d'Or (70 000 $), Ville d'Amos (70 000 $), Commission des loisirs de La Sarre (29 000 $), Salle Augustin-Chénier de Ville-Marie (11 000 $), Commission des loisirs de Senneterre (11 000 $), Ville de Témiscaming (9 000 $) et les Productions Parallèle 48 (7 500 $). Le réseau régional Spectour, pour sa part, a reçu 39 000 $. De plus, la Ville d'Amos (Théâtre des Eskers) a reçu 708 $ et la Ville de Rouyn-Noranda (Théâtre du Cuivre) a reçu 292 $ pour la promotion de spectacles de chanson francophone.

Lecture

Au chapitre du programme *Soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*, 328 500 $ ont été versés pour l'achat de livres aux bibliothèques municipales de Rouyn-Noranda (124 200 $), de Val-d'Or (98 900 $), d'Amos (66 300 $) et de La Sarre (39 100 $), alors que le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Abitibi-Témiscamingue a reçu 574 972 $ pour son fonctionnement, en vertu du programme *Soutien aux centres régionaux de services aux bibliothèques publiques*.

Le programme *Soutien aux projets en matière de bibliothèques* a permis l'attribution de 6 300 $ au Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Abitibi-Témiscamingue, pour la réalisation d'activités d'animation dans son réseau de bibliothèques, et le versement de crédits additionnels de 26 300 $ à la Bibliothèque municipale d'Amos, pour la conversion de sa base de données, permettant ainsi sa mise à jour en matière d'informatisation.

Équipements culturels et immobilisations

De concert avec la Fondation du patrimoine religieux du Québec et conformément au programme *Soutien au patrimoine religieux*, le Ministère a autorisé la signature d'ententes visant la réalisation de huit projets de restauration totalisant 403 210 $. De cette somme, 146 813 $ ont été attribués au cours de l'année financière.

Le Ministère a par ailleurs annoncé, par l'intermédiaire du programme *Soutien aux équipements culturels*, une subvention de 49 000 $ au Centre régional de services aux bibliothèques publiques, pour l'adaptation aux nouvelles technologies et la réfection de la toiture de l'édifice du siège social.

Communications

Au moyen du programme *Soutien aux médias communautaires et aux radios autochtones*, des subventions totalisant 121 544 $ ont été octroyées à différents médias. Ainsi, la radio communautaire de Senneterre a reçu 40 000 $ pour son fonctionnement, le journal communautaire de Preissac et celui de Rochebeaucourt se sont partagé un montant de 5 950 $ pour l'achat d'équipements spécialisés, et un montant total de 45 594 $ a été distribué à des télévisions communautaires de Ville-Marie, d'Amos et de Témiscaming. Trois radios autochtones desservant les communautés de Winneway, de Lac-Simon et de Pikogan ont été subventionnées par un budget global de 30 000 $.

Culture scientifique et technique — Loisir culturel et scientifique

En vertu du programme *Étalez votre science*, l'organisme Mimule, le Centre d'interprétation et de promotion de l'Esker de Berry, a reçu une subvention de 22 000 $, alors que la Corporation du Village minier de Bourlamaque/La Cité de l'Or s'est vu attribuer une somme de 5 000 $. Le Conseil du loisir scientifique de l'Abitibi-Témiscamingue, pour sa part, a reçu 36 313 $ du programme *Soutien aux organismes régionaux de loisir scientifique*.

Sensibilisation et formation des jeunes

Par l'intermédiaire du programme *Soutien à la formation des jeunes*, le Ministère a accordé un appui financier de 97 000 $ à sept organismes de formation musicale. Il s'agit du Centre musical En sol mineur (23 400 $), du Centre de musique et de danse de Val-d'Or (25 933 $), de l'École de musique d'Abitibi-Ouest (12 200 $), de l'École de musique Harricana (10 700 $), du Centre de musique Jean-Charles Loiselle (5 267 $), des Jeunes concerts du Témiscamingue (5 000 $) et du Camp musical de l'Abitibi-Témiscamingue (14 500 $).

Par l'entremise du programme *Soutien aux manifestations culturelles de la jeune relève amateur*, le Ministère a octroyé 15 310 $ à Loisir et sport Abitibi-Témiscamingue pour soutenir la réalisation de treize projets de loisir culturel.

Un soutien financier, du programme *Rencontres culture-éducation*, a été accordé aux cinq commissions scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue pour la réalisation d'activités avec des artistes et des écrivains ainsi que pour des sorties culturelles : Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois (7 900 $), Commission scolaire de Rouyn-Noranda (7 600 $), Commission scolaire Harricana (6 800 $), Commission scolaire du Lac-Abitibi (6 800 $) et Commission scolaire du Lac-Témiscamingue (6 100 $). Ce programme a aussi permis de soutenir la réalisation de dix projets de concertation culture-éducation. Ainsi, des subventions ont été versées à la Corporation des fêtes pour tout le monde (5 000 $), au Festival du cinéma international de l'Abitibi-Témiscamingue (5 000 $), au Centre d'exposition de Rouyn-Noranda (4 200 $), au Regroupement des loisirs culturels et scientifiques du Témiscamingue (3 553 $), à la Salle Augustin-Chénier (3 000 $), à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (3 000 $), à l'école secondaire d'Iberville (2 100 $), au Centre musical En sol mineur (1 500 $), à la Concentration musique Saint-Viateur (1 500 $) et à l'école Notre-Dame-de-Grâce (750 $).

Côte-Nord (région 09)

Concertation régionale et locale

Pour favoriser la concertation et le développement culturel de la nation montagnaise, le Ministère a renouvelé son soutien au fonctionnement de l'Institut culturel et éducatif montagnais par une entente annuelle au montant de 122 000 $.

Il a également maintenu son soutien au Conseil régional de la culture et des communications de la Côte-Nord, en lui versant une subvention de 113 858 $ pour son fonctionnement.

Une somme de 16 600 $ a été accordée à la MRC de La Haute-Côte-Nord, pour lui permettre de poursuivre les actions prévues dans son entente triennale de développement culturel.

Enfin, un montant de 10 000 $ a été accordé au Réseau Archéo-Québec pour l'organisation de la journée Archéo-Dimanche, le 18 juin 2000, dans toutes les régions du Québec.

Patrimoine

Le programme *Soutien aux municipalités pour des projets en patrimoine* a permis au Ministère d'ac-

corder 50 000 $ à la municipalité de Tadoussac pour l'organisation des fêtes du 400e anniversaire de sa fondation.

De même, par l'intermédiaire du programme *Soutien aux organismes pour des projets en patrimoine*, le Ministère a appuyé quatre projets pour un montant total de 7 400 $. Une somme de 2 000 $ a permis aux associations touristiques régionales de Duplessis et de Manicouagan la réalisation d'un dépliant faisant la promotion des lieux d'interprétation de la région. L'Ordre du Mérite Nord-Côtier a reçu 3 000 $ pour la réalisation d'un recueil biographique. Une subvention de 1 400 $ a été versée au Groupe de préservation des vestiges subaquatiques de Manicouagan pour des activités de promotion et de préservation. De même, un montant de 1 000 $ a été accordé à l'Association des archéologues du Québec, pour le X1Xe colloque annuel de cette association tenu à Bergeronnes les 18, 19 et 20 mai 2000.

Une subvention de 33 943 $, du programme *Soutien au traitement et à la mise en valeur des archives*, a permis à la Société historique de la Côte-Nord de poursuivre la sauvegarde du patrimoine archivistique de la Côte-Nord, dans le cadre d'une entente triennale, alors que 5 000 $, provenant du programme *Soutien aux archives privées*, ont été attribués à la municipalité de L'Île-d'Anticosti, pour le traitement de ses archives.

Le Musée régional de la Côte-Nord a reçu une subvention de 333 750 $ en vertu du programme *Soutien aux institutions muséales*, volet *Musées régionaux*. Dans le volet *Lieux d'interprétation*, en soutenant leur fonctionnement, le Ministère a permis de rendre accessibles au public les lieux de diffusion du patrimoine suivants : le poste Chauvin et la chapelle de Tadoussac (29 000 $), le Centre Archéo-Topo à Bergeronnes (60 000 $), le phare de Pointe-des-Monts (26 400 $) et le Centre culturel et d'interprétation de Havre-Saint-Pierre (31 000 $).

Diffusion des arts

Sept organismes en diffusion, ayant des ententes triennales, ont reçu globalement 219 000 $ en vertu du programme *Soutien à la diffusion des arts de la scène*. De plus, pour la promotion de spectacles de chanson francophone, quatre organismes en diffusion ont reçu un montant global de 3 408 $. Enfin, par le programme *Soutien aux projets innovateurs de concertation et de coopération en diffusion des arts de la scène*, la Corporation de gestion de la salle de spectacle de Baie-Comeau a reçu une subvention de 20 000 $ pour la réalisation de son projet intitulé « Pas à pas ».

Lecture

Dans le secteur des bibliothèques publiques, quatre bibliothèques autonomes, celles de Sept-Îles, de Baie-Comeau, de Port-Cartier et de Fermont, ont bénéficié globalement de 196 200 $, provenant du programme *Soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*.

Du programme *Soutien aux projets en matière de bibliothèques*, la bibliothèque de Port-Cartier et le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Côte-Nord (CRSBP) ont reçu respectivement 54 400 $ et 6 000 $. Enfin, le CRSBP a aussi reçu une subvention de 410 683 $ du programme *Soutien aux centres régionaux de services aux bibliothèques publiques*.

Équipements culturels et immobilisations

En *Soutien au patrimoine religieux*, cinq projets concernant les églises Saint-Hippolyte de Rivière-au-Tonnerre, Saint-Paul de Longue-Rive, Notre-Dame-du-Bon-Désir de Bergeronnes, Saint-Marcellin de Les Escoumins et l'église épiscopale de St. Andrew and St. George de Baie-Comeau ont bénéficié d'une subvention globale de 676 371 $.

Dans le volet *Équipements mineurs* du programme *Soutien aux équipements culturels*, deux organismes se sont partagé un montant de 11 400 $: la municipalité de L'Île-d'Anticosti et la municipalité de Rivière-Pentecôte.

Communications

En vertu du programme *Soutien aux médias communautaires et aux radios autochtones*, sept radios communautaires se sont partagé 297 000 $, cinq projets de télévisions communautaires ont pu se réaliser, grâce à des subventions totalisant 31 800 $, et cinq journaux ont reçu 28 769 $. Dans le volet *Radios autochtones*, cinq radios ont reçu des subventions totalisant 50 000 $, et un montant de 28 334 $ a été accordé à la Société de communication Atikamekw-Montagnais.

Le programme *Accès à Internet dans les bibliothèques publiques* a permis la réalisation de projets qui font en sorte que 80 % des bibliothèques publiques de la région sont maintenant branchées sur Internet.

Culture scientifique et technique — Loisir culturel et scientifique

En vertu du programme *Soutien aux organismes régionaux de loisir scientifique*, 32 803 $ ont été octroyés au Conseil des Loisirs scientifiques Nord-Côtier inc.

Sensibilisation et formation des jeunes

Par l'intermédiaire du programme *Soutien à la formation des jeunes*, volet *Musique*, des subventions totalisant 92 500 $ ont été réparties entre les bénéficiaires suivants : l'École de musique Côte-Nord, l'École de musique de Sept-Îles, l'École de musique de Havre-Saint-Pierre, l'École de musique de Port-Cartier, Arc-en-Son de Sept-Îles et l'Orchestre à cordes de Baie-Comeau. En ce qui concerne le volet *Danse*, une subvention totale de 25 700 $ a été accordée aux organismes suivants : l'École de ballet de Havre-Saint-Pierre, l'École de ballet de Sept-Îles, l'Académie de danse de Forestville, l'Académie de danse de la Côte-Nord à Baie-Comeau et l'Académie Les Joies de la danse de Port-Cartier.

Le programme *Soutien aux manifestations culturelles de la jeune relève amateur* a permis d'octroyer un montant de 15 310 $ pour la réalisation de divers projets.

Enfin, le programme *Rencontres culture-éducation* a permis d'octroyer, dans le volet *Les artistes et les écrivains à l'école*, un montant de 32 897 $ à quatre commissions scolaires et à deux écoles de la région de la Côte-Nord, et d'attribuer 1 480 $, en vertu du volet *Les sorties culturelles*. Dans le volet *Projets de concertation*, cinq organismes ont bénéficié de 11 964 $.

Nord-du-Québec (région 10)

Concertation régionale et locale

Dans le cadre du programme *Soutien à la concertation régionale et locale* et de la première année d'une nouvelle entente triennale avec l'Administration régionale crie, le Ministère a participé financièrement au soutien des activités entreprises par le milieu en matière de conservation du patrimoine, de recherches archéologiques et de diffusion des arts. Il a également appliqué, pour une première année, une nouvelle entente avec l'Institut culturel Avataq, lequel coordonne et réalise de nombreuses activités reliées à la mise en valeur et à la sauvegarde du patrimoine culturel et archéologique des Inuits et à la protection de la langue inuktitut. Par ailleurs, le Ministère a accordé un soutien au fonctionnement au Conseil régional de développement de la Baie-James, dans le cadre d'une entente spécifique étalée sur trois ans, afin de favoriser la concertation et le développement culturel sur son territoire. Pour l'ensemble de ces interventions, le Ministère a versé, en 1999-2000, 90 000 $ à l'Administration régionale crie, 250 000 $ à l'Institut culturel Avataq et 38 708 $ au Conseil régional de développement de la Baie-James. De plus, en fin d'exercice financier, le Ministère a versé 500 $ à Tourisme Matagami et 450 $ à la Société de développement commercial de Matagami.

Diffusion des arts

En vertu du programme *Soutien à la diffusion des arts de la scène*, le Ministère a soutenu, pour la deuxième année d'une entente triennale, la programmation de spectacles professionnels dans le Nord-du-Québec en accordant les montants suivants : Ville de Lebel-sur-Quévillon (10 000 $), Ville de Chibougamau (10 000 $) et Ville de Matagami (5 000 $). L'Institut culturel Avataq et l'Administration régionale crie ont bénéficié, chacun, d'un montant de 15 000 $ pour des activités de diffusion des arts de la scène sur leur territoire.

Lecture

Dans le cadre du programme *Soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*, le Ministère a accordé 29 200 $ à la bibliothèque municipale de Chibougamau pour le renouvellement de ses collections.

Communications

Par le programme *Soutien aux médias communautaires et aux radios autochtones*, le Ministère a soutenu le fonctionnement de quatre radios autochtones cries, lesquelles ont reçu 40 000 $, de quinze radios inuites qui se sont partagé 140 000 $, et de la radio communautaire de Radisson pour 40 000 $. De plus, des activités de coordination et de formation ont été réalisées par deux sociétés de communication autochtones qui ont bénéficié d'une subvention totale de 56 666 $. Ces montants ont servi à soutenir les radios implantées dans les communautés cries et inuites. Pour ce qui est des télévisions communautaires, celle de Chapais–Chibougamau a reçu 13 000 $ et un montant de 7 000 $ a permis à la télévision communautaire de Waskaganish l'achat d'équipements spécialisés.

Culture scientifique et technique — Loisir culturel et scientifique

Les Productions Taqramiut ont reçu 75 000 $, du programme *Étalez votre science*, pour la réalisation d'un documentaire destiné à la télévision et portant sur la recherche anthropologique en milieu inu[illegible].

Sensibilisation et formation des jeunes

Le Ministère a versé 15 320 $, du programme *Soutien aux manifestations culturelles de la jeune relève amateur*, à la Ville de Matagami pour la présentation du Festival culturel d'été du Nord-du-Québec.

Par l'entremise du programme *Rencontres culture-éducation*, un soutien financier totalisant 27 000 $ a été apporté aux trois commissions scolaires du Nord-du-Québec pour la réalisation d'activités faisant appel aux artistes et aux écrivains. Ainsi, la Commission scolaire de la Baie-James, la Commission scolaire Crie et la Commission scolaire Kativik ont reçu chacune une somme de 9 000 $. De plus, l'Institut culturel de Waskaganish a reçu 3 000 $ pour réaliser un projet éducatif en partenariat avec l'école Wiineibekuu.

Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (région 11)

Concertation régionale et locale

Le ministère de la Culture et des Communications a poursuivi ses activités d'alliances stratégiques et de partenariat interministériel, notamment par sa participation aux travaux de la Conférence administrative régionale. Par ailleurs, dans le cadre du *Plan de relance de l'emploi et du développement économique de la région gaspésienne et madelinienne*, le Ministère s'est doté d'une stratégie d'intervention particulière reposant sur deux orientations : la stabilisation et la consolidation des organismes du secteur culturel, et l'affirmation de l'identité culturelle de la région. Au cours de l'exercice de renouvellement de l'entente-cadre entre le gouvernement et la région, le Ministère a mis son expertise à contribution pour épauler les commissions sectorielles de la culture et des communications dans l'élaboration des plans d'action stratégiques pour leur secteur respectif.

Le ministère de la Culture et des Communications s'est aussi investi avec plusieurs autres partenaires régionaux dans une démarche visant à doter la région d'une stratégie régionale en matière de tourisme culturel avec une contribution financière de 75 000 $. Il a poursuivi ses ententes de collaboration avec la MRC des Îles-de-la-Madeleine et la Corporation culturelle Arrimage, de même qu'avec le Conseil de la culture, en leur accordant respectivement des subventions de 35 000 $ et 81 853 $. Il a aussi travaillé à la mise en place d'un partenariat avec les commissions scolaires du territoire afin d'assurer aux jeunes une plus grande accessibilité aux activités artistiques et culturelles. Un montant de 7 500 $ a également été versé pour la publication du Magazine Gaspésie. Enfin, le Ministère a aussi participé à l'élaboration des politiques culturelles des municipalités de Carleton, de Gaspé, de Percé et de la MRC des Îles-de-la-Madeleine.

Patrimoine

Le programme *Soutien aux municipalités pour des projets en patrimoine* a permis le versement d'une somme de 58 500 $ à la Ville de Percé pour la gestion et la conservation du patrimoine de l'arrondissement naturel. La municipalité de L'Île-du-Havre-Aubert a reçu 25 000 $, pour la gestion et les activités de restauration du site historique de La Grave. Dans le but de contribuer aux activités d'animation en matière de patrimoine, le Ministère a également versé les subventions suivantes : 7 500 $ à la municipalité de La Martre, pour le site archéologique paléoindien, 13 000 $ à la Table des préfets des MRC de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, pour la mise en œuvre du plan directeur en patrimoine et la réalisation de colloques dans chacune des MRC, 5 000 $ pour la restauration du manoir LeBoutillier et 5 000 $ pour la restauration du site historique de La Grave.

De plus, par l'entremise du programme *Soutien aux institutions muséales*, trois musées accrédités (le Musée de la Gaspésie, le Musée de la mer et le Musée acadien du Québec à Bonaventure) et trois lieux d'interprétation (le Centre d'interprétation du Bourg de Pabos, le manoir LeBoutillier et le site historique du Banc-de-Paspébiac) ont reçu la somme totale de 865 201 $. pour la réalisation de leurs activités muséologiques et d'interprétation.

Diffusion des arts

Afin de leur permettre d'élargir l'offre professionnelle de spectacles et de se consacrer au développement du public, le Ministère a maintenu son soutien aux organismes de diffusion par des suventions totalisant 148 403 $ et il a poursuivi la mise en œuvre des ententes triennales ainsi que des plans d'action visant à développer la diffusion dans la région. Pour sa part, la Galerie d'art Point Sud a reçu une somme de 2 224 $, du programme *Soutien au marché de l'art*.

Lecture

En vertu du programme *Soutien aux centres régionaux de services aux bibliothèques publiques*, le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine a reçu 486 343 $, pour soutenir et développer les services de ses 54 bibliothèques affiliées.

La Ville de Sainte-Anne-des-Monts a également bénéficié de 35 200 $, provenant du programme *Soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*, pour l'acquisition de documents.

Par l'entremise du programme *Soutien aux projets en matière de bibliothèques*, deux subventions de 10 000 $ ont été accordées au Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine pour la réalisation des projets « Promotion et animation du livre et de la lecture » et « Réseau d'animation du livre et de la lecture ».

Équipements culturels et immobilisations

En ce qui concerne le programme *Soutien au patrimoine religieux*, la table régionale a accordé à la Fabrique Saint-François-Xavier de Bassin un montant de 118 850 $, pour restaurer la toiture de l'église. La Fabrique de Sainte-Anne-des-Monts a reçu un montant de 60 874 $, pour des travaux de restauration de maçonnerie. Les églises Saint-Paul-de-Percé, St. Andrew de New Carlisle et United church of Canada d'Escuminac ont bénéficié d'un montant total de 60 878 $, pour préserver leurs bâtiments. Le Ministère a également accordé un montant de 265 000 $, pour la restauration de l'église Saint-Pierre de La Vernière.

En collaboration avec les partenaires du milieu et les intervenants culturels, le Ministère a contribué à l'élaboration de dossiers en équipements culturels dans les municipalités de Carleton, de Petite-Vallée, de Percé et de Gaspé.

Un soutien financier de 91 200 $ a permis d'exécuter des travaux de rénovation au siège social et dans sept bibliothèques affiliées au Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

Dans le cadre du programme *Revitalisation des vieux quartiers* de la Société d'habitation du Québec, la Ville de Percé a reçu 120 000 $ pour les projets de restauration de la villa Frederick James et de la vieille usine de l'Anse-à-Beaufils. La Ville de Paspébiac a obtenu pour sa part 30 000 $ pour des travaux aux bâtiments situés sur le site historique du Banc-de-Paspébiac. Enfin, 74 500 $ ont été accordés pour la restauration du moulin des Plourde à Rivière-au-Renard et 118 500 $ à la Ville de Carleton pour la restauration du bâtiment de la Coopérative des pêcheurs.

Communications

Conscient du rôle joué par ces organismes sur le plan de l'information locale et régionale, le Ministère a apporté son soutien à trois radios, à deux journaux et à trois télévisions communautaires de la région, pour divers projets de consolidation et d'achat d'équipement totalisant 116 199 $, et une radio autochtone a reçu 10 000 $.

Par ailleurs, 10 000 $ ont été accordés à la MRC des Îles-de-la-Madeleine pour la réalisation d'un plan de développement des communications et des télécommunications.

En ce qui concerne le programme *Accès à Internet dans les bibliothèques publiques*, cinq bibliothèques ont été branchées grâce à un apport ministériel de 22 400 $.

Sensibilisation et formation des jeunes

En ce qui a trait au programme *Soutien à la formation des jeunes*, un montant de 53 000 $ a été accordé à quatre organismes musicaux, dont 2 000 $ pour l'activité régionale Fête de la musique.

Avec l'Unité régionale de loisir et de sport de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, le Ministère a parachevé une entente triennale de financement visant la gestion du programme *Soutien aux manifestations culturelles de la jeune relève amateur*. Un montant de 15 315 $ a été versé pour des projets destinés à susciter la participation active des jeunes, selon les termes de cette entente.

En vertu du programme *Rencontres culture-éducation*, le Ministère a versé aux quatre commissions scolaires de la région un montant total de 38 736 $. Le Festival du Trac, la Corporation de lecture et d'écriture de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, le ciné-club La Bobine et la Société de développement culturel de l'Estran se sont ainsi partagé un montant de 10 000 $.

Chaudière-Appalaches (région 12)

Concertation régionale et locale

L'entente globale de développement avec la Ville de Saint-Georges se poursuit pour une deuxième année, tandis que celle avec Lévis se termine. Le Ministère procédera à une évaluation de l'ensemble de ces ententes.

Avec le soutien technique du Ministère, la Ville de Montmagny a révisé sa politique culturelle adoptée en 1993 et les villes de Saint-Nicolas et de Saint-Romuald ont adopté leur première politique culturelle. La Ville de Sainte-Marie ainsi que la MRC de Bellechasse ont poursuivi leur cheminement et comptent adopter leur politique culturelle au cours de l'an 2000.

Patrimoine

Dans la région, onze municipalités ont bénéficié du programme *Soutien aux municipalités pour des projets en patrimoine*. Elles se sont partagé 144 300 $, entre autres pour la mise en valeur du domaine Joly-De Lotbinière, la promotion du tourisme culturel et la réalisation d'un film au Carrefour mondial de l'accordéon.

Les trois musées accrédités de la région de la Chaudière-Appalaches se sont partagé un montant total de 840 287 $, au titre de subventions au fonctionnement. Ainsi, le Musée maritime du Québec à L'Islet-sur-Mer a reçu 279 887 $, le Musée minéralogique et minier de Thetford Mines, 300 397 $, et le Musée Marius-Barbeau de Saint-Joseph-de-Beauce, 260 003 $, en plus d'une subvention de projet de

13 900 $. Les lieux d'interprétation de la seigneurie des Aulnaies et le Centre régional d'interprétation de la Haute-Beauce ont reçu des subventions totalisant 90 000 $.

Par l'intermédiaire du programme *Soutien à la restauration des biens culturels*, treize propriétaires de biens culturels classés ont pu bénéficier de subventions pour un montant total de 44 464 $.

Enfin, le domaine Joly-De Lotbinière a été classé site historique, tandis que le manoir recevait, en plus, le statut de monument historique.

Diffusion des arts

Les sept organismes de diffusion de la Chaudière-Appalaches se sont partagé cette année des subventions de 204 881 $. Nous en sommes à la seconde année d'une entente triennale avec chacun des diffuseurs.

Lecture

Les subventions attribuées en vertu du programme *Soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes* représentent un montant total de 728 700 $, réparti entre sept bibliothèques publiques autonomes, soit celles des municipalités de Charny (17 700 $), de Sainte-Marie (25 000 $), de Saint-Romuald (38 200 $), de Saint-Nicolas (100 900 $), de Saint-Jean-Chrysostome (87 000 $), de Saint-Georges (114 200 $), de Thetford Mines (114 800 $) et de Lévis (146 000 $). Saint-Étienne-de-Lauzon s'est ajoutée au réseau de bibliothèques autonomes cette année et a reçu une subvention de 84 900 $. Au total, la contribution du Ministère représente le double de l'an dernier, en raison de budgets supplémentaires découlant de la *Politique de la lecture et du livre* et de la venue d'une nouvelle bibliothèque dans le réseau.

Le Centre régional de services aux bibliothèques publiques des régions de Québec et de la Chaudière-Appalaches (CRSBP) a bénéficié d'une subvention de 852 073 $ pour son réseau de 121 bibliothèques affiliées, réparties sur l'ensemble du territoire desservi et desservant 133 municipalités et une population de 224 205 personnes.

L'entente spécifique, conclue entre le Ministère, le centre régional de services aux bibliothèques publiques et le Conseil régional de développement de la Chaudière-Appalaches, qui en est à sa deuxième année d'application, a permis d'annoncer, jusqu'ici, 31 des 37 projets de rénovation ou d'informatisation de bibliothèques affiliées qui sont désignées dans l'entente.

Par ailleurs, le programme *Soutien aux projets en matière de bibliothèques* a rendu possible la réalisation du projet d'informatisation de la bibliothèque de Saint-Nicolas (59 300 $). Le Regroupement des bibliothèques publiques de Québec et Chaudière-Appalaches a aussi reçu un octroi de 31 000 $ pour produire le catalogue collectif régional.

Équipements culturels et immobilisations

Le soutien au patrimoine religieux, pour sa part, s'est concrétisé par l'annonce de vingt et une subventions totalisant 1 349 649 $ et réparties comme suit : Diocèse de Québec (douze projets, 1 102 125 $), Diocèse de La Pocatière (six projets, 201 567 $) et autres traditions (trois projets, 45 957 $).

Communications

Le Ministère a versé aux médias communautaires de la région un montant total de 89 544 $, provenant du programme *Soutien aux médias communautaires et aux radios autochtones*. Ces subventions ont répondu aux besoins de soutien au fonctionnement (40 000 $) et d'équipements spécialisés (37 474 $) pour Radio-Bellechasse, la TVC de l'Amiante a été en mesure de mener une étude (2 635 $) et six journaux communautaires ont pu acquérir des équipements de production (9 435 $).

Ajoutons que, grâce au programme *Accès à Internet dans les bibliothèques publiques*, 75,5 % des 110 bibliothèques de la région ont maintenant accès au réseau Internet, à savoir 84,2 % des bibliothèques autonomes et 73,6 % des bibliothèques affiliées.

Culture scientifique et technique — Loisir culturel et scientifique

Un projet de réalisation de trousses éducatives en agriculture, présenté par la Corporation du Centre agronomique de Sainte-Croix, a été subventionné par le programme *Étalez votre science* (34 000 $).

Sensibilisation et formation des jeunes

Sur le plan de la formation musicale, les quatre organismes suivants ont reçu au total 48 000 $: l'Orchestre symphonique de Lévis (25 000 $), les Amis des petits musiciens de Saint-Noël de Thetford (7 000 $), le Camp musical Grande-Coudée (7 000 $) et enfin le Camp musical Accord Parfait (9 000 $).

Dans le volet *Régional* du programme *Soutien aux manifestations culturelles de la jeune relève amateur*, l'Unité régionale de loisir et de sport de Chaudière-Appalaches a reçu 15 310 $ pour assurer la coordination d'un rendez-vous culturel régional pour la jeune relève amateur.

Dans le cadre du programme *Rencontres culture-éducation*, le volet *Projets de concertation* a permis d'attribuer 28 366 $ à sept organismes ou établisse-

ments d'enseignement pour la réalisation d'autant de projets visant la concertation des intervenants des deux milieux. Le volet *Les sorties culturelles*, pour sa part, a favorisé la présentation de spectacles par trois diffuseurs régionaux qui se sont partagé 8 673 $, alors que le volet *Les artistes et les écrivains à l'école* a permis à six établissements scolaires de recevoir 70 899 $ pour rendre accessibles les ateliers d'artistes dans les domaines des arts de la scène et des arts visuels.

Événements majeurs

Un événement majeur dans la région, le Carrefour mondial de l'accordéon de Montmagny, a bénéficié d'une subvention de 50 000 $.

Laval (région 13)

Concertation régionale et locale

En vertu de l'*Entente spécifique sur le développement des arts, de la culture et des communications de la région de Laval*, un soutien financier a été accordé à *La Rencontre théâtre ados* pour réaliser le projet « L'an 2000... le printemps des ados ». Le Ministère a participé, avec le Conseil de développement régional de Laval et le ministère de la Métropole, au comité de suivi de cette entente.

L'*Entente de développement culturel* entre le Ministère et la Ville de Laval a été renouvelée pour une période de trois ans. Dans ce contexte, un montant total de 559 100 $ a été versé par le Ministère pour la réalisation de projets dans les secteurs des bibliothèques, du patrimoine, de la diffusion ainsi que pour la réalisation de projets culturels dans le milieu scolaire. Ainsi, dans le secteur du patrimoine, un soutien technique a été fourni aux propriétaires de bâtiments patrimoniaux dans les secteurs désignés. De plus, un site Web sur le patrimoine de Laval a été réalisé avec la collaboration de la Commission scolaire de Laval. Par ailleurs, une étude sur l'histoire de l'agriculture et de l'horticulture à Laval a été réalisée, et des panneaux d'interprétation historique ont été installés sur l'île Paton. Enfin, une recherche iconographique a permis de constituer une banque de données visuelles.

Un soutien de 8 368 $ a été accordé au Conseil des médias communautaires de Laval pour le démarrage d'un projet de cybermédia régional.

Diffusion des arts

Par l'entremise du programme *Soutien à la diffusion des arts de la scène*, une somme de 100 000 $ a été versée à deux diffuseurs professionnels, soit à la Corporation de la salle André-Mathieu et à la Maison des arts de Laval.

Lecture

Dans le secteur des bibliothèques et dans le cadre de l'entente de développement culturel, le Ministère a accordé 435 800 $ à la Ville de Laval, en vertu du programme *Soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*.

Équipements culturels et immobilisations

Le programme *Soutien aux équipements culturels* a permis de fournir un soutien technique à la Ville de Laval dans l'élaboration du projet de construction de la bibliothèque Sylvain-Gauvreau et a assuré le suivi du projet de réaménagement et d'agrandissement de la salle André-Mathieu.

Communications

En vertu du programme *Soutien aux médias communautaires et aux radios autochtones*, une subvention de 7 000 $ a été accordée à un média écrit pour la réalisation de projets.

Culture scientifique et technique — Loisir culturel et scientifique

En vertu du programme *Étalez votre science*, le Ministère a accordé une subvention de 35 000 $ au Musée Armand-Frappier pour la conception et la réalisation d'une exposition.

Sensibilisation et formation des jeunes

Le Ministère a octroyé 15 310 $ à l'Unité régionale de loisir et de sport de Laval pour la réalisation de projets répondant aux objectifs du programme *Soutien aux manifestations culturelles de la jeune relève amateur*.

Il a aussi favorisé la concertation avec le milieu scolaire en accordant, à même le programme *Rencontres culture-éducation*, un montant de 57 852 $ à deux commissions scolaires, dont une anglophone, ainsi que 1 147 $ à une école privée et 10 000 $ à un organisme, pour permettre aux écoliers d'entrer en relation privilégiée avec des artistes et des écrivains et de profiter des ressources culturelles de leur milieu, dans le cadre des volets *Les artistes et les écrivains à l'école* et *Les sorties culturelles*.

Un soutien financier de 15 375 $ a permis la réalisation de deux projets visant le développement de nouveaux partenariats entre les milieux professionnels de la culture, des communications, de l'éducation et des municipalités, grâce au volet *Concertation culture-éducation*.

Lanaudière (région 14)

Concertation régionale et locale

Signée en novembre 1999, l'*Entente spécifique sur le développement de la culture et des communications dans Lanaudière* permettra d'injecter plus de 900 000 $, sur trois ans, dans la région. Les partenaires de cette entente sont le Conseil régional de développement de Lanaudière, le ministère des Régions, Emploi-Québec et le Conseil régional des partenaires du marché du travail - région de Lanaudière.

Ainsi, les organismes suivants ont obtenu un soutien financier du Ministère, à même les fonds réservés à l'entente spécifique et notamment en vertu du programme *Soutien à la concertation régionale et locale* :

- l'organisme Connexion-Lanaudière a reçu 10 000 $, pour la mise sur pied d'un service d'informations régionales dans le site Web régional;
- la Société nationale des Québécois et des Québécoises de Lanaudière a obtenu 5 000 $, pour la rédaction et l'impression d'un dictionnaire des auteurs lanaudois;
- la Télévision communautaire Rive-Nord de Repentigny a obtenu une somme de 5 000 $, pour la réalisation d'une étude de faisabilité visant à réorienter sa mission à la suite de la suspension de ses activités de diffusion par Vidéotron;
- la Corporation des métiers d'art de Lanaudière a reçu 5 000 $, pour la conception et la production d'un outil de promotion sur les métiers d'art;
- un appui financier de 12 000 $, du programme *Soutien à la concertation régionale et locale*, a été accordé pour soutenir les efforts promotionnels du festival Mémoire et Racines, festival de musique traditionnelle qui présentait sa 6e édition en juillet 1999, et 10 000 $, du programme *Rencontres culture-éducation*, ont été consentis aux organisateurs du festival pour concevoir et réaliser des outils pédagogiques avec la collaboration des commissions scolaires;
- une subvention de 91 840 $ a été octroyée au Conseil de la culture de Lanaudière, pour son fonctionnement.

Patrimoine

En vertu du programme *Soutien aux municipalités pour des projets en patrimoine*, la Ville de Terrebonne a reçu une contribution financière de 8 000 $, pour la réalisation des travaux de réparation des barrages à l'île des Moulins, et la Ville de Le Gardeur a reçu une somme de 12 000 $, pour mettre en valeur la richesse patrimoniale de son milieu, alors que la Ville de Joliette a reçu 4 000 $, pour la réalisation de panneaux d'interprétation historique.

Le Musée d'art de Joliette a reçu, pour son fonctionnement, une subvention de 424 950 $ par l'entremise du volet *Musées régionaux*, du programme *Soutien aux institutions muséales*. De plus, au volet *Lieux d'interprétation*, la Ville de Terrebonne et la Ville de Berthierville ont bénéficié respectivement d'une subvention de 120 000 $, pour les activités muséologiques au site historique de l'Île-des-Moulins, et de 30 200 $, pour l'animation de la chapelle des Cuthbert.

Diffusion des arts

Grâce au programme *Soutien à la diffusion des arts de la scène*, cinq diffuseurs, dont trois selon des ententes triennales (Joliette, L'Assomption et Saint-Donat) et un organisme réseau ont reçu des subventions totalisant 266 000 $.

Lecture

Dans le secteur des bibliothèques, le Ministère a versé une subvention totale de 869 900 $, répartie entre dix bibliothèques, en vertu du programme *Soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*, de même qu'une somme de 69 000 $, répartie entre trois bibliothèques, provenant du programme *Soutien aux projets en matière de bibliothèques*.

Équipements culturels et immobilisations

Les travaux de construction de la salle de spectacle de L'Assomption, de la bibliothèque de Mascouche et de la bibliothèque de Saint-Jacques ont été menés à terme, tandis que ceux de la construction d'une résidence de professeurs au Camp musical de Lanaudière se sont poursuivis. De plus, le Ministère a apporté un soutien technique à certains promoteurs, dont la Société de développement culturel de Terrebonne et les municipalités de L'Assomption, de Saint-Sulpice et de Saint-Cuthbert, dans l'élaboration de leurs projets.

Dans le cadre du protocole d'entente entre le Ministère et la Fondation du patrimoine religieux du Québec, seize fabriques de la région ont reçu des subventions totalisant 631 790 $, du programme *Soutien au patrimoine religieux*, pour la restauration de leurs églises.

Communications

La radio communautaire de Saint-Gabriel-de-Brandon a reçu, du programme *Soutien aux médias communautaires et aux radios autochtones*, 40 000 $ pour son fonctionnement, tandis que deux télévisions communautaires se sont partagé 22 120 $, pour l'achat d'équipements spécialisés, et que la radio autochtone

de Manawan a obtenu 10 000 $ pour son fonctionnement.

Culture scientifique et technique — Loisir culturel et scientifique

La Bande-à-Bonneau a reçu un soutien financier de 23 000 $ provenant du programme *Étalez votre science*, volet *Expositions et matériel d'animation*, pour la conception et la réalisation d'une exposition dans son pavillon d'interprétation des Tourbières de Lanoraie.

Sensibilisation et formation des jeunes

Un camp, une école et un orchestre de jeunes ont été soutenus dans leur fonctionnement par des subventions totalisant 78 000 $ tirées du programme *Soutien à la formation des jeunes*, volet *Musique*.

La Corporation de loisir et de sport de Lanaudière a reçu une somme de 15 310 $, du programme *Soutien aux manifestations culturelles de la jeune relève amateur*.

En ce qui a trait au programme *Rencontres culture-éducation*, le Ministère a accordé un montant de 54 838 $ à trois commissions scolaires, dont une anglophone, 14 664 $ à trois organismes, au volet *Les sorties culturelles*, et 5 776 $ à six écoles privées, pour permettre aux écoliers d'entrer en relation privilégiée avec des artistes et des écrivains et de profiter des ressources culturelles de leur milieu.

Un soutien financier de 27 079 $ a permis la réalisation de cinq projets visant le développement de nouveaux partenariats entre les milieux professionnels de la culture et des communications, de l'éducation et des municipalités, au volet *Projets de concertation*.

Laurentides (région 15)

Concertation régionale et locale

Le Ministère a participé avec le Conseil régional de développement des Laurentides, Emploi-Québec, le ministère de la Métropole et le Conseil de la culture et des communications des Laurentides, au comité de suivi de l'*Entente spécifique sur la culture et les communications*.

En vertu de cette entente et du programme *Soutien à la concertation régionale et locale*, une subvention de 2 500 $ a été accordée au collectif d'artistes *Tchou* de l'Université Concordia, pour sa performance lors du Symposium sur la mythologie des lieux à Saint-Jérôme. Un soutien financier de 7 214 $ a été versé à la Société du musée de Saint-Eustache, pour la conception et la réalisation d'outils pédagogiques destinés au Musée des Patriotes de Saint-Eustache. Et, la subvention de fonctionnement du Conseil de la culture et des communications de la région des Laurentides (110 800 $) a également été versée dans le cadre de cette entente spécifique.

De plus, toujours dans le programme *Soutien à la concertation régionale et locale*, le Ministère a octroyé 2 000 $ à la Société d'histoire régionale de Deux-Montagnes, pour appuyer sa démarche visant à mettre en valeur les richesses patrimoniales du territoire des MRC de Mirabel et de Deux-Montagnes.

Le Ministère a apporté son expertise et son soutien technique à la municipalité de Prévost pour l'élaboration de sa politique culturelle, dont l'adoption est prévue à l'automne 2000. Il a aussi participé activement aux rencontres de la Conférence administrative régionale (CAR) des Laurentides et il a collaboré aux travaux d'un comité de la CAR sur la condition féminine.

Patrimoine

Dans le but de mettre en valeur les richesses patrimoniales de la région, le Ministère a conclu des ententes sectorielles avec trois municipalités pour un montant de 40 000 $. En vertu du programme *Soutien aux municipalités pour des projets en patrimoine*, la Ville de Saint-Eustache a reçu une somme de 20 000 $, pour la restauration du manoir Globensky, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, 5 000 $ pour réaliser un projet de diffusion du patrimoine, la Ville de Saint-Jérôme, 15 000 $ pour la mise en valeur son patrimoine architectural, et la Ville de Saint-Eustache, 20 000 $ pour la réalisation du concept d'interprétation du Musée de Saint-Eustache et de ses Patriotes aménagé au manoir Globensky.

En vertu du programme *Soutien aux institutions muséales*, le Centre d'exposition du Vieux Palais de Saint-Jérôme a bénéficié d'un appui financier de 267 516 $, tandis que le Centre d'exposition de Mont-Laurier a obtenu une subvention de 147 534 $.

Le propriétaire du site d'Oka a reçu une subvention de 10 000 $, pour la restauration de sa plantation, en vertu du programme *Soutien à la restauration des biens culturels*.

Diffusion des arts

En ce qui concerne le programme *Soutien à la diffusion des arts de la scène*, des subventions totalisant 154 000 $ ont été accordées à six diffuseurs, dont trois selon des ententes triennales (Sainte-Thérèse, Saint-Jérôme et Saint-Jovite).

Lecture

Dans le secteur des bibliothèques, en vertu du programme *Soutien au développement des collections*

des bibliothèques publiques autonomes, le Ministère a versé une subvention totale de 1 308 400 $, répartie entre dix-neuf municipalités. De plus, à l'intérieur du programme *Soutien aux centres régionaux de services aux bibliothèques publiques*, une subvention de 519 617 $ a été accordée au Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides.

Le programme *Soutien aux projets en matière de bibliothèques*, a permis l'octroi de subventions de 33 300 $, réparties entre six bibliothèques pour des projets d'informatisation. Le Regroupement des bibliothèques de Laval, Laurentides, Lanaudière, pour sa part, a reçu un montant de 23 800 $, pour les dépenses reliées à la réalisation du projet *Le Club du rat Biboche* dans les bibliothèques publiques autonomes de ces régions.

Équipements culturels et immobilisations

Dans le cadre du programme *Soutien au patrimoine religieux* et du protocole d'entente entre la Fondation du patrimoine religieux du Québec et le Ministère, douze fabriques de la région ont reçu des subventions totalisant 570 783 $, pour la restauration de leurs églises.

Les travaux de rénovation et d'agrandissement du Centre d'art La Petite Église à Saint-Eustache, le réaménagement de la salle du cégep Lionel-Groulx à Sainte-Thérèse et l'acquisition de résidences pour les professeurs du Camp musical des Laurentides à Saint-Adolphe-d'Howard ont été menés à terme, en vertu du programme *Soutien aux équipements culturels*.

D'autre part, les travaux de réaménagement de la bibliothèque de Morin-Heights se sont poursuivis et le Ministère a apporté un soutien technique aux promoteurs dans l'élaboration des projets de construction suivants : une bibliothèque de quartier à Saint-Eustache, les bibliothèques publiques de Saint-Augustin et de Mirabel, et un bâtiment destiné au logement des étudiants et des professeurs ainsi qu'aux fonctions de service et de formation à CAMMAC.

Communications

Par l'intermédiaire du programme *Soutien aux médias communautaires et aux radios autochtones*, trois télévisions communautaires ont reçu 39 150 $, deux médias écrits, 2 550 $ pour l'achat d'équipements spécialisés, et la radio autochtone de Kanehsatake, 10 000 $ pour son fonctionnement.

Sensibilisation et formation des jeunes

En vertu du programme *Soutien aux manifestations culturelles de la jeune relève amateur*, l'organisme Loisirs et sports Laurentides a reçu une subvention de 15 310 $. De plus, le programme *Rencontres culture-éducation*, a permis au Ministère d'accorder un montant de 68 369 $ à cinq commissions scolaires, dont une anglophone, ainsi que 2 550 $ à quatre écoles privées, pour permettre aux écoliers d'entrer en relation privilégiée avec des artistes et des écrivains et de profiter des ressources culturelles de leur milieu. En outre, trois organismes se sont partagé 12 320 $, et un soutien financier de 16 197 $ a permis la réalisation de quatre projets visant le développement de nouveaux partenariats entre les milieux professionnels de la culture, des communications, de l'éducation et les municipalités.

Montérégie (région 16)

Concertation régionale et locale

Dans la foulée de l'entente-cadre entre le gouvernement et la région, le Ministère et le Conseil régional de développement de la Montérégie ont conclu en 1997-1998 une entente spécifique sur la culture et les communications, d'une durée de trois ans. Cette entente porte sur la couronne métropolitaine de la Montérégie. Elle associe Emploi-Québec et le ministère des Affaires municipales et de la Métropole comme partenaires financiers, et elle comprend des engagements totaux de 763 728 $, dont 85 828 $ de la part du ministère de la Culture et des Communications pour la réalisation de six projets en 1999-2000.

Au cours du dernier exercice financier, le Ministère a versé une subvention de 137 186 $ au Conseil montérégien de la culture et des communications pour son fonctionnement. Un montant de 25 000 $ a été versé à la municipalité de Saint-Bruno-de-Montarville pour terminer l'entente de développement culturel. Trois organismes ont reçu 81 200 $ pour la réalisation de leur projet respectif. Il s'agit de Radis, de la Société historique et culturelle de Saint-Antoine-sur-Richelieu et de la Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière Châteauguay. De plus, le Conseil des Mohawks d'Akwesasne a reçu un premier montant de 25 000 $, dans le cadre d'une entente de trois ans avec le Ministère.

Patrimoine

Par l'entremise du programme *Soutien aux municipalités pour des projets en patrimoine*, dix municipalités et trois mandataires municipaux ont reçu des subventions totalisant 147 942 $, pour des projets de mise en valeur du patrimoine. Il s'agit des municipalités régionales de comté Le Haut-Saint-Laurent et Roussillon, des municipalités de Saint-Charles-sur-Richelieu, de Sainte-Martine, de Melocheville et de Sainte-Anne-de-Sabrevois, des villes de La Prairie, de Vaudreuil-Dorion, de Salaberry-de-Valleyfield et de Saint-Constant, de la Société de développement du

Canal de Soulanges, de la Société d'histoire du Haut-Richelieu et de la Société de la promenade riveraine de Chambly.

Le Ministère a maintenu son soutien aux activités de six institutions muséales par des subventions totalisant 1 141 500 $. Il s'agit de quatre musées à caractère historique et ethnohistorique (le Musée ferroviaire canadien de Delson — Saint-Constant, le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges, le Musée Marsil de Saint-Lambert et le Musée Missisquoi de Stanbridge East) et de deux centres d'exposition (Expression de Saint-Hyacinthe et Plein Sud de Longueuil). Un projet ponctuel visant à accroître le rayonnement des organismes du secteur muséal sur les plans régional, national et international a été soutenu par l'entremise de Montmusée pour une somme de 12 750 $.

D'autre part, trois lieux d'interprétation, la Maison nationale des Patriotes (Saint-Denis-sur-Richelieu), le Parc archéologique de la Pointe-du-Buisson (Melocheville) et le Blockhaus de la rivière Lacolle (Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix), ont reçu un montant total de 190 000 $ pour réaliser leurs activités annuelles. Le Ministère a également contribué au fonctionnement du Parc historique de la Pointe-du-Moulin, pour un montant de 79 125 $.

En vertu du programme *Soutien à la restauration des biens culturels*, les six projets suivants ont été soutenus pour un montant total de 40 000 $: la maison Trestler et le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges à Vaudreuil-Dorion, le presbytère de la paroisse La Présentation, le pont Powerscourt du canton de Hinchinbrooke, la maison Tétro-Ducharme de Saint-Marc-sur-Richelieu et un projet à l'intérieur de l'arrondissement historique de Carignan.

Diffusion des arts

Dix organismes de diffusion des arts de la scène ont bénéficié de subventions totalisant 404 000 $ dans le cadre d'ententes triennales. Il s'agit du Théâtre de la ville de Longueuil, de la Société pour la promotion d'événements culturels du Haut-Richelieu à Saint-Jean-sur-Richelieu, des Productions de la Coulisse de Belœil, des Productions Azimut de Sorel, du Palace de Granby, du Comité de la culture de Cowansville, de la Maison de la culture de Waterloo, de la Société de diffusion de spectacles de Saint-Hyacinthe, de Valspec à Valleyfield et de la Ville de Châteauguay. Le Théâtre de la ville de Longueuil a, de plus, reçu une subvention de 20 000 $, du programme *Soutien aux projets innovateurs de concertation et de coopération en diffusion des arts de la scène*, pour la tenue des Fenêtres de la création théâtrale. En vertu de la mesure visant la promotion de spectacles de chanson francophone, cinq organismes de diffusion se sont partagé 16 978 $.

Lecture

Du côté des bibliothèques, le Ministère a versé des subventions totales de 4 130 600 $ à 42 bibliothèques publiques autonomes et une subvention de 634 793 $ au Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie en vue d'assurer un service adéquat dans les bibliothèques affiliées. En vertu du programme *Soutien aux projets en matière de bibliothèques*, le Ministère a versé 125 600 $ à deux bibliothèques, pour des projets d'informatisation, 36 500 $ au Conseil montérégien de la culture et des communications, pour la Quinzaine du livre, et 75 000 $ à l'Institut Nazareth et Louis-Braille, pour la réalisation de projets particuliers.

Équipements culturels et immobilisations

En ce qui concerne le programme *Soutien au patrimoine religieux*, la table régionale de concertation a versé à 46 lieux de culte des subventions totalisant 2 436 489 $.

Le Ministère a aussi apporté un soutien technique à plusieurs municipalités dans la préparation de dossiers concernant des équipements culturels et il a accordé une subvention de 58 400 $ à la paroisse Sainte-Clotilde-de-Châteauguay, pour l'aménagement de la bibliothèque dans la nouvelle partie de l'hôtel de ville.

Communications

En ce qui a trait au programme *Soutien aux médias communautaires et aux radios autochtones*, trois radios ont reçu un total de 99 499 $, pour leur fonctionnement, et trois radios ainsi qu'une télévision communautaires ont pu acquérir de l'équipement, grâce à des subventions totalisant 64 243 $.

Culture scientifique et technique — Loisir culturel et scientifique

Par l'intermédiaire du programme *Étalez votre science*, une subvention de 24 000 $ a été accordée à l'Union québécoise de réhabilitation des oiseaux de proie et une autre de 11 000 $, au cégep Édouard-Montpetit.

Sensibilisation et formation des jeunes

Deux organismes de formation, le Centre d'art de Préville et les Ballets classiques du Haut-Richelieu, se sont partagé un montant de 27 000 $.

En vertu du programme *Soutien aux manifestations culturelles de la jeune relève amateur* et d'une entente triennale, Loisir et sport Montérégie s'est vu attribuer 15 315 $.

Dans le but de rejoindre les jeunes en milieu scolaire, le programme *Rencontres culture-éducation* a financé, par l'entremise d'écoles des onze commissions scolaires du territoire et de sept établissements privés, la venue d'artistes et d'écrivains à l'école. Une somme de 178 979 $ a permis de rembourser une partie des coûts de transport pour des sorties dans des lieux culturels reconnus. Un montant de 21 256 $ a été ajouté pour promouvoir la présence de jeunes dans des salles de spectacle professionnelles. Enfin, dix-sept projets spéciaux ont reçu 96 521 $. C'est donc un investissement total de 296 756 $ qui a été consacré à ce secteur d'activité.

Centre-du-Québec (région 17)

Concertation régionale et locale

Le ministère de la Culture et des Communications a fourni son avis sur la planification stratégique régionale déposée par le conseil régional de concertation et de développement, en vue de la signature de la prochaine entente-cadre. Dans cette région administrative, dont la création est récente, le Ministère collabore avec les instances représentatives et le ministère des Régions pour une meilleure connaissance et appropriation des caractéristiques régionales.

Le Ministère a accordé au Conseil de la culture et des communications du Cœur-du-Québec une subvention de 114 267 $, pour son fonctionnement dans les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Trois organismes de la région se sont partagé 18 000 $ pour la réalisation de divers projets culturels. Ce sont le Musée du bronze, le Conseil régional de concertation et de développement du Centre-du-Québec et la Ville de Drummondville.

S'inspirant du plan d'action triennal dont la Ville de Victoriaville s'est dotée à la suite de l'adoption de sa politique culturelle municipale, les discussions entre le Ministère et la Ville se sont poursuivies en vue d'une entente triennale de développement culturel.

La MRC de Nicolet-Yamaska a amorcé une démarche en vue de se doter d'une politique culturelle. Il s'agit d'une première, pour une MRC, dans cette région.

Patrimoine

Les institutions muséales ont bénéficié d'un appui financier totalisant 921 246 $, soit 129 000 $ pour trois lieux historiques et 792 246 $ pour quatre musées ou centres d'exposition accrédités.

Par ailleurs, 7 975 $ ont été accordés pour la restauration de la maison Mitchell-Marchesseault de Drummondville, en vertu de la *Loi sur les biens culturels*.

Diffusion des arts

En 1999-2000, par son programme *Soutien à la diffusion des arts de la scène* et selon les termes des ententes triennales, le Ministère a versé à deux diffuseurs de la région, Diffusions Plein Sud (13 000 $) et la Corporation du centre culturel de Drummondville (105 000 $), des subventions totalisant 118 000 $. Il a également attribué 6 612 $ à la Corporation du centre culturel de Drummondville, pour la promotion de spectacles de chanson francophone.

Lecture

Par l'entremise du programme *Soutien au développement des collections*, le Ministère a versé aux cinq bibliothèques publiques autonomes de la région (Bécancour, Drummondville, Plessisville, Victoriaville et Warwick) des subventions totalisant 431 500 $.

Le Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie a reçu une subvention totale de 998 451 $, dont 446 116 $ pour la région du Centre-du-Québec.

En vertu du programme *Soutien aux projets en matière de bibliothèque*, l'Association des bibliothèques publiques Mauricie–Centre-du-Québec a reçu 15 000 $, pour la réalisation d'activités d'animation de la lecture et du livre dans ces deux régions, et la Ville de Victoriaville, 63 500 $ pour l'informatisation de sa bibliothèque.

Équipements culturels et immobilisations

Le programme *Soutien à la restauration du patrimoine religieux* a permis à la table régionale de concertation de retenir 28 projets et de leur verser des subventions totalisant 721 236 $.

En ce qui concerne le programme *Soutien aux équipements culturels*, la municipalité de Daveluyville s'est vu octroyer 1 900 $, pour des travaux de mise aux normes de la bibliothèque, et la municipalité de Sainte-Eulalie, 53 400 $ pour la construction de sa bibliothèque.

Communications

Par le programme *Soutien aux médias communautaires et aux radios autochtones*, le Ministère a accordé des subventions totalisant 30 316 $ à deux médias du Centre-du-Québec, soit à la télévision communautaire des Bois-Francs et à celle de Plessisville.

Culture scientifique et technique — Loisir culturel et scientifique

Quant aux organismes régionaux de loisir scientifique, le Conseil du loisir scientifique de la Mauricie, dont le mandat couvre le territoire des régions 04 et

17, s'est vu accorder un montant de 31 383 $, en vertu du programme *Soutien aux organismes régionaux de loisir scientifique*.

Sensibilisation et formation des jeunes

En ce qui a trait au programme *Soutien aux manifestations culturelles de la jeune relève amateur*, l'Unité régionale de loisir et de sport du Centre-du-Québec a obtenu une subvention de 15 160 $ qui a été majorée pour l'assurer d'un soutien similaire à celui accordé dans les autres régions du Québec.

Trois commissions scolaires et deux établissements privés ont reçu des subventions totalisant 38 518 $, en vertu du programme *Rencontres culture-éducation*,. De plus, pour favoriser la présentation, par des diffuseurs reconnus, de spectacles en salle destinés aux enfants du primaire et de susciter la concertation entre les diffuseurs et le milieu scolaire, une somme de 2 304 $ a été consentie à la Corporation du centre culturel de Drummondville.

En matière de concertation scolaire, le Ministère a accordé une subvention de 5 752 $ à L'Harmonie l'Inspiration de Victoriaville.

Événements majeurs et intervenants nationaux

Enfin, en vertu du programme *Soutien aux événements majeurs*, le Ministère a accordé au Mondial des cultures de Drummondville une subvention de 80 000 $, pour la présentation de la 18e édition de ce festival reconnu.

4. Secteur des communications et des institutions nationales

4.1 Direction des médias et des télécommunications

Au chapitre de la radiodiffusion, le Ministère a déposé deux mémoires devant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), l'un portant sur les conditions de distribution et d'octroi des licences de canaux spécialisés et payants en mode numérique, et l'autre, sur les marchés télévisuels bilingues.

Le Ministère a également veillé, en concertation avec les entreprises de câblodistribution, les télédiffuseurs et l'Office de la protection du consommateur, à ce que les nouveaux canaux spécialisés de langue française soient lancés en conformité avec la législation québécoise et les préférences des abonnés.

Afin de mieux cerner les difficultés attribuables à la concurrence accrue que doivent affronter les entreprises de télévision au Québec, dans le contexte actuel de la multiplication des chaînes télévisuelles, deux études comparatives ont été menées à la demande du Ministère. La première porte sur les télévisions éducatives et/ou culturelles, de nature publique ou privée, dans les différentes provinces canadiennes, aux États-Unis ainsi que dans certains pays européens. La seconde vise à décrire et à analyser l'évolution récente des télévisions publiques généralistes dans neuf pays, pour ensuite conduire une réflexion sur la situation de la télévision publique au Québec et au Canada et proposer des pistes quant à son développement.

À la suite du dépôt du rapport sur *L'état de situation de la contribution publique dans le financement du cinéma et de la production audiovisuelle*, préparé par le président de la SODEC, le Ministère a organisé une consultation des associations professionnelles et autres groupes d'intérêt du milieu audiovisuel afin de recueillir leurs commentaires et leurs recommandations. Il a également participé à la table de concertation coordonnée par le ministère du Revenu pour examiner les recommandations du rapport touchant plus particulièrement les mécanismes de contrôle et l'observance fiscale.

Le Ministère a également contribué à l'analyse des différents modèles de financement et de développement de télévisions à vocation internationale.

Par ailleurs, il a assuré les tâches de secrétariat du Comité de reconnaissance du caractère éducatif de la programmation, lorsque celui-ci a, conformément à son mandat, réalisé l'évaluation de la programmation du Canal Savoir.

Dans le but de favoriser le développement des réseaux à large bande en région, le Ministère a aussi fait adopter une mesure fiscale temporaire permettant l'amortissement accéléré de la fibre optique, du câble coaxial et des équipements opto-électroniques ou électroniques connexes.

En matière de réglementation des télécommunications, le Ministère a assuré le suivi des principaux dossiers étudiés par le CRTC, notamment ceux concernant les politiques relatives au gel des taux de contribution, la révision du mécanisme de perception de la contribution, le délai de mise en œuvre de la réglementation par le plafonnement des prix et les besoins en rééquilibrage tarifaire pour Québec-Téléphone et Télébec et, enfin, les conditions d'accès aux propriétés municipales.

Le Ministère est aussi intervenu auprès du gouvernement fédéral pour faire valoir que le CRTC devrait réexaminer le principe d'un fonds du service universel pour maintenir l'accès à des services de télécommunications abordables et de qualité dans les zones de desserte à coût élevé.

En matière de fiscalité, le Ministère a été l'instigateur de la bonification régionale du crédit d'impôt

remboursable pour la production audiovisuelle et de l'instauration d'un crédit d'impôt pour l'édition de livres.

Par une étude sur le secteur des médias communautaires, suivie de quatre assises régionales, au cours desquelles ces médias se sont exprimés en grand nombre, le Ministère a enrichi sa réflexion sur les moyens d'actualiser ses interventions dans ce domaine.

Enfin, par ses différents programmes de soutien financier, le Ministère a attribué 2 044 482 $ à 91 médias communautaires (radios, télévisions et journaux) et à quatre associations nationales les représentant, 405 000 $ à 33 radios autochtones et à trois sociétés autochtones de communications, et 773 110 $ à 23 entreprises et organismes de communications.

4.2 Direction du multimédia et des services électroniques

Le Ministère a réaffirmé son appui au développement de l'industrie du multimédia au Québec par sa mission d'accompagnement sur la scène internationale, par la mise en œuvre et la poursuite de projets moteurs pour le développement du multimédia, par sa mission de veille et par son action de concertation auprès des intervenants.

Sur la scène internationale, des efforts soutenus ont été déployés dans le but d'améliorer le positionnement de l'industrie du multimédia et des services électroniques sur certains marchés étrangers. Le Ministère a participé à l'organisation de plusieurs missions, à savoir E3 à Los Angeles en mai 1999, ECTS à Londres en septembre 1999, SMAU à Milan en octobre de la même année, ainsi que le MILIA à Cannes en février 2000. Les programmes de rendez-vous organisés à l'occasion de ces missions ont généré plusieurs accords de nature commerciale ou industrielle.

C'est ainsi que le site Internet *Québec multimédia* (http://www.mcc.gouv.qc.ca/quebec-multimedia), destiné à faciliter le partenariat avec les entreprises étrangères, a acquis une notoriété de plus en plus grande auprès des entreprises. Au total, plus d'une centaine d'entreprises locales se sont enregistrées sur ce site au cours de l'année 1999-2000 dans le but de rencontrer des partenaires internationaux à l'occasion des missions à l'étranger. En parallèle au développement de ce site, le Ministère a procédé à la publication de *Québec multimédia - Répertoire des entreprises québécoises à la recherche de partenaires étrangers*.

En concertation avec d'autres organismes du gouvernement du Québec, le Ministère a participé à l'organisation de l'édition 1999 du MIM (Marché international des inforoutes et du multimédia de Montréal) pour laquelle une contribution financière de 85 000 $ a été accordée à la fois pour la tenue de ce salon et le volet *Francophonie* de l'événement.

La poursuite des mesures de la *Politique québécoise de l'autoroute de l'information* s'inscrit maintenant au cœur des activités du gouvernement du Québec. Les responsabilités nouvelles du Conseil du trésor dans ce domaine d'avenir permettent d'intégrer dans une vision d'ensemble la problématique des technologies de l'information au service des citoyens ainsi que leur portée sur les plans social, culturel et économique.

À cet égard, le Ministère continue de jouer un rôle prépondérant dans la mise en œuvre de projets porteurs et structurants dans des domaines reliés à la culture et à l'autoroute de l'information.

Certains projets ont particulièrement retenu l'attention au cours de l'année financière. Au moyen du *Programme de numérisation du patrimoine culturel québécois*, du Fonds de l'autoroute de l'information (FAI), dix projets d'envergure ont été subventionnés pour un montant total de 1 677 602 $, dont 921 242 $ ont été versés au cours de l'année budgétaire 1999-2000. De nombreuses institutions publiques ont pu procéder à la numérisation d'une partie de leurs collections pour les rendre accessibles à la population par l'entremise d'Internet. Parmi les principaux projets, mentionnons ceux du Musée des religions, de la Société des musées québécois, de la bibliothèque de l'Université McGill, du Musée de la civilisation du Québec, du Musée de la mer de Pointe-au-Père, de Zone Architecture, du Conseil des métiers d'art du Québec et de la Fédération des sociétés de généalogie du Québec.

Le Ministère a également continué à appuyer l'Association des librairies du Québec (ALQ) dans sa démarche visant l'implantation d'une librairie virtuelle québécoise à l'intention des librairies indépendantes du Québec. L'ALQ et le Ministère ont décidé de donner suite aux recommandations de l'étude de la firme Étude Économique Conseil et, conséquemment, de mettre en place les mécanismes nécessaires à sa réalisation.

Le développement des compétences professionnelles dans le secteur du multimédia vise à offrir à l'industrie un bassin de ressources humaines assez solides pour assurer la compétitivité de notre industrie sur les marchés internationaux. La formation professionnelle dans ce secteur s'inscrit donc dans une perspective de long terme, et c'est pourquoi le Ministère a participé à la réalisation d'études sur le sujet. Entre autres, il s'est associé à TechnoCompétences, le Comité sectoriel de la main-d'œuvre en technologie de l'information et des communications, pour la publication du projet de recherche intitulé « Profil des com-

pétences en communication des produits du logiciel et du multimédia ». Les résultats de cette recherche ont été présentés au dernier Marché international des inforoutes et de multimédia (MIM) en septembre dernier à Montréal, dans un document intitulé *Profil de compétences en multimédia*, qui a d'ailleurs été rendu public par la Ministre à cette occasion.

Par son action de concertation, le Ministère vise à mettre en commun les forces de l'industrie du multimédia. Il vise, entre autres, la structuration du secteur, la sensibilisation des intervenants aux problématiques et aux occasions d'affaires du secteur du multimédia, ainsi que le développement des créneaux porteurs. Mentionnons que, pour l'ensemble de ses interventions, le Ministère fait de la collaboration et de la consultation avec les autres ministères une préoccupation constante. C'est ainsi qu'il a encore maintenu, cette année, son appui financier aux organisations et aux associations de l'industrie. En 1999-2000, un appui financier total de 388 000 $ leur a été versé, en vertu du programme *Soutien au développement des communications* (PADEC).

Cette année, une attention particulière a été portée à l'industrie de l'animation numérique. Une table de concertation a été créée en vue d'assurer à ces entreprises un rayonnement international. Les objectifs de cette table sont d'établir une présence visible et permanente sur Internet (site Web), de préparer un plan d'action du Québec en animation numérique et de faire participer les entreprises de l'animation numérique aux salons d'affaires à l'étranger. Le Ministère a aussi assumé le financement d'une trousse de promotion, intitulée *Carte de visite du Québec numérique*, comprenant une vidéo illustrant les capacités du Québec en animation numérique pour la création d'effets spéciaux au cinéma, à la télévision et dans la publicité. Cette vidéo a été utilisée à des fins promotionnelles lors de la mission du premier ministre du Québec à Los Angeles en octobre 1999.

En matière de veille, le Ministère a voulu apporter une contribution de premier plan au suivi statistique des industries du multimédia et des services électroniques. Il a mis sur pied une table d'échange et de concertation qui permet à tous ceux qui sont concernés par la collecte d'informations dans ce secteur d'harmoniser leurs efforts. Ce projet, appelé TECOMUSE, vise à diminuer le nombre de recherches auprès de ces industries qui sont très sollicitées à cet égard, à éviter les redondances d'un questionnaire à l'autre, à favoriser les partenariats lorsque les besoins d'information se ressemblent et à favoriser l'utilisation d'échantillonnages valides et comparables méthodologiquement.

4.3 Direction générale du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

L'année 1999-2000 a été marquée par la formation de plusieurs comités d'experts composés de professeurs, de directeurs ainsi que de professionnels œuvrant à l'extérieur du Conservatoire. Ils ont d'abord pour mandat d'analyser toute question qui leur est soumise et qui a trait à l'enseignement et à la pédagogie; ils doivent ensuite faire des recommandations à la Commission des études. Ces comités portent sur le 5e cycle, la musique de chambre, les grands ensembles et orchestres, le chant, la Fondation Wilfrid-Pelletier, l'écriture, la composition (incluant l'électroacoustique). La Commission des études doit recevoir les recommandations des comités, les analyser et proposer au directeur général les révisions des programmes qui en découlent.

Depuis septembre 1999, le Conservatoire de musique de Chicoutimi et l'Université du Québec offrent conjointement un programme de formation des maîtres en musique. Le Conservatoire assume la partie musicale de la formation et l'Université, la formation psychopédagogique.

Les conservatoires de musique

Au total, 829 élèves se sont inscrits dans le réseau des conservatoires de musique pour l'année scolaire 1999-2000. La clientèle étudiante se répartit de la façon suivante dans les sept établissements du réseau :

Rimouski	71
Chicoutimi	81
Québec	220
Trois-Rivières	79
Montréal	246
Hull	86
Val-d'Or	46

L'admission au Conservatoire suit un processus rigoureux de sélection. Les candidats doivent démontrer de grandes aptitudes dans leur spécialité instrumentale, au cours d'une audition devant un comité de sélection. Un des avantages les plus intéressants offerts par le Conservatoire est l'intégration de tout le continuum d'apprentissage musical au sein d'un même établissement et ce, jusqu'au terme des études. On y retrouve donc des élèves de tous les niveaux scolaires. En 1999-2000, la répartition des élèves par niveau scolaire était la suivante :

Niveaux primaire et secondaire	405
Niveau collégial	254
Niveau postcollégial	170

La formation instrumentale au Conservatoire s'échelonne sur quatre niveaux d'études dont la durée totale peut varier de sept à quatorze ans, selon les disciplines. Chaque niveau correspond à un degré précis de maîtrise de l'instrument. En 1999-2000, les élèves se répartissaient comme suit dans chacun des niveaux d'études :

Préparatoire	324
Intermédiaire	236
Supérieur I	197
Supérieur II	72

À la fin de la dernière année du Supérieur II, tous les élèves doivent subir un examen de sortie dit « Concours ». Cette activité consiste en un récital présenté devant un jury formé de musiciens spécialistes dont au moins deux ne sont pas des professeurs du Conservatoire. La note de passage pour l'obtention du diplôme de niveau Supérieur II est de 60 %. Les élèves qui obtiennent entre 80 % et 89,9 % se voient décerner un « Prix » et ceux qui obtiennent 90 % ou plus, un « Prix avec grande distinction ».

Au printemps 1999, 32 élèves se sont présentés au concours de sortie dans l'une ou l'autre des spécialités offertes au Conservatoire. De ce nombre, quinze ont mérité un « Prix avec grande distinction » et treize ont obtenu un « Prix ».

En plus des récompenses attribuées dans les concours de sortie en spécialité, les élèves qui terminent l'un des programmes d'études postcollégiales du Conservatoire se voient décerner un diplôme par l'institution. En 1998-1999, 26 élèves ont reçu un diplôme d'études supérieures I et 25 un diplôme d'études supérieures II. Ces deux diplômes correspondent respectivement aux diplômes universitaires de premier et de deuxième cycles.

Le corps enseignant est constitué de 47 professeurs réguliers et de 156 professeurs occasionnels. Le personnel de soutien pédagogique et administratif, pour sa part, est composé de 38 employés réguliers et de 24 employés occasionnels.

Comme par les années précédentes, les élèves et les professeurs des différents établissements du réseau ont présenté devant public plus de 600 concerts au cours de l'année scolaire (orchestres symphoniques, grands et petits ensembles ou prestations individuelles).

Les conservatoires d'art dramatique

En 1999-2000, au total 72 élèves se sont inscrits à plein temps dans les deux conservatoires d'art dramatique, alors que 51 professionnels ont suivi des stages de perfectionnement à temps partiel dans le cadre du programme de formation continue du Conservatoire d'art dramatique de Montréal : quarante en doublage, huit en radiophonie et trois en mise en scène.

La clientèle étudiante se répartit de la façon suivante entre les deux établissements :

Conservatoire	Discipline	Nombre d'élèves
Québec	Jeu	29
	Scénographie	12
Montréal	Jeu	31

Tout comme dans les conservatoires de musique, l'admission en art dramatique est très contingentée. L'approche pédagogique privilégiée au Conservatoire est centrée sur les besoins particuliers de chacun des élèves. Les ressources consenties au développement artistique de la clientèle étudiante étant très spécialisées, il est primordial que la sélection s'effectue de manière très rigoureuse. Le processus de sélection est constitué de plusieurs activités qui peuvent prendre la forme d'audition ou d'ateliers d'observation et, pour y être admis, les candidats doivent être titulaires d'un diplôme d'études collégiales. Au terme de leur formation d'une durée de trois ans en jeu ou en scénographie, les étudiants reçoivent une attestation d'études. En 1998-1999, 19 finissants en jeu et 5 en scénographie ont reçu une attestation d'études du Conservatoire.

L'enseignement leur a été donné par 29 professeurs, dont 7 permanents à plein temps, alors que le soutien administratif et pédagogique a été assuré par 13 employés réguliers et 15 occasionnels.

Chaque établissement présente annuellement, devant le grand public, des productions faisant place aussi bien à la création québécoise qu'aux œuvres de répertoire, dont quatre pièces de théâtre et deux récitals de poésie à Québec, et trois pièces de théâtre à Montréal.

Taux d'obtention des diplômes

D'après les indicateurs du taux d'obtention des diplômes, le suivi des cohortes d'étudiants qui se sont inscrits en 1995-1996, 1996-1997 et 1997-1998, aux niveaux collégial et supérieur en musique, révèle un taux d'obtention de diplôme de 84 % au niveau collégial, de 55 % au supérieur I et de 65 % au supérieur II. Par ailleurs, afin de rendre compte à la fois du continuum des études et de la préoccupation du Conservatoire de former des instrumentistes de qualité, le suivi des étudiants par niveau de spécialité révèle que, pour la même période, les examens de fin de programme affichent des taux de réussite de 87,5 % au préparatoire, de 94,3 % à l'intermédiaire, de 93 % au

supérieur I et de 92 % au supérieur II. En art dramatique, ce taux est de 70 %.

Au terme de leurs études, environ 60 % des finissants en musique et 80 % des finissants en art dramatique occupent un emploi directement lié à leur formation.

4.4 Direction générale des Archives nationales du Québec

Les Archives nationales du Québec ont le mandat de faire connaître l'histoire du Québec. Que ce soit en portant à la connaissance du public les documents qu'elles ont acquis et traités, que ce soit en aidant les autres services d'archives à faire de même avec leurs propres documents, toutes leurs interventions visent ultimement à rendre des documents accessibles, dans le respect à la fois des orientations gouvernementales qui favorisent la connaissance et des lois destinées à assurer le respect de la confidentialité. Les services d'archives sont nombreux; chaque personne, chaque organisme, privé comme public, garde des documents aussi longtemps qu'ils lui sont utiles et un grand nombre en conserve une certaine proportion au-delà de cette période. Ainsi se constituent et s'enrichissent peu à peu les services d'archives.

La responsabilité première des Archives nationales du Québec consiste à assurer la constitution, la gestion et la diffusion des archives de l'État, c'est-à-dire du gouvernement et des tribunaux. Elles doivent s'assurer que les documents sont produits selon des normes qui facilitent leur utilisation, gérés de façon à être accessibles en tout temps et sélectionnés, le moment venu, pour que se constitue la mémoire de l'État. C'est pourquoi elles consacrent la plus grande partie de leurs ressources à l'encadrement de la production et de la gestion de l'information des organismes publics et des tribunaux, ainsi qu'à la sélection, au traitement, à la description et à la diffusion de cette information. Elles s'affairent en outre à promouvoir la constitution du patrimoine archivistique des municipalités, des organismes publics décentralisés, tels les établissements d'enseignement ou de santé, ainsi que des entreprises et des familles.

L'action des Archives nationales du Québec se déploie à partir de neuf centres établis dans autant de régions. Ces centres constituent autant de lieux de diffusion pour rendre les documents historiques accessibles et de bases d'opération pour partager avec les producteurs ou détenteurs d'information l'expertise nécessaire à sa gestion. Les autres régions sont desservies à partir de Québec et de Montréal, où une équipe de spécialistes de l'intervention régionale voit à ce que les archives de la nation entière soient mises à contribution pour constituer la mémoire collective.

Diffusion

Les chercheurs montréalais sont accueillis, depuis mars 2000, dans un nouveau centre d'archives : l'ancienne École des hautes études commerciales, carré Viger, a été rénovée et agrandie pour loger le deuxième plus grand service d'archives du Québec, après le Centre d'archives de Québec. Ses espaces fonctionnels abritent la part du patrimoine archivistique créé par l'État à Montréal et en périphérie depuis bientôt 400 ans. Les 16 000 chercheurs qui s'y rendent annuellement ont à leur disposition 14,5 kilomètres d'archives écrites, plus de quatre millions de photographies, cartes, plans et autres documents visuels et 4 300 heures de documents audiovisuels. Ils ont aussi accès par catalogue informatisé, comme les 56 200 usagers des huit autres services du réseau, à la description du contenu de tout le réseau des Archives nationales, soit 43 kilomètres de documents écrits, 7,75 millions de documents visuels et 36 000 heures de documents audiovisuels. L'affluence a été réduite en raison de la fermeture temporaire du centre de Montréal afin de permettre son déménagement dans le nouvel immeuble.

À ces données s'ajoutent les 5 500 visiteurs mensuels du site Web de l'institution, qui en a accueilli 108 815 depuis son ouverture en 1996. Enfin, les activités de diffusion collective n'ont pas été en reste, les Archives ayant fourni des documents pour insertion dans des expositions, publications, films, documents vidéo, émissions de radio ou de télévision. Judith Jasmin, le français au Québec, Granby, Lucille Teasdale, l'architecture du quartier Saint-Roch de Québec, l'histoire de la navigation de plaisance, Anticosti, les Sœurs du Bon Pasteur, la géomatique, les trains, la grève des cordonniers à Québec en 1926, le village gai de Montréal, l'*Ostid'show*, l'émission *Les 30 journées qui ont fait le Québec*, les épidémies, la schizophrénie, les parcs du Québec, Marcel Barbeau, Jacques Plante et la Bolduc figurent parmi les centaines de sujets qui ont fait l'objet de demandes à l'un ou l'autre des centres des Archives nationales.

Gestion des archives publiques décentralisées

Les visites pour tracer le bilan de la gestion des documents inactifs dans les organismes publics décentralisés, entreprises en 1996, se sont poursuivies. À ce jour, plus du tiers des organismes visés, soit 1 031, ont été visités et le constat effectué est rassurant. Les réseaux de l'éducation et de la santé connaissant des adaptations particulières, il en résulte des conséquences sur l'intégration des archives des organismes regroupés ou modifiés.

Parmi les organismes visités, 23 % respectent l'ensemble des exigences de la *Politique de gestion des documents inactifs pour les organismes publics*. Toutefois, les problèmes sont rarement majeurs et les documents les plus importants pour l'histoire (procès-verbaux, dossiers de propriétés, d'usagers ou d'élèves) sont généralement conservés dans des conditions adéquates et accessibles.

Enfin, la gestion de leurs documents électroniques constitue un autre défi qui attend les organismes décentralisés. Plus de 40 % des 385 organismes visités produisaient de tels documents lors du passage du représentant des Archives nationales.

Archives privées

La gestion des archives privées constitue l'activité à la fois la plus visible et la plus imprévisible des Archives nationales. En effet, contrairement aux documents publics, dont la production peut faire l'objet de projections établies sur l'historique des organismes, la découverte d'archives privées s'apparente souvent aux fouilles archéologiques. Chaque année réserve ses surprises que se partagent les Archives nationales du Québec, les services d'archives des villes et des universités, les services agréés d'archives privées et d'autres organismes, telles les sociétés d'histoire ou certaines bibliothèques. Les Archives nationales voient leur rôle comme celui d'un suppléant en ce domaine, mais elles ont acquis plusieurs fonds au cours de la dernière année. Mentionnons, en particulier, ceux de la firme d'architectes Gauthier-Guité-Roy sur l'architecture contemporaine de la région de Québec, de Luc Jobin sur Anticosti, de Trefflé Berthiaume sur le quotidien *La Presse*, de l'Imperial Order of the Daughters of the Empire sur la communauté anglophone de Montréal, ainsi qu'un ajout au fonds de la famille Mackay-Papineau.

Par ailleurs, le nombre de services agréés est demeuré inchangé et le soutien financier qui leur a été accordé s'élevait à 669 500 $, alors que les subventions distribuées à 41 organismes à but non lucratif, pour le traitement ou la description de leurs archives, représentait un total de 159 800 $.

Partenariat

Un nouveau pas a été franchi vers l'association la plus étroite possible de tous les organismes intéressés à la gestion des archives. En effet, le 30 mars 2000, à Sept-Îles, la MRC de Sept-Rivières, les municipalités de Sept-Îles, de Port-Cartier, de Moisie et de Gallix, la Commission scolaire du Fer et le cégep de Sept-Îles ont fondé le service d'archives de la MRC de Sept-Rivières, qui partage les locaux du centre régional de la Côte-Nord des Archives nationales du Québec. L'entente signée fait réaliser à tous les partenaires des économies d'échelle, en raison notamment du partage de locaux et d'équipements, mais elle permet surtout de concentrer en un lieu unique un patrimoine documentaire provenant de diverses sources. La clientèle n'en sera que mieux servie et l'implication d'organismes locaux et régionaux accroîtra la richesse des fonds conservés et l'intérêt de la population.

Utilisation des technologies de l'information et des communications

En plus d'entretenir un site Web, les Archives nationales s'intéressent aux technologies de l'information et des communications à deux titres. D'abord, elles les utilisent pour faire connaître les documents qu'elles conservent. En 1999-2000, 410 000 documents ont été numérisés en vue d'être rendus accessibles dans le site Web; le plan directeur informatique de l'institution a été revu et son application entraînera des développements au cours des années à venir. Ensuite, les Archives nationales s'associent à toutes les initiatives du Conseil du trésor dans l'utilisation des technologies de l'information pour gérer l'information et les documents gouvernementaux. Elles ont pris part aux travaux du Comité sur l'architecture d'entreprise gouvernementale et à ceux de quatre comités du Secrétariat du Conseil du trésor sur la gestion de l'information gouvernementale : le Comité de coordination du chantier de l'ingénierie documentaire, le Comité des projets pilotes en gestion intégrée de l'information sur papier et sur support électronique, le Comité sur les formulaires électroniques et le Comité sur la classification des documents.

Annexes

Annexe I
Liste des organismes et des sociétés d'État ainsi que des membres de leur conseil d'administration (pour la période du 1er avril 1999 au 31 mars 2000)

Bibliothèque nationale du Québec

Philippe Sauvageau, président-directeur général
Jacques Girard, vice-président
Anastassia Khouri St-Pierre
Suzanne Bertrand-Gastaldy
André Goyer
André Rousseau
Antoine Del Busso
Pierre Morency
Michel Tourangeau

Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs

Me Jean Corriveau, président
Me Marie-Lucie Doyon, vice-présidente
Madeleine Panaccio
Jean-Pierre Desaulniers
Stéphane Leclerc

Commission des biens culturels

Marcel Masse, président par intérim
Louise Brunelle-Lavoie, vice-présidente
Christiane Huot
Moira T. McCaffrey
Claude Dubé
Mehdi Ghafouri
Léonard Parent-Basque
Philippe Lapointe
Jean-François Martel
Jean Simard
Francine Brousseau
Roland Désaulniers

Conseil des arts et des lettres du Québec

Marie Lavigne, présidente-directrice générale
Marie-Andrée Beaudet
François Bédard
Denis Gougeon
Jean-Guy Côté
Rita Giguère
Alice Ronfard
Pierre Desmarais
Rober Racine
Marie Gignac
Paul-André Fortier
Indira Nair
François Lahaye

Grande bibliothèque du Québec

Lise Bissonnette, présidente-directrice générale
Irène F. Whittome
Lise Cloutier (remplacée par Denis Regnaud, le 2 février 2000)
Daniel Langlois (remplacé par Marc Boutet, le 2 février 2000)
Réjean Savard
Jacques Desautels
Oleg Stanek
Philippe Sauvageau (membre d'office, président de la Bibliothèque nationale du Québec)
Jacques Panneton (membre d'office, bibliothécaire en chef de la Ville de Montréal)

Musée d'art contemporain de Montréal

Pierre Bourgie, président
Rosaire Archambault
Martha Tapiéro-Lawee
Marc DeSerres
Francine Léger
Charles S.N. Parent
Ann Birks
Serge Guérin
Niky Parachristidis (démission le 8 juillet 1999)

Musée de la civilisation

Henri Grondin, président
Liette Champagne
Luce Vermette
Maximilien Laroche
Claire Lelièvre-Bilodeau
Louise Milot
Fernand Gingras
Jacques Desautels
Michèle Bouchard-Rousseau

Musée du Québec

Paule Leduc, présidente
Pierre Labrie
Michel Cadrin
Denise Martin
Daniel O'Brien
Line-Sylvie Perron
Paul Delage Roberge
Gilles Taillon
Claire Grégoire Reid

Régie du cinéma

Pierre Lafleur, président par intérim (remplacé par Jeanne L. Blackburn, le 4 octobre 1999)
France Morin-Lemoyne
Paul M. Rolland (remplacé par Marie-Christine Lambert, le 16 février 2000)

Société de développement des entreprises culturelles

Pierre Lampron, président (remplacé par Pierre Lafleur, le 24 novembre 1999)
Antoine Del Busso
Lorraine Richard
Louise Lemieux-Bérubé
Michel Bélanger
Robert Favreau
Claudette Garnier
Michel Sabourin
Gaétan Morency

Société de la Place des Arts de Montréal

Clément Richard, président
Louis Bernard
Michael Fainstat
Corinne Côté-Lévesque (remplacée par Nicole Leblanc, le 23 juin 1999)
Alan B. Gold
Myriam Ouimet
Janine Beaulieu (remplacée par E. Noël Spinelli, le 23 juin 1999)
M^me^ la juge Louise Otis
Alain Bouchard

Société de télédiffusion du Québec

Robert Normand, président-directeur général (remplacé par Doris Girard, le 28 avril 1999)
Paul Inchauspé
Norma Lopez-Therrien
Godefroy Cardinal (remplacé par Robert Gorget, le 1^er^ mars 2000)
Jean-Pierre Lefebvre (remplacé par Guy Fournier, le 1^er^ mars 2000)
Claire McNicoll
Micheline Paradis
Francis Pelletier (remplacé par Marc Côté, le 1^er^ mars 2000)
Bernard Pilote (remplacé par Djamil Moussaoui, le 1^er^ mars 2000)

Société du Grand Théâtre de Québec

M^e^ Pierre-Michel Bouchard, président
Jean-Pierre Vézina
Danyelle Bédard
Gilles Gilbert
M^e^ Stéphane Labrie
France-Carole Deschamps
Ghila Daoust
Jean Jolin
Paule D. Houle

Annexe II
Liste des lois et des règlements dont l'application relève de la ministre de la Culture et des Communications (au 31 mars 2000)

Loi sur les archives (L.R.Q., c. A-21.1)

— Règlement sur le calendrier de conservation, le versement, le dépôt et l'élimination des archives publiques (A-21.1, r. 1);

— Règlement sur l'agrément d'un service d'archives privées (A-21.1, r. 0.1).

Loi sur la Bibliothèque nationale du Québe (L.R.Q., c. B-2.1)

— Règlement sur le comité consultatif de la Bibliothèque nationale du Québec (B-2, r. 1);

— Règlement sur le dépôt des documents publiés (B-2.1, r. 0.1);

— Règlement sur la régie interne de la Bibliothèque nationale du Québec (B-2.1, r. 1).

Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4)

— Règlement sur les formules nécessaires aux demandes d'autorisation visées aux articles 31, 48 et 50 de la Loi sur les biens culturels (B-4, r. 1);

— Règlement sur la recherche archéologique (B-4, r. 2);

— Règlement sur la réduction de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour un bien culturel immobilier classé (B-4, r. 3);

— Règlement sur le registre des biens culturels reconnus et classés (B-4, r. 4);

— Règlement de régie interne de la Commission des biens culturels du Québec (B-4, r. 3.1);

— Règlement sur les versements faits aux municipalités par le ministre de la Culture et des Communications (B-4, r. 5).

Loi sur le cinéma (L.R.Q., c. C-18.1)

— Règlement sur les conflits d'intérêts à l'Institut québécois du cinéma (C-18.1, r. 0.02);

— Règlement sur le dépôt d'un film à une cinémathèque reconnue (C-18.1, r. 0.1);

— Règlement sur la reconnaissance d'un film comme film québécois (C-18.1, r. 0.1.6);

— Règlement sur la régie interne de l'Institut québécois du cinéma (C-18.1, r. 0.2);

— Règlement sur les frais d'examen et les droits payables en vertu de la Loi sur le cinéma (C-18.1, r. 0.1.2.1);

— Règlement sur le visa (C-18.1, r. 2);

— Règlement sur les permis d'exploitation de lieu de présentation de films en public, de distributeur et de commerçant au détail de matériel vidéo (C-18.1, r. 0.1.4.001);

— Règlement sur le pouvoir de certains membres de l'Institut québécois du cinéma d'engager cet institut (C-18.1, r. 0.1.4.1);

— Règlement sur les infractions réglementaires en matière de cinéma (C-18.1, r. 0.1.2.2);

— Règlement sur les normes techniques (C-18.1, r. 0.1.3).

Loi sur les concours artistiques, littéraires et scientifiques (L.R.Q., c. C-51)

— Arrêté ministériel sur les concours pour les prix du Québec dans les domaines artistiques et littéraires (C-51, r. 0.2).

Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec (L.R.Q., c. C-57.02)

Loi sur le Conservatoire (L.R.Q., c. C-62)

Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (L.R.Q., c. C-62.1)

Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (L.R.Q., c. D-8.1)

— Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées (D-8.1, r. 1);

— Règlement sur l'agrément des distributeurs au Québec et le mode de calcul du prix de vente (D-8.1, r. 2);

— Règlement sur l'agrément des éditeurs au Québec (D-8.1, r. 3);

— Règlement sur l'agrément des libraires (D-8.1, r. 4);

— Règlement sur l'application de l'article 2 de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (D-8.1, r. 5).

Loi sur la Grande bibliothèque du Québec (L.R.Q., c. G-3)

Loi sur le ministère de la Culture et des Communications (L.R.Q., c. M-17.1)

— Décret concernant la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics (M-17.1, r. 1.1);

— Règlement sur le programme visant à favoriser l'expansion et le développement de l'industrie québécoise du disque, du spectacle, de la programmation musicale et du ruban magnétoscopique (M-17.1, r. 2);

— Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de la Culture et des Communications (M-17.1, r. 3).

Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal (L.R.Q., c. M-42)

— Règlement sur l'administration générale du Musée des beaux-arts de Montréal (M-42, r. 1).

Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., c. M-44)

— Règlement de régie interne du Musée du Québec (M-44, r. 1);

— Règlement sur les conditions d'acquisition des œuvres d'art par le Musée du Québec et sur les comités consultatifs d'acquisition (M-44, r. 0.01.2);

— Règlement sur la régie interne du Musée d'art contemporain de Montréal (M-44, r. 0.02.1);

— Règlement sur les membres sans droit de vote du Musée d'art contemporain de Montréal (M-44, r. 0.02);

— Règlement sur les membres sans droit de vote du Musée du Québec (M-44, r. 0.02.01);

— Règlement sur les comités du Musée d'art contemporain de Montréal (M-44, r. 0.01.1);

— Règlement sur les conditions d'acquisition et d'aliénation d'œuvres d'art par le Musée d'art contemporain de Montréal (M-44, r. 0.01.3);

— Règlement sur le fonds des activités commerciales du Musée d'art contemporain de Montréal (M-44, r. 0.01.5);

— Règlement sur le fonds des activités commerciales du Musée du Québec (M-44, r. 0.01.6);

— Règlement sur le fonds de dotation du Musée d'art contemporain de Montréal (M-44, r. 0.01.4);

— Règlement sur le fonds de dotation du Musée du Québec (M-44, r. 0.01.4.1);

— Règlement de régie interne du Musée de la civilisation (M-44, r. 01);

— Règlement sur le comité de développement de la collection du Musée de la civilisation et sur les conditions d'acquisition et d'aliénation de biens (M-44, r. 0.0001).

Loi sur la programmation éducative (L.R.Q., c. P-30.1)

Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles (L.R.Q., c. S-10.002)

— Règlement sur les engagements financiers de la Société de développement des entreprises culturelles (S-10.002, r. 1).

Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal (L.R.Q., c. S-11.03)

— Règlement de régie interne de la Société de la Place des Arts de Montréal (S-11.03, r. 1).

Loi sur la Société de télédiffusion du Québec (L.R.Q., c. S-12.01)

— Règlement sur l'avancement à la classe I des corps d'emplois professionnels régis par la convention collective entre le syndicat général des employés de Télé-Québec et Télé-Québec (S-12.01, r. 1);

— Règlement sur l'avancement à la classe I des corps d'emplois professionnels régis par le Règlement sur le personnel non syndiqué de Télé-Québec (S-12.01, r. 2);

— Règlement sur la délimitation des régions et l'établissement de bureaux de la Société Télé-Québec (S-12.01, r. 3);

— Règlement de la Société de télédiffusion du Québec sur les échelles de traitement des cadres à compter du 1er juillet 1993 (S-12.01, r. 4);

— Règlement de la Société de télédiffusion du Québec sur les échelles de salaires des employés non syndiqués à compter du 1er juillet 1992 (S-12.01, r. 5);

— Règlement sur les engagements financiers de la Société de télédiffusion du Québec (Décret numéro 177-2000 du 1er mars 2000);

— Règlement sur l'exercice général des pouvoirs de Télé-Québec (S-12.01, r. 6);

— Règlement sur les frais encourus dans l'intérêt de Télé-Québec (S-12.01, r. 7);

— Règlement sur la gestion du personnel de Télé-Québec (S-12.01, r. 8);

— Règlement sur les heures de travail et sur la rémunération du travail supplémentaire de certains employés de Télé-Québec (S-12.01, r. 10);

— Règlement sur les heures de travail et sur le travail supplémentaire des cadres supérieurs de Télé-Québec (S-12.01, r. 11);

— Règlement sur le personnel non syndiqué de Télé-Québec (S-12.01, r. 12);

— Règlement sur la procédure de recommandation visant la nomination des membres d'un comité régional de Télé-Québec (S-12.01, r. 13);

— Règlement sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres modifications de travail des directeurs techniques de Télé-Québec (S-12.01, r. 14).

Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec (L.R.Q., c. S-14.01)

— Règlement de régie interne de la Régie du Grand Théâtre de Québec (S-14.01, r. 2).

Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (L.R.Q., c. S-32.01)

Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (L.R.Q., c. S-32.1)

— Règles de preuve et de procédure de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs (S-32.1, r. 1).

Annexe III
Liste des programmes de soutien financier du ministère de la Culture et des Communications. Nombre de bénéficiaires et sommes versées (au 31 mars 2000)

Prog.	Élém.	Programme de soutien financier	Nombre de bénéficiaires	Sommes versées (000 $)
02	01	Concertation régionale et locale	89	3 941,0
	01	Intervention régionale	22	289,1
	01	Projets en patrimoine (municipalités)	132	3 562,4
	01	Projets en patrimoine (organismes)	17	158,9
	01	Traitement et mise en valeur des archives	41	159,8
	01	Archives privées	23	694,5
	01	Institutions muséales (musées régionaux)	58	10 907,2
	01	Institutions muséales (musées intermédiaires)	6	4 422,1
	01	Institutions muséales (lieux d'interprétation)	61	2 242,0
	01	Restauration de biens culturels	59	634,8
	01	Publications patrimoniales	5	103,5
	01	Cinémathèque québécoise	1	1 610,0
	01	Diffusion des arts de la scène	110	4 039,9
	01	Projets innovateurs en diffusion des arts de la scène	16	600,0
	01	Marché de l'art	26	269,6
	01	Développement des collections des bibliothèques autonomes	164	17 615,8
	01	CRSBP	11	6 333,2
	01	Projets en matière de bibliothèques	50	2 987,7
	01	Bibliothèques spécialisées	2	514,5
	01	Patrimoine religieux (versements en service de la dette) *	1	3 592,0
	01	Équipements culturels (versements en crédits réguliers)	6	913,8
	01	Équipements culturels (versements en service de la dette) *	207	30 860,3
	01	Développement des communications (PADEC)	22	770,1
	01	Médias communautaires (radio)	27	1 225,6
	01	Médias communautaires (télévision)	34	365,0
	01	Médias communautaires (presse écrite)	32	122,2
	01	Médias communautaires (radios autochtones)	36	405,0
	01	Développement de l'autoroute de l'information	9	886,0
	01	Consortium de télévision Québec-Canada TV5	1	6 852,6
	01	Étalez votre science (audiovisuel et multimédia)	20	563,0
	01	Étalez votre science (expositions et matériel d'animation)	26	704,9
	01	Étalez votre science (imprimés)	12	134,1
	01	Étalez votre science (stages hors Québec)	1	4,0
	01	Organismes nationaux de loisirs culturels et scientifiques	20	1 072,8
	01	Organismes régionaux de loisirs scientifiques	9	338,9
	01	Formation des jeunes (organismes de formation musicale)	53	1 062,7
	01	Formation des jeunes (développement de la formation en musique et en danse)	13	151,6
	01	Manifestations culturelles de la jeune relève amateur	45	555,0

Prog.	Élém.	Programme de soutien financier	Nombre de bénéficiaires	Sommes versées (000 $)
	01	Rencontres culture-éducation	294	2 885,5
	01	Formation professionnelle et développement de la main-d'œuvre culturelle	13	4 644,9
	01	Événements majeurs	9	535,0
	01	Intervenants et événements majeurs (culture scientifique et technique)	8	511,0
	01	Associations nationales (communications)	5	349,3
	01	Associations, organismes et regroupements nationaux (culture)	34	1 124,4
	01	Développement international	112	4 476,9
	01	Programme de coopération internationale	16	145,5
	01	Fonds d'initiatives culturelles	268	729,6
	01	Réserve de développement culturel	29	1 808,9
	01	Prix du Québec	5	150,0
	01	Développement et stabilisation des organismes culturels	4	8 000,0
		Total du programme 02 :	**2 264**	**137 026,6**
03	02	Bibliothèque nationale du Québec	1	10 679,8
	04	Musée du Québec	1	14 633,8
	04	Musée d'art contemporain de Montréal	1	9 153,5
	04	Musée de la civilisation	1	20 925,8
	04	Musée des beaux-arts de Montréal	1	20 347,6
	05	Société de la Place des Arts de Montréal	1	17 912,8
	05	Société du Grand Théâtre de Québec	1	4 365,0
	06	Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)	1	39 853,6
	07	Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	1	377,3
	08	Société de télédiffusion du Québec	1	54 628,2
	09	Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)	1	61 053,0
	10	Grande bibliothèque du Québec	1	2 044,4
		Total du programme 03 :	**12**	**255 974,8**
		TOTAL GÉNÉRAL :		**393 001,4**

* De plus, le Ministère a accordé dans le cadre de son Plan triennal d'immobilisations : 20 000,0 k$ pour le patrimoine religieux, 7 480,0 k$ pour les équipements culturels, 5 558,8 k$ pour le maintien des actifs des sociétés d'État et 1 175,0 k$ pour le Centre d'interprétation de Place-Royale.

Annexe IV
Liste des membres des jurys et des comités d'évaluation du Ministère (pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000)

Médailles des *Prix du Québec*

Chantal Gilbert
Lynn Légaré
François-C. Robidoux

Prix du Québec

Prix Athanase-David

Robert Lalonde
Charlotte Guérette
Jean Larose
Maurice Lemire
Élise Turcotte

Prix Paul-Émile-Borduas

Rose-Marie Arbour
Paul Béliveau
Yvon Cozic
Rosie Godbout

Prix Denise-Pelletier

Denis Dion
Françoise Bonnin
David Jobin
Jack Robitaille

Prix Albert-Tessier

Louise Jobin
Werner Nold
Luc Perreault
Louise Portal

Prix Gérard-Morisset

Laurier Lacroix
Michel Bonnette
Marc Bouchard
Guy Dinel
Francine Lelièvre

Prix Georges-Émile-Lapalme

Anne-Marie Dussault
Monique Cormier
André Gaulin

Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement

Jean-Emmanuel Allard
Guy Bourassa
Danielle Filion
Marie Fraser
Céline Laflamme
Jo Ann Lanneville
Dominique Laquerre
Pierre Leblanc
Yves Louis-Seize
Louise Masson
François Morelli
Marie Morency
David Naylor
Joanne Tremblay
Suzan Vachon

Étalez votre science

Volet *Multimédia*

Michel Bélair
Michèle Guay
Richard Hotte
Bernard Michaud
Madeleine Saint-Pierre

Volets *Audiovisuel* et *Films et vidéos*

Michel A. Bouchard
Patrice Corbeil
Jean Lemire
Thérèse Patry
Iolande Rossignol

Volet *Expositions et matériel d'animation*

Claude Camirand
Pierre Lacombe
Claire Langevin
Jean-A. Roy
Jozée Sarrazin

Volet *Imprimés*

Jocelyne Delisle
Laurent Drissen
Pierre Dumais
Mathieu Robert Sauvé

Soutien aux médias communautaires et aux radios autochtones

Chaudière-Appalaches

Gilbert Martel

Saguenay – Lac-Saint-Jean

André Brassard Aubin
Louis Pellerin

Côte-Nord

Jean-Pierre Savard

Estrie et Montérégie

Serge Fortier
Benoît Hallé

Outaouais

Pierre Cousineau
Yves Melanson

Abitibi-Témiscamingue

Michel Desfossés
Jolyne Lalonde
Guy Lemire

Rencontres culture-éducation* volet 3 *Projets de Concertation

Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec

Chantal Lemay
Lorraine Nobert
Lise Poulin

Laval, Lanaudière, Laurentides

Nicole Cloutier
Diane Perreault
Yvon Villeneuve

Montérégie

Denis Duval
Diane Isabelle

Outaouais

Diane Mantha
Paul Séguin

***Soutien à la concertation régionale et locale – Enveloppe budgétaire destinée à la réalisation de projets algonquins* (Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec)**

Patrick Dumont
Tom Mapachee
Vincent Rousson
Martine Rioux

Annexe V
Liste des adresses du ministère de la Culture et des Communications

Site Internet du Ministère :
http://www.mcc.gouv.qc.ca

Siège social (Services centraux)

225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5

Cabinet de la Ministre

Québec Tél. : (418) 643-2110
Téléc. : (418) 643-9164

Montréal Tél. : (514) 873-2137
Téléc. : (514) 873-0980

C. élec. : dc@mcc.gouv.qc.ca

Bureau des sous-ministres

Québec Tél. : (418) 643-3310
Téléc. : (418) 643-4023

Montréal Tél. : (514) 873-3980
Téléc. : (514) 873-3234

Secrétariat général
Tél. : (418) 643-4919
Téléc. : (418) 643-5637

Direction des communications
Tél. : (418) 643-6300
Téléc. : (418) 643-4457
C. élec. : dc@mcc.gouv.qc.ca

Direction générale de l'administration
Tél. : (418) 643-7293
Téléc. : (418) 643-4023

Direction générale de l'action régionale de l'Est du Québec
Tél. : (418) 644-4789
Téléc. : (418) 644-4776

Direction générale de l'action régionale de l'Ouest du Québec

Tél. : (418) 643-3310
Téléc. : (418) 643-5637

Direction du développement international
Tél. (418) 643-3560
Téléc. : (418) 643-6214

Direction des sociétés d'État
Tél. : (418) 644-7206
Téléc. : (418) 643-4080

Direction du partenariat et de la concertation interministérielle
Tél. : (418) 644-7198
Téléc. : (418) 644-4776

Direction des politiques culturelles et des programmes
Tél. : (418) 644-6352
Téléc. : (418) 643-4080

Direction de l'action stratégique, de la recherche et de la statistique
Tél. : (418) 643-1363
Téléc. : (418) 643-6214

Direction de l'architecture, de l'art public et des équipements culturels
Tél. : (418) 644-8923
Téléc. : (418) 643-8457

Direction des projets spéciaux et de la coordination
Tél. : (418) 644-0485
Téléc. : (418) 643-4080

Direction des médias et des télécommunications
Tél. : (418) 643-1887
Téléc. : (418) 643-7853

Direction du multimédia et des services électroniques
Tél. : (418) 643-8096
Téléc. : (418) 528-0874

Direction du soutien à la modernisation de la gestion
Tél. : (418) 644-7258
Téléc. : (418) 643-5448

Direction du personnel et de l'organisation du travail
Tél. : (418) 643-6529
Téléc. : (418) 646-6440

Direction des technologies de l'information
Tél. : (418) 643-1413
Téléc. : (418) 644-9014

Direction des ressources financières et matérielles

Tél. : (418) 643-2101

Téléc. : (418) 643-5448

Représentation du Ministère sur le territoire québécois

Direction du Bas-Saint-Laurent (région 01)
337, rue Moreault, r. c.
Rimouski (Québec) G5L 1P4
Tél. : (418) 727-3650
Téléc. : (418) 727-3824
C. élec. : drbsl@mcc.gouv.qc.ca

Direction du Saguenay–Lac-Saint-Jean (région 02)
227, rue Racine Est, bureau 4.10
Chicoutimi (Québec) G7H 7B4
Tél. : (418) 698-3500
Téléc. : (418) 698-3522
C. élec. : drslstj@mcc.gouv.qc.ca

Direction de la Capitale-Nationale (région 03)
225, Grande Allée Est, r. c., bloc C
Québec (Québec) G1R 5G5
Tél. : (418) 643-6246
Téléc. : (418) 644-9014
C. élec. : dq@mcc.gouv.qc.ca

Direction de la Chaudière-Appalaches (région 12)
6210, rue Saint-Laurent
Lévis (Québec) G6V 3P4
Tél. : (418) 838-9886
Téléc. : (418) 838-1485
C. élec. : drca@mcc.gouv.qc.ca

Direction de la Mauricie et du
Centre-du-Québec (régions 04 et 17)
100, rue Laviolette, 3e étage
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Tél. : (819) 371-6001
Téléc. : (819) 371-6984
C. élec. : drmcq@mcc.gouv.qc.ca

Direction de la Côte-Nord (région 09)
625, boulevard Laflèche, bur. 1.806
Baie-Comeau — Secteur Mingan
(Québec) G5C 1C5
Tél. : (418) 295-4979
Téléc. : (418) 295-4070
C. élec. : drcn@mcc.gouv.qc.ca

Direction de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
(région 11)
146, avenue de Grand-Pré
Case postale 370
Bonaventure (Québec) G0C 1E0
Tél. : (418) 534-4431
Téléc. : (418) 534-4564
C. élec. : drgim@mcc.gouv.qc.ca

Direction de l'Estrie (région 05)
740, rue Galt Ouest, r. c.
Sherbrooke (Québec) J1H 1Z3
Tél. : (819) 820-3007
Téléc. : (819) 820-3930
C. élec. : dre@mcc.gouv.qc.ca

Direction de Montréal (région 06)
480, boulevard Saint-Laurent, 6e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Tél. : (514) 873-2255
Téléc. : (514) 864-2448
C. élec. : dm@mcc.gouv.qc.ca

Direction de l'Outaouais (région 07)
170, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4e étage
Édifice Jos-Montferrand
Hull (Québec) J8X 4C2
Tél. : (819) 772-3002
Téléc. : (819) 772-3950
C. élec. : dro@mcc.gouv.qc.ca

Direction de l'Abitibi-Témiscamingue (région 08)
et du Nord-du-Québec (région 10)
19, rue Perreault Ouest, bureau 450
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6N5
Tél. : (819) 763-3517
Téléc. : (819) 763-3382
C. élec. : dratnq@mcc.gouv.qc.ca

Direction de Laval, de Lanaudière
et des Laurentides (régions 13, 14 et 15)
300, rue Sicard, 2e étage
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Tél. : (450) 430-3737
Téléc. : (450) 430-2475
C. élec. : 3L@mcc.gouv.qc.ca

Direction de la Montérégie (région 16)
100, rue Richelieu, bureau 230
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 6X3
Tél. : (450) 346-1468
Téléc. : (450) 358-2217
C. élec. : drmonter@mcc.gouv.qc.ca

Liste des Archives nationales du Québec

Direction générale des Archives nationales du Québec
1210, avenue du Séminaire, 7e étage
Pavillon Louis-Jacques-Casault, Cité universitaire
Sainte-Foy (Québec) G1V 4N1
Tél. : (418) 643-4376
Téléc. : (418) 646-0868
C. élec. : ANQ@mcc.gouv.qc.ca

Conseil et action régionale
1210, avenue du Séminaire, 7e étage
Pavillon Louis-Jacques-Casault, Cité universitaire
Sainte-Foy (Québec) G1V 4N1
Tél. : (418) 644-4827
Téléc. : (418) 646-0868

Centre d'archives du Bas-Saint-Laurent et
de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
337, rue Moreault
Rimouski (Québec) G5L 1P4
Tél. : (418) 727-3500
Téléc. : (418) 727-3739
C. élec. : ANQ.Rimouski@mcc.gouv.qc.ca

Centre d'archives du Saguenay–Lac-Saint-Jean
930, rue Jacques-Cartier Est, 1er étage, bureau C-103
Chicoutimi (Québec) G7H 2A9
Tél. : (418) 698-3516
Téléc. : (418) 698-3758
C. élec. : ANQ.Chicoutimi@mcc.gouv.qc.ca

Centre d'archives de Québec
1210, avenue du Séminaire, 7e étage
Pavil!on Louis-Jacques-Casault, Cité universitaire
Sainte-Foy (Québec) G1V 4N1
Tél. : (418) 644-4787
Téléc. : (418) 646-0868
C. élec. : ANQ@mcc.gouv.qc.ca

Centre d'archives de la Mauricie et
du Centre-du-Québec
225, rue des Forges
Trois-Rivières (Québec) G9A 2G7
Tél. : (819) 371-6015
Téléc. : (819) 371-6158
C. élec. : ANQ.Trois-Rivieres@mcc.gouv.qc.ca

Centre d'archives de la Côte-Nord
700, boulevard Laure, bureau 190-2
Sept-Îles (Québec) G4R 1Y1
Tél. : (418) 964-8434
Téléc. : (418) 964-8500
C. élec. : ANQ.Sept-Iles@mcc.gouv.qc.ca

Centre d'archives de Montréal
535, rue Viger est
Montréal (Québec) H2L 2P3
Tél. : (514) 873-7606
Téléc. : (514) 873-9397
C. élec. : ANQ.Montreal@mcc.gouv.qc.ca

Centre d'archives de l'Estrie
740, rue Galt Ouest, porte R-11
Sherbrooke (Québec) J1H 1Z3
Tél. : (819) 820-3010
Téléc. : (819) 820-3146
C. élec. : ANQ.Sherbrooke@mcc.gouv.qc.ca

Centre d'archives de l'Outaouais
170, rue de l'Hôtel-de-Ville
Hull (Québec) J8X 4C2
Tél. : (819) 772-3010
Téléc. : (819) 772-3419
C. élec. : ANQ.Hull@mcc.gouv.qc.ca

Centre d'archives de l'Abitibi-Témiscamingue
et du Nord-du-Québec
27, rue duTerminus Ouest
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2P3
Tél. : (819) 763-3484
Téléc. : (819) 763-3480
C. élec. : ANQ.Rouyn@mcc.gouv.qc.ca

Centre de documents semi-actifs
2750, rue Dalton
Sainte-Foy (Québec) G1P 3S4
Tél. : (418) 646-7696
Téléc. : (418) 646-5421

Liste des conservatoires de musique et d'art dramatique

Direction générale du conservatoire
de musique et d'art dramatique du Québec
225, Grande Allée Est, 2e étage, bloc A
Québec (Québec) G1R 5G5
Tél. : (418) 643-7427
Téléc. : (418) 646-0175
C. élec. : Dgc@mcc.gouv.qc.ca

Conservatoire de musique de Rimouski
22, rue Sainte-Marie, C.P. 1210
Rimouski (Québec) G5L 8M2
Tél. : (418) 727-3706
Téléc. : (418) 727-3818
C. élec. : Cmr@mcc.gouv.qc.ca

Conservatoire de musique de Chicoutimi
202, rue Jacques-Cartier Est
Chicoutimi (Québec) G7H 6R8
Tél. : (418) 698-3505
Téléc. : (418) 698-3521
C. élec. : cmc@mcc.gouv.qc.ca

Conservatoire de musique de Québec
270, rue Saint-Amable
Québec (Québec) G1R 5G1
Tél. : (418) 643-2190
Téléc. : (418) 644-9658
C. élec. : cmq@mcc.gouv.qc.ca

Conservatoire de musique deTrois-Rivières
587, rue Radisson, C.P. 1146
Trois-Rivières (Québec) G9A 5K8
Tél. : (819) 371-6748
Téléc. : (819) 371-6955
C. élec. : cmt@mcc.gouv.qc.ca

Conservatoire de musique de Montréal
100, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 1C1
Tél. : 514) 873-4031
Téléc. : (514) 873-4601
C. élec. : cmm@mcc.gouv.qc.ca

Conservatoire de musique de Hull
430, boulevard Alexandre-Taché
Hull (Québec) J9A 1M7
Tél. : (819) 772-3283
Téléc. : (819) 772-3346
C. élec. : cmh@mcc.gouv.qc.ca

Conservatoire de musique de Val-d'Or
88, rue Allard
Val-d'Or (Québec) J9P 5Y9
Tél. : (819) 354-4585
Téléc. : (819) 354-4297
C. élec. : cmv@mcc.gouv.qc.ca

Conservatoire d'art dramatique de Montréal
100, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C1
Tél. : (514) 873-4320
Téléc. : (514) 873-9846
C. élec. : cadm@mcc.gouv.qc.ca

Conservatoire d'art dramatique de Québec
31, rue Mont-Carmel
Québec (Québec) G1R 4A6
Tél. : (418) 643-2139
Téléc. : (418) 646-9255
C. élec. : cadq@mcc.gouv.qc.ca

Centre de conservation du Québec
1825, rue Semple
Québec (Québec) G1N 4B7
Tél. : (418) 643-7001
Téléc. : (418) 646-5419
C. élec. : CCQ@mccq.gouv.qc.ca